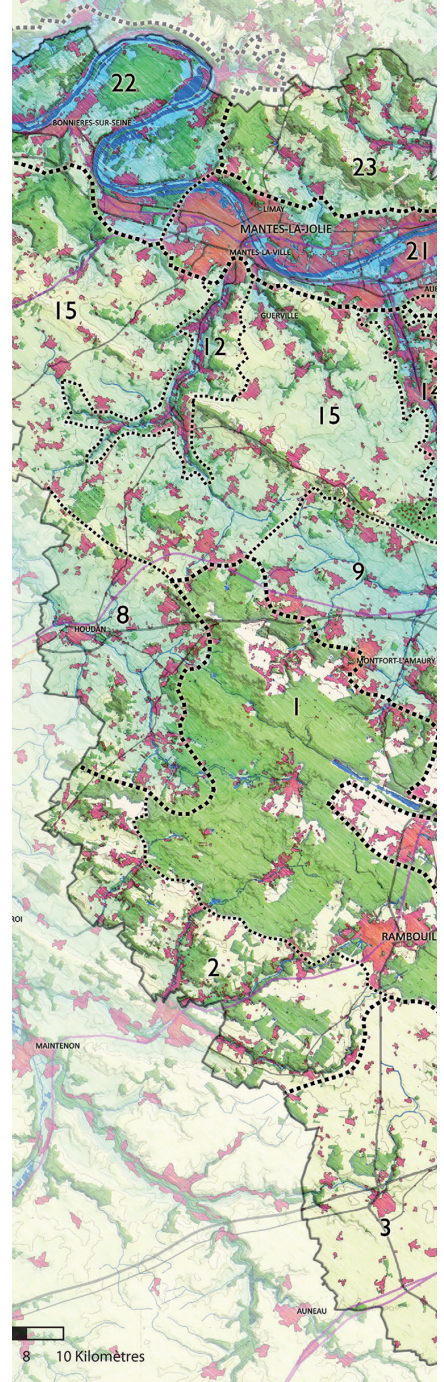
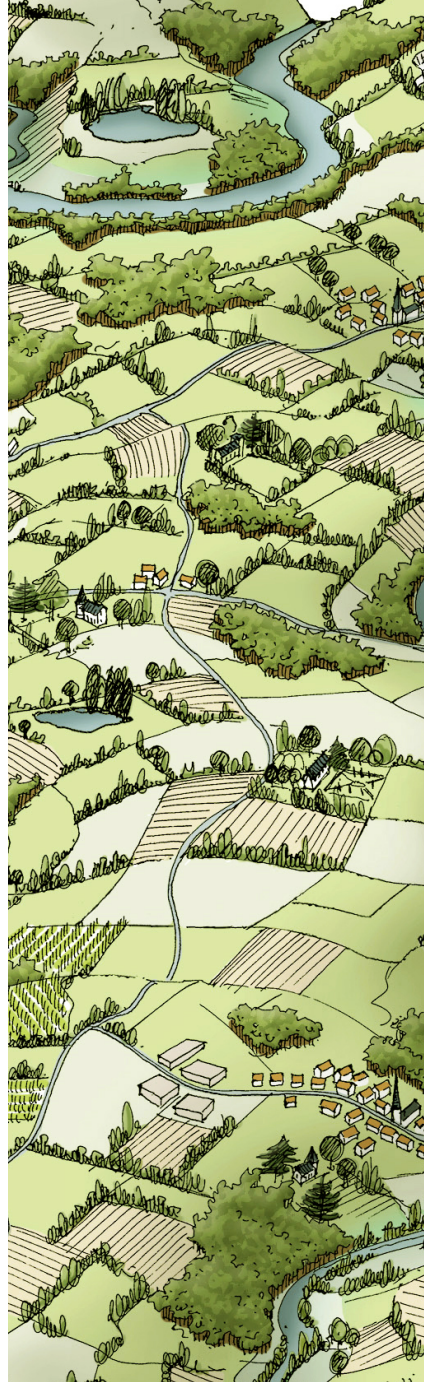




**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT  
ET DE LA PRÉVENTION  
DES RISQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MÉTHODE NATIONALE  
DES ATLAS DE PAYSAGES**

2024

## Images de couverture de gauche à droite :

- **Photographie du pittoresque vallon des Auffes à Marseille (présente aussi en page 10)** extraite de l'Atlas de paysages des Bouches-du-Rhône par ©Signes Paysages, 2021 - Source : ©CD13 et ©DREAL PACA - <https://departement13.Atlas-paysages-paca.fr/>
- **Bloc diagramme de l'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée (présent aussi en page 26)** extrait de l'Atlas des paysages des Pays-de-la-Loire par ©Résonance - Source : ©DREAL Pays-de-la-Loire - <https://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>
- **Carte des paysages du département des Yvelines ((présente aussi en page 0)** extraite de l'Atlas des Paysages des Yvelines par ©Agence Folléa-Gautier, 2017 - Source : ©CAUE78 - <http://www.paysages.yvelines.developpement-durable.gouv.fr>



# **MÉTHODE NATIONALE DES ATLAS DE PAYSAGES**

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>7</b>
<b>LA POLITIQUE DU PAYSAGE ET SON CADRE D'APPLICATION</b> .....	<b>8</b>
La politique du paysage .....	8
Cadre d'application international .....	8
Cadre d'application national .....	9
<b>01 L'ATLAS DE PAYSAGES</b> .....	<b>11</b>
1.1 Qu'est ce que l'Atlas de paysages ? .....	12
1.2 Pourquoi se doter d'un Atlas ? .....	16
1.3 Pourquoi actualiser un Atlas ?.....	20
1.4 Qui sont les acteurs de la démarche ? .....	22
1.5 Quelles sont les échelles de l'Atlas ?.....	24
<b>02 LA MÉTHODE À APPLIQUER</b> .....	<b>27</b>
2.1 Comment s'organise la méthode ? .....	28
2.2 PARTIE 1 : Avant la réalisation ou l'actualisation, un temps de préparation dédié à la maîtrise d'ouvrage .....	30
Lancer un nouveau cycle d'Atlas, un acte politique.....	30
S'organiser pour un Atlas de paysages .....	31
Le pilotage de la mission par la MOA (la maîtrise d'ouvrage) .....	31
La conception de l'Atlas : l'équipe pluridisciplinaire de MOE (Maîtrise d'Œuvre) .....	31
Monter ou actualiser le COPIL et le COTECH, actualiser le COSUI .....	32
Actualiser et évaluer l'Atlas existant.....	34
Lancer les travaux de préparation à la réalisation ou l'actualisation de l'Atlas .....	34
Animer la réunion de lancement après le recrutement de la MOE .....	35
→ Monter son cahier des charges .....	36
→ Prévoir les budgets et coûts associés .....	38
2.3 PARTIE 2 : La réalisation ou l'actualisation d'un Atlas pas à pas.....	40
Dresser une analyse paysagère .....	42
Formuler les dynamiques paysagères .....	51
Identifier les enjeux .....	54



→ Recueillir, analyser et formaliser la connaissance des paysages.....	56
→ La dimension graphique .....	60
→ Les livrables de l'Atlas .....	64
→ Construire la fiche Unité Paysagère (UP) .....	66
→ Récapitulatif de la réalisation ou de l'actualisation d'un Atlas .....	72
→ Les autres types d'Atlas de paysages.....	76
→ Intégrer les autres découpages paysagers .....	78
→ Des productions graphiques complémentaires .....	80
→ Co-construire avec le grand-public .....	81
→ Lancer ou actualiser un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) en lien avec un Atlas..	82

## **2.4 PARTIE 3 : Après la réalisation/actualisation - La visée opérationnelle..... 84**

→ La communication et la diffusion de l'Atlas.....	86
→ D'autres formes de publication et de communication possibles.....	88

## **ANNEXES .....91**

Un Atlas urbain - exemple de l'Atlas des paysages de Paris .....	92
Un Atlas à l'échelle d'un Parc Naturel Régional - exemple du Haut-Languedoc .....	94
Un Atlas à l'échelle régionale - exemple de la carte régionale des paysages Auvergne-Rhône-Alpes.....	96
La dimension graphique d'un Atlas - exemple de l'Atlas des paysages de l'île de La Réunion .....	98
La prise en compte du volet sociologique - exemple de l'Atlas des paysages du Calvados .....	100
La valorisation de l'identité rurale et agricole - exemple de l'Atlas des paysages du Lot-et-Garonne ..	102
La sensibilisation du jeune public au paysage - exemple de l'Atlas des paysages du Lot-et-Garonne...	104
La définition de sous-unités en contexte urbain et péri-urbain - exemple de l'Atlas des paysages de Haute-Garonne.....	106
L'organisation d'ateliers des paysages - exemple de l'Atlas des paysages du Val-de-Marne .....	108
L'usage du Standard Paysages - exemple de l'observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB).....	110
L'utilisation des Atlas de paysages pour la gestion forestière - exemple de l'ONF .....	112
Mots clés et définitions partagées.....	114
Liste des sigles et acronymes.....	118
Remerciements.....	120





# PRÉAMBULE

Alors que les transitions à l'œuvre interrogent l'ensemble de nos manières d'habiter les territoires, il est urgent de susciter des approches nouvelles qui partent d'une connaissance fine des réalités locales pour mieux coordonner nos politiques publiques d'aménagement territorial et répondre efficacement aux besoins et aux aspirations des populations.

Se saisir de la connaissance du paysage, c'est privilégier une approche partagée par l'ensemble des parties prenantes pour guider la planification écologique en décloisonnant les échelles, en associant les habitants et en intégrant leurs représentations sociales et culturelles. L'Atlas, en tant qu'outil de connaissance et de communication sur le paysage, a ainsi pour ambition d'aider à concilier qualité du cadre de vie et transitions.

La France est reconnue pour la richesse et la diversité de ses paysages. Mais les effets du changement climatique accentuent et accélèrent leurs évolutions. En témoignent les phénomènes aggravés de sécheresse ou d'inondation, de recul du trait de côte ou encore de dépérissement de certaines forêts et de perte de biodiversité.

En même temps, les mesures de lutte et d'adaptation créent de nouveaux paysages, avec par exemple le déploiement des énergies renouvelables, sur terre comme en mer, ou les aménagements contre les risques naturels. Pour y parvenir, les transformations doivent composer avec le « déjà là ». Il faut développer des projets adaptés à la singularité de ces territoires pour orienter favorablement le développement harmonieux et durable des territoires.

Ce nouveau référentiel national de production des Atlas de paysages, doublé de son livret « le standard de paysages : données issues des Atlas de paysages », est le fruit d'un travail collaboratif entre les acteurs de l'aménagement et du paysage. Fondé sur les enseignements et les pratiques existantes dans les territoires, il restitue les savoir-faire et les compétences nécessaires pour faire de la connaissance des paysages un outil fédérateur et d'aide à la décision. Conçu comme un guide pratique à destination des élus, experts, techniciens des collectivités et services d'accompagnement de l'Etat, il apporte un éclairage nouveau et d'actualité pour susciter la création ou l'actualisation de la prochaine génération d'atlas de paysages.

## **Damien BOTTEGHI**

Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages  
Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

# LA POLITIQUE DU PAYSAGE ET SON CADRE D'APPLICATION

## La politique du paysage

La politique du paysage s'appuie sur les grands principes énoncés dans le cadre de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage ratifiée par la France en 2006.

Elle fixe 5 axes essentiels qui structurent la politique publique du paysage en France :

- **L'information et la sensibilisation du public** et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation ;
- **L'identification et la qualification des paysages**, à travers des outils comme les Atlas de paysages et les observatoires photographiques du paysage ;
- **La définition des objectifs de qualité paysagère**, par exemple dans le cadre de l'élaboration des documents d'aménagement ou de planification, également de Plans de Paysage ou de chartes de Parcs Naturels Régionaux ;
- **L'intégration du paysage dans les politiques sectorielles**. Il s'agit de veiller à sa prise en compte pour fonder des solutions d'aménagement à partir des ressources et des spécificités des territoires et de soutenir les démarches exemplaires en matière de paysage. Celles-ci sont valorisées notamment par l'organisation d'un Grand Prix National du Paysage ;
- **La formation et l'éducation**, avec le soutien aux professionnels du paysage, aux écoles supérieures de paysage qui forment les paysagistes concepteurs de demain et aux réseaux des paysages qui diffusent et animent cette politique dans les territoires.

### Définition du paysage - code de l'environnement, Art. L350-1 A

*Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques.*

### Définition de l'Atlas de paysages - code de l'environnement, Article L350-1 B

*L'Atlas de paysages est un document de connaissance qui a pour objet d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages du territoire départemental en tenant compte des dynamiques qui les modifient, du rôle des acteurs socio-économiques, tels que les éleveurs, qui les façonnent et les entretiennent, et des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs socio-économiques et les populations concernées. Un Atlas est élaboré dans chaque département, conjointement par l'État et les collectivités territoriales. L'Atlas est périodiquement révisé afin de rendre compte de l'évolution des paysages.*

## Cadre d'application international

### **La Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage (traité international ratifié par la France en 2006)**

La Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage est le seul traité international (STE n° 176) qui a pour ambition de conduire les 40 États signataires à instituer une politique nationale en matière de paysage et des mesures de protections, de gestion et d'aménagement de tous les paysages. Elle a aussi pour objectif d'instaurer, par la coopération transfrontalière, une véritable dynamique visant à considérer le paysage comme une valeur partagée entre différentes cultures.

L'engagement de la France en faveur de la mise en œuvre de la Convention a été ratifié en 2006 et renouvelé lors de l'adoption symbolique de la déclaration de Lausanne le 20 octobre 2020, date de la célébration de son 20e anniversaire.



## La Déclaration de Reykjavík

La Déclaration de Reykjavík positionne la Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage au sein du « processus de Reykjavík et environnement », en référence aux priorités établies lors du 4ème Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (Reykjavik, 16-17 mai 2023). Cette disposition vise à renforcer et à coordonner toutes les activités existantes liées à l'environnement, pour répondre à l'urgence de lutter « contre la triple crise planétaire liée à la pollution, au changement climatique et à la perte de biodiversité ».

## Cadre d'application national

**La politique des paysages dispose de textes législatifs et réglementaires qui fixent un cadre pour l'action.** Héritière des politiques de protection et de conservation des espaces de qualité et remarquables au plan paysager, la loi Paysage de 1993 ouvre la voie à une politique de préservation et de reconquête qualitative des paysages, avec un renforcement régulier de l'arsenal législatif, en particulier sur **sa prise en considération dans les documents d'urbanisme et les aménagements fonciers**. En 2000, la Convention du Conseil de l'Europe fait du paysage un élément clé du développement durable et un facteur de cohérence entre les politiques sectorielles qui fondent aujourd'hui la politique des paysages.

*Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables*

*Loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux*

*Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*

*Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage*

*Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové*

*Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux*

*Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages*

*Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral*

*Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne*, complétée par la *loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne*

*Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature*

*Loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque*

*Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques*

*Loi du 21 avril 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique*





# **01**

## **L'ATLAS DE PAYSAGES**



## 1.1 QU'EST CE QUE L'ATLAS DE PAYSAGES ?

L'Atlas de paysages est un document de référence qui existe dans chaque département. Issu de politique de l'État et du Conseil de l'Europe, il a pour but d'identifier, de caractériser et de qualifier le paysage qui nous entoure. Destinés aux élus, experts, techniciens des collectivités et services d'accompagnement de l'État, il vise à partager un socle de connaissances du territoire pour guider l'action publique.

Le paysage révèle les décisions prises en matière d'aménagement associées à un ensemble de pratiques, de valeurs et d'usages actuels. La construction de cette connaissance est l'objet des Atlas de paysages. Elle capitalise les savoirs et études du territoire en matière de géologie, hydrographie, milieux naturels, patrimoine naturel remarquable et/ou protégé, pratiques et les usages des sols, climat et représentations sociales et culturelles. Les Atlas visent ainsi à décrire tous les paysages d'un territoire, de la façon dont ce paysage est perçu et a été façonné et de la manière dont il évolue.

A la main des collectivités, l'Atlas de paysages est le document de référence **formalisé dans chaque département, conjointement avec les services de l'État**, conformément au code de l'environnement (art. L350-1 B). En pratique, il s'opère également à l'échelle des régions et des Parcs Naturels Régionaux.

**L'Atlas de paysages est le document de référence sur la connaissance des paysages qui :**

- Rend compte de la singularité de chaque paysage en considérant les systèmes de valeurs des populations et les représentations sociales, culturelles qui lui sont associées ;
- Révèle les évolutions subies ou choisies du territoire et d'identifier les facteurs de pression ;
- Définit avec l'ensemble des parties prenantes les enjeux du territoire ;
- Collecte et produit la donnée paysagère, de l'information géographique ;
- Informe les acteurs du territoire et l'ensemble des populations concernant leur cadre de vie ;
- Fédère une communauté d'acteurs autour d'ambitions partagées.

Le périmètre de son **aire d'étude** « s'applique à tout le territoire des Parties et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle inclut les espaces terrestres, les eaux intérieures et maritimes. Elle concerne, tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés », ceci en application de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage.

### L'Atlas comprend trois grandes parties

1

L'analyse paysagère\* du territoire qui identifie, caractérise et qualifie des **unités paysagères\***

2

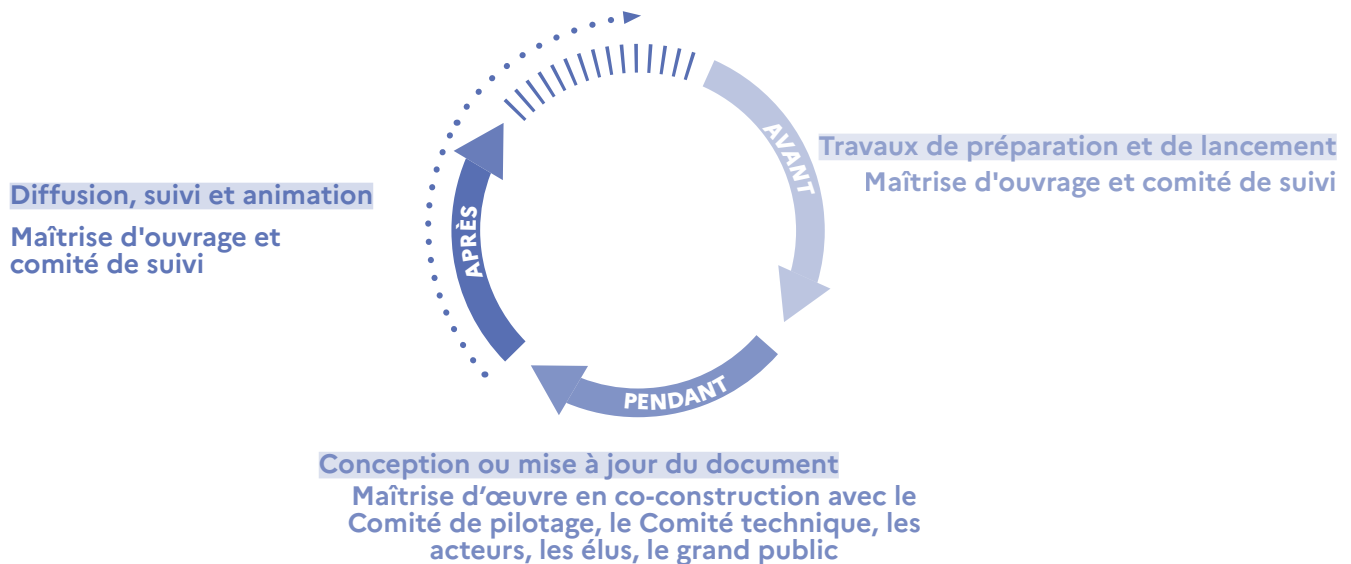
L'analyse des **dynamiques\*** d'évolution des paysages en cours et l'identification des pressions qui peuvent les modifier

3

La définition d'**enjeux\*** pour guider les acteurs à mener un projet de territoire

## L'Atlas s'inscrit dans une démarche globale

L'Atlas n'est pas uniquement un document écrit et illustré. Il s'inscrit dans processus continu, qui vise la connaissance et la reconnaissance des paysages en mettant à contribution l'ensemble des acteurs qui vivent et pratiquent le territoire. Un Atlas n'est jamais vraiment terminé, après sa réalisation une phase de diffusion, d'animation et de suivi s'opère. Un cycle s'arrête et un nouveau commence au moment du lancement de l'actualisation du document.



## L'Atlas est un document de connaissance fédérateur

L'aménagement du territoire est le résultat d'un ensemble d'actions et de décisions, susceptibles d'influencer le devenir des paysages. Les acteurs ayant une influence sur les paysages sont multiples : agriculteurs, forestiers, aménageurs, représentants du monde économique, artistes, touristes et professionnels du tourisme, etc. Pourtant, pour nombre d'entre eux, le paysage n'est pas au cœur des préoccupations directes de leur activité.

Un des objectifs des Atlas est donc de les associer à l'élaboration ou l'actualisation de la démarche afin de les fédérer autour d'une connaissance commune. Les acteurs doivent se reconnaître dans les éléments issus de l'analyse territoriale paysagère, de la mise en lumière des dynamiques et de la définition des enjeux. Cette collaboration et sensibilisation encourage à la prise de conscience du rôle de chacun dans l'avenir des paysages dans la conduite de leurs activités, avec un **Objectif de Qualité Paysagère\* (OQP)**

## L'Atlas est un document pré-opérationnel

Les Atlas fournissent un socle de connaissances argumentées et d'enjeux afin de mettre en œuvre un projet de territoire partagé. Il n'est pas prescriptif, mais il oriente les stratégies pour l'adoption de mesures concrètes en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage. L'Atlas s'arrête à la formalisation d'enjeux co-construits avec l'ensemble des acteurs de la démarche. Afin de rendre ces enjeux opérationnels, la connaissance issue des Atlas doit être traduite dans les documents de stratégie d'aménagement, de planification et insérée aux démarches de projet.

En effet, le paysage est l'un des thèmes environnementaux que les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement doivent prendre en compte réglementairement (code de l'urbanisme et de l'environnement).

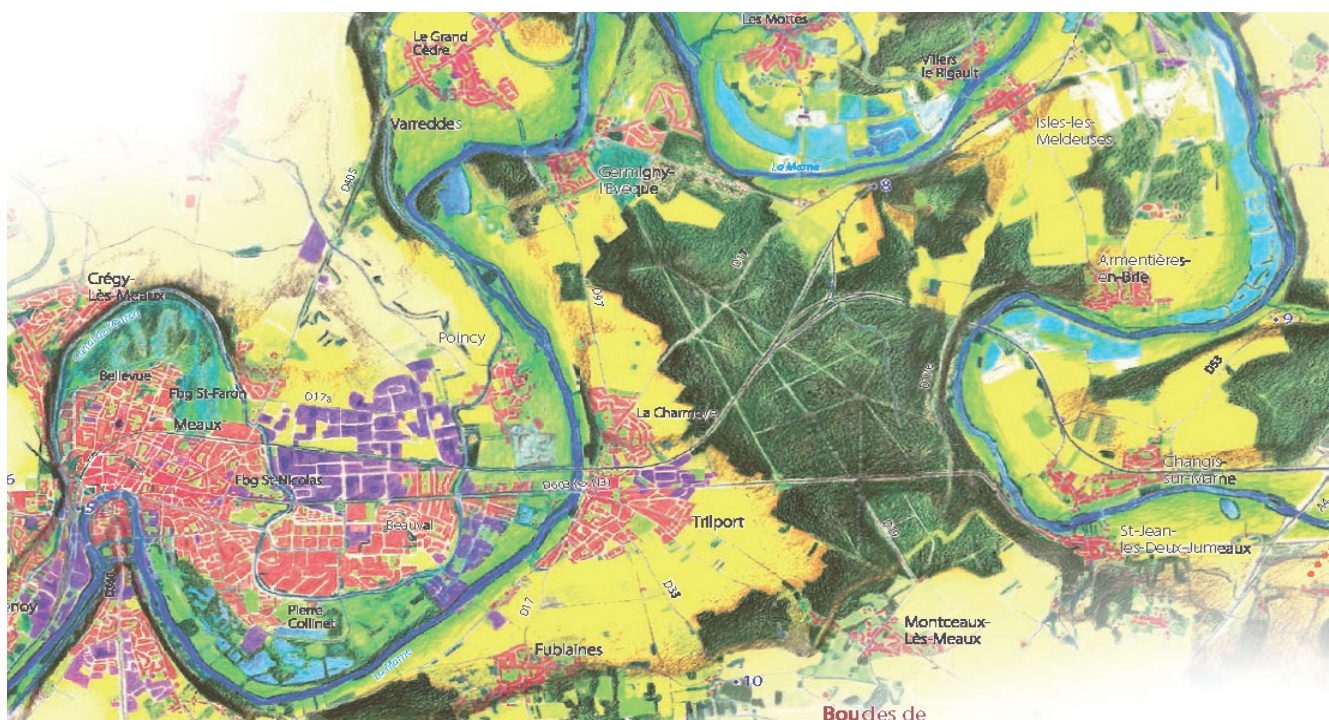


## L'Atlas est un document pédagogique et graphique

Pour que le paysage soit une notion appropriable par tous, il convient d'adapter le vocabulaire et les documents graphiques, notamment pour les publics non avertis.

La connaissance des paysages s'inscrit donc dans une volonté de former un socle culturel commun. L'Atlas a pour objectif de décrire les évolutions que les paysages subissent, les enjeux qui leur sont liés et les perceptions des habitants et acteurs du territoire dans le temps.

Pour restituer cet état des connaissances, l'Atlas s'appuie sur des textes et des documents graphiques simples et didactiques (photographies, croquis, **carte des paysages\***, **cartes thématiques\***, ou **blocs diagrammes\***).



**Un exemple d'illustration graphique à intégrer dans les Atlas : la carte des paysages du territoire**  
Carte extraite de l'Atlas de paysages de Seine-et-Marne par ©Claude Chazelle et ©Alain Freytet, 2007 -  
Source : ©CAUE77 et ©Conseil Général de Seine-et-Marne - <https://www.caue77.fr/paysage/Atlas-des-paysages-de-seine-et-marne>

## L'Atlas est une source de connaissance traduite dans le Standard Paysages\*

L'élaboration ou l'actualisation d'un Atlas de paysages comprend également **une dimension numérique** qui pourra être renseignée par les services pour échanger la donnée paysagère avec leurs partenaires et diffuser de l'information géographique.

**Cette donnée est issue des Atlas de paysages et doit être conforme au Standard Paysages labellisé par le Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG) en séance plénière pour garantir leur cohérence et harmonisation à l'échelle nationale.** Il comporte des informations générales sur le document Atlas de paysages, des données plus spécifiques sur chaque niveau de découpage paysager, avec des attributs de localisation, d'identification, de caractérisation et qualification ainsi qu'avec des informations sur les dynamiques. Ce Standard Paysages est destiné en priorité aux maîtres d'ouvrages d'Atlas de paysages et à leurs prestataires pour cette mission, les producteurs de données.

L'innovation introduite à ce Standard est **de traduire spatialement des dynamiques paysagères et de livrer des indicateurs d'évolution sur les phénomènes qui l'impactent**. Cette observation est fondée à partir des données de l'Occupation du Sol à Grande Échelle (OCS GE\*) nouvelle génération, enrichies d'attentes paysagères et de prise en compte des énergies renouvelables (terrestre et en mer).

La collecte et la production de ces données issues des Atlas s'organisent dès le lancement de la démarche Atlas par la maîtrise d'ouvrage et doit être renseignée par les maîtres d'œuvre, en particulier par le formalisme de la fiche dédiée aux unités paysagères <sup>1</sup>. **L'énoncé de la donnée ne peut guider la production de l'Atlas qui est un document de référence plus étoffée notamment pour sa dimension immatérielle et sensible du paysage.**

### L'objectif de ce Standard Paysages est de :

- Mutualiser les efforts de production de la donnée de Système d'Information Géographique (SIG) ;
- Permettre la centralisation de la donnée sur une plate-forme nationale et combiner les données paysage avec d'autres couches de données ;
- Fournir des données paysages utiles à la connaissance et à la planification, notamment afin de faciliter la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme ;
- Constituer un outil permettant d'observer et de mesurer l'évolution des paysages, afin notamment de permettre aux décideurs de mettre en place des actions, et d'évaluer l'efficacité des politiques publiques.

### <sup>2</sup> SP Le Standard « En bref »

- Il contient **des informations générales sur l'Atlas, les découpages paysagers\*, leurs dominantes et l'évolution des transformations paysagères**
- Il centralise les données produites localement par les porteurs d'Atlas **sur un GéoPortail national pour comparer, évaluer, mesurer les impacts paysagers**
- Il rend **accessible au plus grand nombre** l'information géographique du paysage

### L'Atlas « En bref »

- La gouvernance d'un Atlas s'organise à l'échelle du Département et des services de l'état. Dans le cas d'une autre aire d'étude (région ou PNR) la gouvernance pourra être organisée autour des services de l'État, de la Région ou du PNR ;
- L'Atlas est élaboré par un paysagiste concepteur. Des compétences peuvent compléter l'expertise du paysagiste : géographie, géologie, sociologie, urbanisme, écologie, architecture, géomatique, concertation, animation, etc ;
- L'Atlas est réussi s'il est co-construit avec les élus et les acteurs du territoire, car il est important de fonder un socle culturel commun.
- **Un Atlas n'est pas opposable**, il a pour visée d'intégrer des préconisations paysagères dans les documents d'urbanisme
- **Un Atlas n'est pas réglementaire**, il apporte du conseil aux porteurs de projets
- **Un Atlas n'est pas un inventaire**, il va plus loin en identifiant les paysages, leurs dynamiques et les enjeux associés
- **Un Atlas n'est pas un plan de paysage**, il s'élabore à une échelle plus vaste et ne définit pas de stratégie et de programme d'action pour le territoire concerné

<sup>1</sup> Cf. « En pratique, Construire la fiche Unité Paysagère » p.66

<sup>2</sup> Le sigle SP indique les renvois au Standard Paysages

## 1.2 POURQUOI SE DOTER D'UN ATLAS ?

### Pour inspirer de nouvelles manières d'agir

Dans un contexte d'urgence climatique, de perte de biodiversité et de transformation rapide des paysages il est crucial d'agir dans l'objectif d'inverser la tendance. Pour y parvenir, les transformations doivent partir du terrain afin de développer des projets qui soient adaptés à la singularité de chaque territoire, à leurs capacités et à leurs dynamiques. Elles doivent aussi concerner l'ensemble des parties prenantes pour orienter favorablement le développement harmonieux et durable des territoires. Ainsi, aménager le cadre de vie par le paysage, revient à appréhender de façon globale les potentialités de l'espace et son vécu pour formuler collectivement un projet de territoire acceptable et surtout désirable pour les populations.

Pour cela, il est essentiel de disposer d'un **état de référence des paysages** pour apprécier les changements qui s'opèrent, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique, d'en identifier les facteurs de pressions et d'engager des mesures lorsqu'elles sont nécessaires. La connaissance issue des Atlas de paysages livre un état initial des paysages à son échelle. **Il est objectivé par la donnée, tout particulièrement, sur le suivi des transformations et leur qualification.**

**Ainsi mobiliser cette connaissance des paysages en amont des projets et démarches, permet d'offrir une approche par le territoire intégrant des principes d'aménagement conciliant développement, transition et préservation.**

### Pour guider l'action publique

Le paysage est l'un des thèmes environnementaux convoqué réglementairement dans les documents d'urbanisme et d'aménagement et utilisé dans d'autres politiques sectorielles, comme le déploiement des énergies renouvelables, la biodiversité et la mobilité. La connaissance des paysages, analysée et mise à l'échelle de l'étude, est utile pour argumenter les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, éclairer un cadre d'intervention ou réaliser une étude d'impact. En cela, l'Atlas est une ressource mobilisable par les élus, experts et techniciens des collectivités et services d'accompagnement de l'État dans une approche concrète et à visée opérationnelle.

Des exemples de compétences et documents qui concernent le paysage et sur lesquels les collectivités peuvent agir :

- Les communes : Plan Local d'Urbanisme (PLU) ; Zones d'Aménagement Concertée (ZAC) ; Autorisation d'Urbanisme ; Démocratie participative ;
- Les intercommunalités : Planification territoriale (SCoT/SDRIF, PLUi, RLPi et PCAET, SAGE dès lors qu'ils peuvent être incorporés au SCoT), Développement économique ;
- Les départements : Aménagement du territoire et transports (SCoT, Atlas de paysages, SDAGE) ; Espaces naturels et patrimoine (ENS et biodiversité) ;
- Les régions : Aménagement du territoire et l'environnement (SRADDET, SAR).

La connaissance des paysages est aussi incontournable pour toute étude paysagère, en particulier, pour **tout projet public ou privé soumis à évaluation environnementale** de sorte à anticiper son impact paysager et s'assurer de la bonne insertion paysagère.

Si la réalisation des Atlas est définie à l'échelle départementale, **en association avec les services de l'État, la mise en œuvre de la politique des paysages est activée en coordination avec les autres échelons territoriaux et en coopérations inter-territoriales** pour les dispositifs locaux tels que les Parcs naturels régionaux, Grands Sites de France, Plans de paysage, Directives paysagères, Sites Classés ou inscrits.



## Comment apporter de la cohérence aux actions d'aménagement du territoire et s'adapter au changement climatique ?

> La réponse est dans le paysage !



Par nos modes d'habitation, de consommation et de production, par nos pratiques, nous sommes tous directement ou indirectement créateurs de paysage.



Retrouvez ici un zoom sur 9 actions, issues du programme des 50 actions défini pour le territoire Luberon-Lure et pour chaque EPCI le composant.

- 1 **Végétaliser** les points d'eau, cours d'eau et canaux et mettre en valeur l'eau dans les villes et villages.
- 2 **Préserver** les grands massifs forestiers.
- 3 **Préserver et développer l'agriculture locale** dans sa diversité et **adapter les cultures** aux évolutions climatiques et aux besoins alimentaires des populations.
- 4 Accompagner l'**intégration paysagère** des énergies renouvelables sur le territoire.
- 5 Améliorer la **qualité des entrées des villes et villages**: cohérence des aménagements, végétalisation, mobilité douce...
- 6 Réduire l'impact de l'éclairage public et préserver la **qualité du ciel nocturne**.
- 7 Développer la **nature en ville**, restaurer le **patrimoine bâti** et adapter les formes urbaines pour valoriser les **silhouettes villageoises** dans le paysage, identitaires de notre territoire.
- 8 Promouvoir le tourisme durable et les activités de loisirs en respectant les **équilibres naturels** et l'esprit des lieux.
- 9 Suivre l'évolution des paysages grâce à l'observatoire photographique du paysage, support de **pédagogie** et de **sensibilisation**.

« Comment nos actions de tous les jours façonnent le paysage », document de sensibilisation au rôle de chacun dans l'évolution du paysage et l'adaptation au changement climatique - Source : ©PNR du Luberon – Génopé - Poulayot Studios- (Mise en page modifiée pour la méthode nationale) - <https://www.parcduluberon.fr>

## Pour traduire les enjeux paysagers du territoire

L'Atlas de paysages décrit un état initial des paysages, des dynamiques d'évolution et des enjeux co-construits avec l'ensemble des parties prenantes de la démarche. Pour traduire de façon opérationnelle cette connaissance, les élus, à leurs échelles d'implication, peuvent l'identifier et la localiser dans leurs documents de planification pour en réglementer sa mise en œuvre.

A titre d'exemples, l'intégration dans :

- **Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET\* (ou SAR\*)** peut prévoir l'insertion du paysage dans le rapport de présentation (la mise à l'échelle nécessite la somme des Atlas départementaux concernés ou de se fonder sur l'Atlas régional de paysages lorsqu'il existe) et dans les objectifs et des règles sur un ou plusieurs des champs d'intervention (équilibre et égalité des territoires, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, etc.).
- **Le Schéma de Cohérence Territoriale, SCoT\* (ou SDRIF\*)**. La connaissance issue des Atlas doit permettre la **formulation d'Objectifs de Qualité Paysagère (OQP\*)** pour renseigner le Projet d'Aménagement Stratégique, PAS\* (pour respecter et mettre en valeur de la qualité des paysages), le Document d'Orientations et d'Objectifs, DOO\* (pour déterminer les conditions d'application dans un « objectif d'insertion et de qualité paysagères des différentes activités humaines, notamment des installations de production et de transport des énergies renouvelables ») et dans le programme d'actions (qui peut incorporer des actions d'autres acteurs), Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL\*) inséré au SCoT.
- **Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, PLUi\***, dont la capacité est de mettre le patrimoine et le paysage en lien avec les autres enjeux territoriaux qu'il aborde (habitat, économie dont tourisme, déplacements, biodiversité, ressources en eau, climat, etc.). Ainsi la connaissance des paysages et les enjeux locaux peuvent s'insérer dans les différentes parties qui le composent : rapport de présentation (le diagnostic de ou des unités concernées), Projet d'Aménagement et de Développement Durable, PADD\* (avec la formulation d'objectifs de qualité paysagère pour le territoire), Orientation d'aménagement et de programmation, OAP\* sectorielle (pour spatialiser la traduction de ces objectifs) ou thématique (pour mettre en avant spécifiquement la stratégie paysagère du territoire), règlement (au titre de la qualité du cadre de vie et paysagère et en fonction du caractère morphologique de l'unité concernée), annexes.
- **Le Plan Climat Air Energie Territorial, PCAET\***, Pour lequel la prise en compte du paysage est une valeur ajoutée aux objectifs stratégiques et opérationnels, notamment pour concourir à l'adaptation au changement climatique et accompagner le déploiement des énergies renouvelables, en rappel des principes de loi APER qui rappelle l'enjeu paysager dans son Titre 1er.
- Dans les autres outils, pour lesquels la connaissance des paysages et la traduction des enjeux peuvent justifier des orientations stratégiques et les objectifs : **le Règlement Local de Publicité (intercommunal) (RLP(i)\*), le Plan Local de l'Habitat (PLH\*), le Plan De Mobilité (simplifié) (PDM(s)\*), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT\*), les Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP\*), les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC\*)**.
- La mobilisation de la connaissance des paysages est également utilisée pour l'élaboration de **l'Atlas des Parcs Naturels Régionaux ou leurs diagnostics pour fonder leurs Charte de Parc**. Elle est également réemployée pour le lancement et la contribution à d'autres démarches paysagères, comme **les Plans de Paysages**.



## Pour sensibiliser à la valeur des paysages

Au sens de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, « le paysage participe à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable ».

À toute échelle, les pratiques et les usages modifient le paysage et font intervenir de multiples acteurs tels que les élus, agronomes, hydrologues, forestiers, architectes, urbanistes, mais aussi les agriculteurs, chefs d'entreprises, habitants, touristes, etc. Le paysage est l'affaire de tous et chacun a un rôle à jouer dans son devenir. L'enjeu porte donc sur **la sensibilisation aux paysages et plus globalement à leur valeur, leur rôle et à leur transformation. L'Atlas de paysages délivre une connaissance pour mieux comprendre son cadre de vie et agir en conséquence** aux différentes d'implication de chacun.

**Sensibiliser aux paysages sert à renforcer la valeur patrimoniale d'un territoire ainsi que son attractivité, par conséquent à mieux les préserver, les valoriser.** L'Atlas constitue un support de connaissances pouvant servir à de multiples initiatives et manifestations locales : des sorties de lecture paysagère, des formations, la participation des habitants aux décisions sur leur cadre de vie, l'expression d'un regard sensible. Cette connaissance peut être déclinée en différents supports pédagogiques pour acquérir des clés de lecture et de compréhension ou en encore pour communiquer sur la qualité paysagère.



Exemple d'expérience de territoire « Dessine-moi un paysage (agricole) » en vallée de la Bruche (Alsace) -  
Source : ©CC de la Vallée de la Bruche - Vison paysagée, vision partagée-2011



## 1.3 POURQUOI ACTUALISER UN ATLAS ?

Dans cette méthode, on emploiera le mot actualiser pour parler d'une reprise en profondeur de l'Atlas après une dizaine d'années. Et le mot mise à jour, pour désigner des reprises ponctuelles rendues nécessaires par des dynamiques ou des évolutions du paysage apparaissant entre deux actualisations.

### Pour suivre l'évolution des paysages et guider l'action publique

Les Atlas doivent être actualisés a minima après une dizaine d'années car les paysages évoluent de façon notable en une décennie. Si des évolutions sont observées avant cette échéance, une mise à jour est nécessaire concernant cet aspect. L'actualisation de la connaissance contenue dans un Atlas suit donc ce rythme moyen.

Une actualisation complète, tous les 10 ans, concerne l'ensemble du document. Depuis la partie qui identifie, caractérise, qualifie les paysages, aux dynamiques et aux enjeux. Si les **structures paysagères\*** et les **éléments de paysages\*** sont susceptibles de se transformer dans leur organisation, dans leur répartition spatiale, que les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés peuvent varier, pour autant la matière de l'Atlas précédent n'est pas à balayer. L'analyse complète de l'opus existant par la maîtrise d'ouvrage et le COSUI en préambule de la mission, puis par la Maîtrise d'Œuvre (MOE) en charge de l'actualisation, doit permettre d'identifier les actualisations nécessaires et les éléments à conserver en l'état ou en les corrigeant, amendant, à la marge. Les unités paysagères telles qu'identifiées sur la carte des paysages (la géométrie plus précise en SIG peut être à corriger si celle-ci présente des erreurs ou à standardiser) ne sont pas forcément à transformer.

Une mise à jour au fil de l'eau concerne surtout les dynamiques paysagères. Elle intervient à chaque fois que cela est nécessaire entre deux actualisations complètes du document. Elle est effectuée par la MOA et concerne l'analyse des transformations paysagères et leur facteurs, et s'appuie sur les données géoréférencées standardisées de l'Atlas. Elle peut aboutir, si les évolutions sont trop nombreuses ou trop prégnantes, à l'actualisation complète de l'Atlas de manière anticipée (avant que celui-ci n'ait 10 ans). Les besoins des mises à jour au fil de l'eau découlent de revues des évolutions paysagères constatées par les membres du COSUI, lorsque celui-ci se rassemble.



*Saint-Laurent-la-Roche en 1900, le bourg est entouré de pâturages, l'alignement d'arbres en bord de route est bien marqué dans le paysage.*



*Saint-Laurent-la-Roche en 2001, le bourg a conservé sa structure urbaine, les pâturages se sont enfrichés au fil du temps, le paysage se referme.*



*Saint-Laurent-la-Roche en 2022, une extension du bourg prend forme de manière distendue, la fermeture des paysages se poursuit.*

Photographies extraites de la préfiguration de l'Observatoire des Paysages du Jura. La photocomparaison ci-dessus est issue d'une prolongation du reportage photographique réalisé en 2001, dans le cadre du premier Atlas Régional des Paysages de la Franche-Comté, Atlas de paysages du Jura par ©DDT39 et ©Caudex, 2022 - Source : ©DDT39 - <https://Atlas-paysages.jura.developpement-durable.gouv.fr/>

## Adapter l'Atlas aux évolutions méthodologiques et technologiques

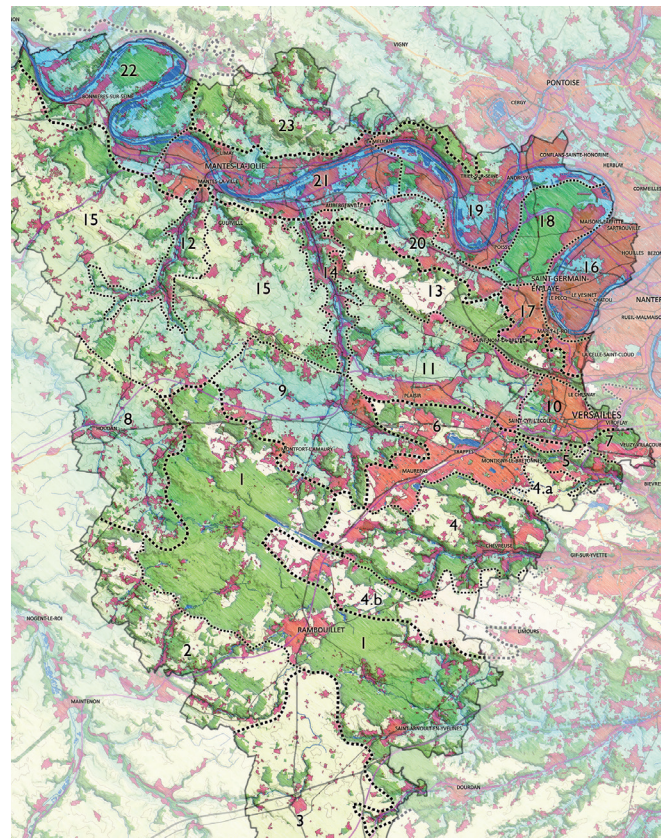
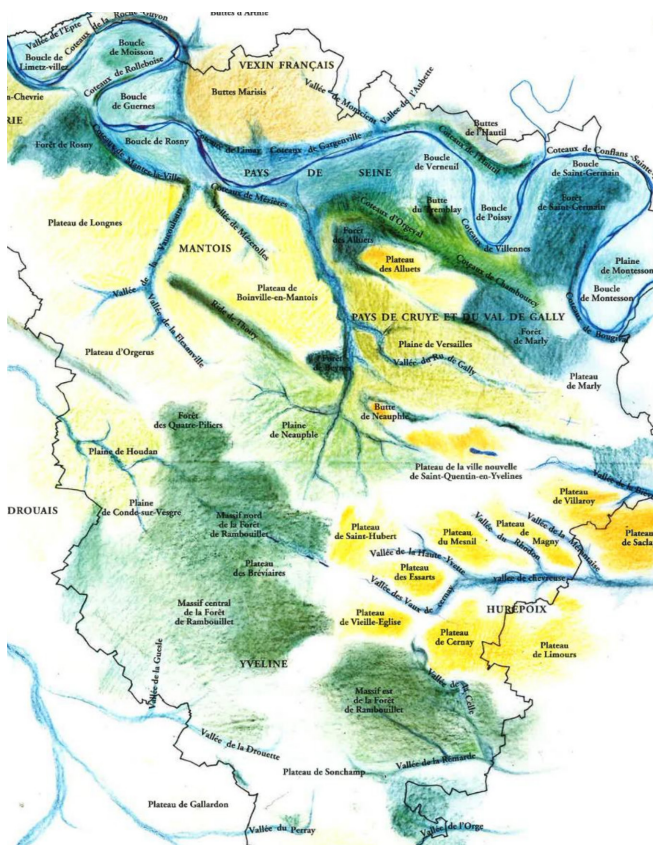
Le développement des supports numériques de communication, des outils de gestion et d'échange d'informations localisées, la diffusion des outils de géolocalisation... créent de nouvelles possibilités d'investigation, d'analyse et de diffusion.

L'actualisation d'un Atlas permet de profiter de ces opportunités, de mieux sensibiliser et partager la connaissance, notamment à travers le Standard Paysages<sup>3</sup>. L'œil du lecteur s'habitue aux nouvelles formes de représentation et de diffusion, l'Atlas doit suivre ces évolutions pour continuer à être consulté.

Elle est aussi l'occasion de corriger des manques ou des défauts de l'Atlas existant mais aussi de commencer ou continuer à le traduire dans le Standard Paysages.

La création du Standard Paysages invite à la production de données harmonisées sur l'ensemble du territoire national. Ces nouvelles opportunités facilitent la sensibilisation de tous les acteurs et le partage des données et d'expériences entre des territoires, devant répondre à des enjeux paysagers parfois similaires.

L'actualisation homogène et continue des Atlas rend possible des synthèses rapides d'informations contenues dans plusieurs Atlas pour répondre à des questions nationales communes : problématiques en matière de paysages sur l'ensemble des territoires littoraux, gestion des paysages périurbains des villes moyennes françaises...



Les deux cartes des unités paysagères ci-dessous ont été réalisées dans le cadre de l'Atlas des Paysages des Yvelines, la première en 1992, et la seconde en 2017, pour la réactualisation du document. Les couleurs employées donnent une appréciation simplifiée de l'occupation du sol et de l'ambiance des unités

Carte extraite de l'Atlas des Paysages des Yvelines de 1992  
par ©Alain Freyret et ©Alain Mazas, 1992 - Source : ©CAUE78 -  
[www.caue78.fr](http://www.caue78.fr)

Carte extraite de l'Atlas des Paysages des Yvelines de 2017  
par ©Agence Folléa-Gautier, 2017 - Source : ©CAUE78 -  
<http://www.paysages.yvelines.developpement-durable.gouv.fr>



## 1.4 QUI SONT LES ACTEURS DE LA DÉMARCHE ?

### Le ou les pilote(s) de la démarche

Le Département pilote la mission en collaboration avec les services de l'État : DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) / DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'aménagement et des transports) / DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / DDT (Direction Départementale des Territoires). Si l'occasion le permet, des collectivités et métropoles peuvent être co-pilotes.

Si le Département n'est pas porteur, la DREAL, DRIEAT, DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ou la DDT peuvent prendre le relais.

Si l'Atlas couvre un PNR ou une région, le pilote correspond à cette aire d'étude.

### L'ingénierie en appui

Cette gouvernance peut être judicieusement complétée par l'intégration de l'agence d'urbanisme et le CAUE (Conseil Architectural, d'Urbanisme et de l'Environnement), moteurs sur les questions de paysage et relais efficace auprès des élus et habitants du territoire. Le CAUE peut être associé en tant qu'AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) en complément de l'équipe recrutée pour la conception de l'Atlas.

Les Paysagistes et Architectes Conseil de l'État, souvent associés sur les projets de territoires et donc au fait des dynamiques en cours. Leur connaissance du terrain et leur rôle de conseil auprès des services déconcentrés est fondamental car il permet de diffuser une culture de projet et d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux paysages.

Selon les territoires et ses enjeux, des experts peuvent être mobilisés sur un sujet précis pour apporter leur regard, des données produites par leur organisme ou dont ils ont connaissance, aiguiller le COSUI concernant les dynamiques et les enjeux liés à leur domaine.

### Les concepteurs de l'Atlas

La conception d'un Atlas s'organise autour de paysagistes concepteurs, désignés en tant que mandataires de la mission.

Diverses compétences peuvent compléter l'expertise du paysagiste : géologie, sociologie, urbanisme, écologie, architecture, géomatique, concertation...

Le paysagiste apporte ses compétences transversales, et joue également le rôle d'animateur ou de médiateur entre les diverses compétences associées, de manière à faire lire et comprendre aisément la complexité des paysages.



## Les co-constructeurs de l'Atlas

Le paysage et ses évolutions mobilisent l'ensemble des acteurs qui connaissent ou vivent le territoire. De par leur expertise et leur travail au quotidien, les acteurs techniques apportent leur connaissance sur des sujets précis, recadrent, orientent le travail du bureau d'études et de la MOA. Les élus, les habitants, les associations ou toutes autres forces vives du territoire sont des atouts précieux pour la démarche. Ils connaissent le territoire dans ses moindres détails, donnent leur regard sur celui-ci et donc leur perception à l'origine de la qualification des paysages.

## Les utilisateurs de l'Atlas

Tous les acteurs précédemment cités sont également de futurs utilisateurs de l'Atlas. Ce public est très diversifié et ses niveaux de lecture et d'utilisation sont ainsi variés. Le contenu d'un Atlas doit être lisible, compréhensible et appropriable par tous.

### UTILISATEURS DE L'ATLAS

#### COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*(Élus et techniciens) - Meneurs de projets*

*(Région, Département, Communes, EPCI, Syndicats mixtes de SCoT, Pays)*

#### SERVICES DE L'ÉTAT

*Guides de la politique des paysages localement et instructeurs de projets*

*(DREAL, DDT, UDAP, ABF\*, DRAAF\*, DRAC\*, Paysagistes P(CE) et Architectes Conseil de l'État (ACE))*

#### STRUCTURES TERRITORIALES

*Acteurs de terrain*

*(ONF, CNPF\*, CRPF\*, OFB, CAUE, Chambres d'agriculture et d'industrie, PNR, Parcs Nationaux, Conservatoires littoraux, maritimes, d'espaces naturels, CDPENAF\*, CDNPS\*, Agences d'urbanisme, Syndicats de bassin, Agences de l'eau, structure gestionnaire d'un Grand Site de France, structure gestionnaire d'un bien inscrit sur la Liste du patrimoine Mondial de l'humanité par l'UNESCO)*

#### DOMAINE DE LA RECHERCHE ET ÉCOLES

*Usagers et contributeurs à la connaissance des paysages*

*(Laboratoires de recherche, universités, Ecoles du paysage)*

#### PROFESSIONNELS DE L'AMÉNAGEMENT

*Experts dans leur domaine*

*(Privés, Publics, Bureaux d'études, Prestataires en solutions d'aménagements, etc)*

#### GRAND PUBLIC

*Acteurs de leur cadre de vie*

*(Habitants, usagers du territoire, associations, touristes, visiteurs du territoire, travailleurs, utilisateurs)*

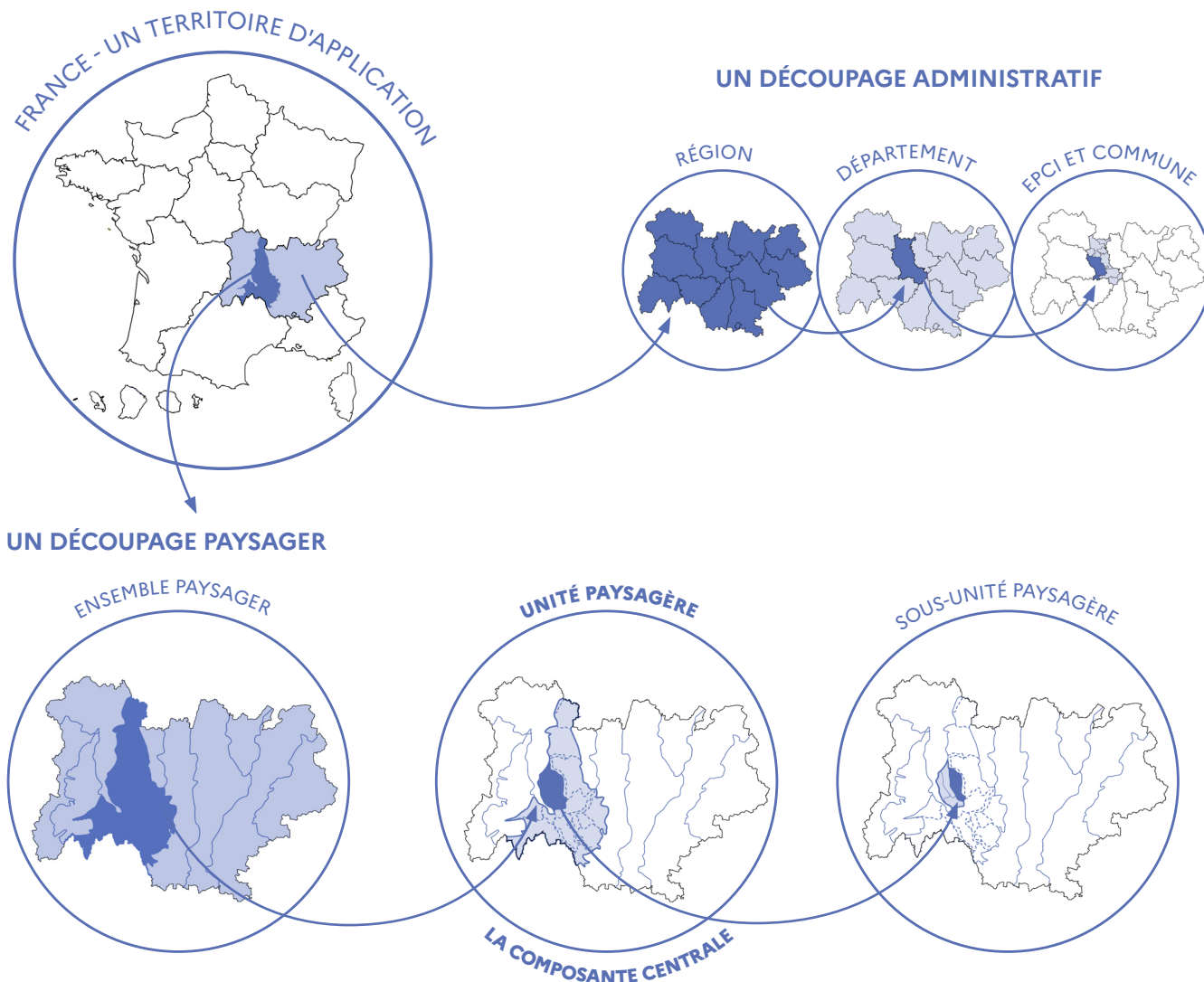


## 1.5 QUELLES SONT LES ÉCHELLES DE L'ATLAS ?

La méthode s'applique à tous les types d'Atlas de paysages (régionaux, portés par des PNR4), mais depuis 2016, le CE dans son article L-350-1-B identifie l'échelle départementale pour les élaborer ou actualiser. Dans le chapitre 2 de la méthode, c'est donc l'échelle départementale et sa composante centrale, l'unité qui sont privilégiées.

Deux formes de découpage du territoire interviennent dans la formulation d'une connaissance des paysages qui se veut la plus étendue et homogène possible :

- **Un découpage administratif** : qui correspond aux collectivités territoriales et au périmètre d'étude de l'Atlas (commune, département, région, territoire d'outre mer). Le ou les pilotes de l'Atlas s'inscrivent dans ce découpage administratif ;
- **Un découpage paysager** : est l'organisation paysagère traduite en 3 échelles de subdivision: ensemble paysager, unité paysagère, sous-unité paysagère. Il possède des limites qui peuvent être nettes ou « floues ». Le découpage paysager traverse le découpage administratif. C'est le cas même lorsqu'il s'agit de frontières nationales. Ainsi, des expériences d'Atlas transfrontaliers ont et peuvent voir le jour. Ce sont des démarches particulièrement intéressantes, qui s'inscrivent parfaitement dans le contexte de la convention du conseil de l'Europe pour le paysage.



4 Cf. « En pratique, les autres types d'Atlas de paysages » p.76

## Le découpage paysager

- À l'échelle départementale, **l'unité paysagère (UP)\*** est la composante centrale du découpage paysager ;
- À l'échelle régionale, **l'ensemble paysager (EP)\*** est issu de l'association de plusieurs unités paysagères (UP) dont les caractéristiques sont cohérentes à l'échelle dézoomée du territoire régional. Le découpage peut être effectué dans les deux sens, en agglomérant des unités pour former les ensembles ou en découpant les unités à l'intérieur d'ensembles déjà formalisés. L'atlas départemental peut donc intégrer les ensembles paysagers en introduction des unités paysagères lorsqu'elles existent ;
- A l'échelle locale, **les sous-unités paysagères (SUP)\*** sont une subdivision de l'unité. Le découpage y est réalisé de manière plus fine, les sous-unités présentant entre elles de légères variations des composantes paysagères (liées à la topographie, à la fonctionnalité des milieux, aux tissus urbains...). Les sous-unités sont particulièrement utilisées au sein des unités paysagères très urbaines et peuvent être compatibles avec un découpage par quartier. Cela peut-être également le cas des études paysagères de chartes de Parc Naturel Régional.

**Cette méthode est à l'usage des Atlas à venir mais aussi des Atlas déjà publiés qui voudraient actualiser leur connaissance. Les Atlas déjà publiés doivent, dès que possible, mettre à jour leur découpage paysager afin qu'il corresponde aux attentes du Standard Paysages en termes de qualité topologique.**

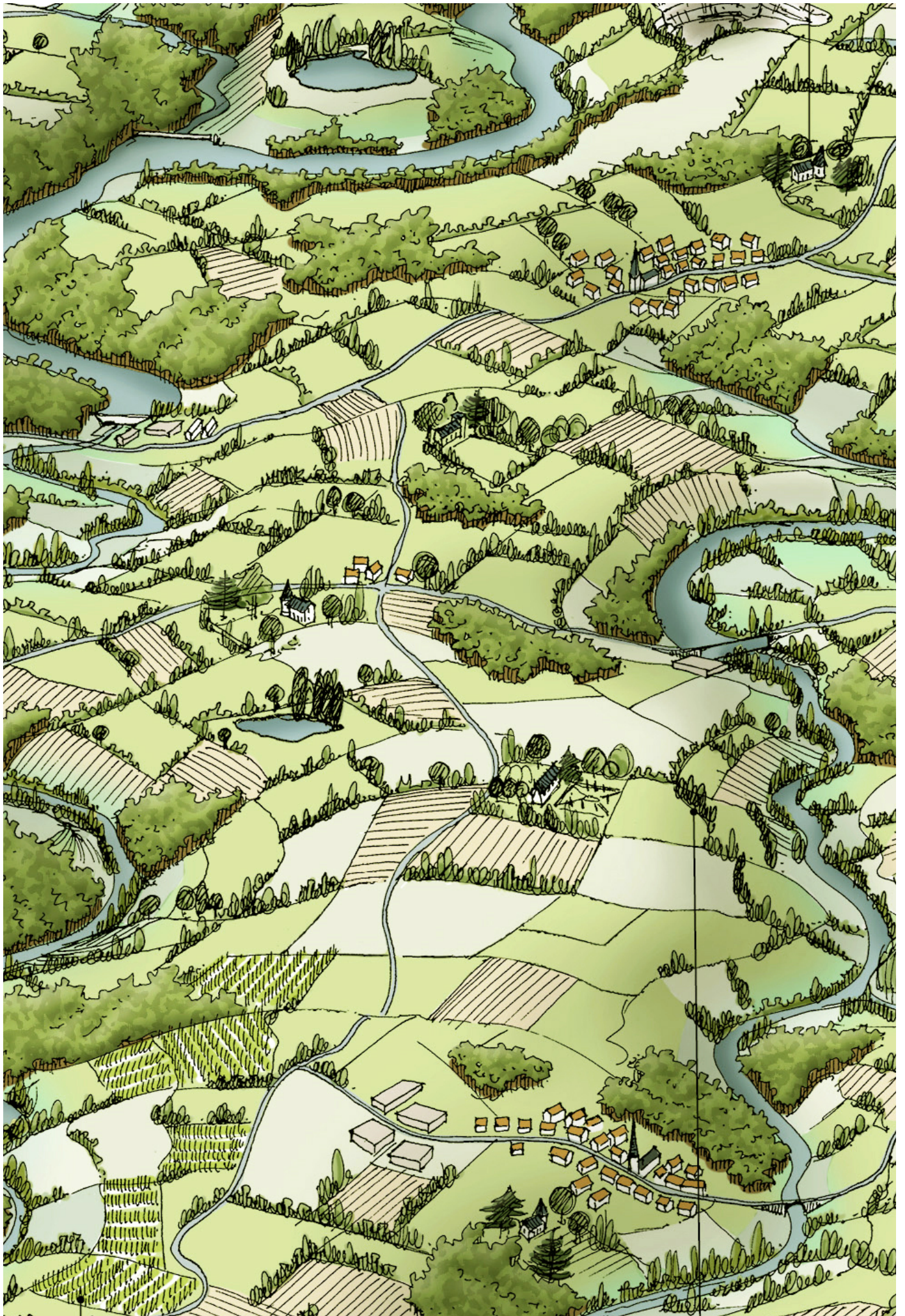
## L'unité paysagère (UP) - composante centrale

L'unité paysagère désigne une partie continue de territoire homogène au regard de ses caractéristiques **géomorphologiques\***, écologiques, d'occupation du sol et de perception que les habitants et acteurs du territoire lui portent. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité.

- L'unité paysagère et l'ensemble des découpages paysagers, s'affranchissent des limites administratives ;
- Elle se distingue des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être « franches » ou « floues » dans leur épaisseur. Par exemple, on peut observer des limites franches associées au relief. Dans d'autres cas, la limite est moins évidente et se dissout dans l'épaisseur du territoire ;
- Les unités paysagères doivent former une partition de l'emprise de l'Atlas auquel elles appartiennent: il ne doit pas y avoir de « trous » dans la représentation du territoire ;
- L'unité ne s'arrête pas au trait de côte dans le cas d'un territoire maritime. Le paysage marin et sous-marin est à identifier, caractériser et qualifier, il ne fait pas forcément l'objet d'une unité en tant que telle mais peut être une structure paysagère au sein d'une unité côtière ou insulaire par exemple.

L'unité ne répond pas à une logique d'échelle, le découpage est effectué en observant le territoire dans son ensemble. Certains territoires peuvent avoir un grand nombre d'unités très petites (un territoire très urbain) et d'autres, peu d'unités mais très grandes (un territoire agricole de grandes cultures par exemple).







# **02**

## **LA MÉTHODE À APPLIQUER**

## 2.1 COMMENT S'ORGANISE LA MÉTHODE ?

La méthode livre le référentiel de l'ensemble de la démarche d'Atlas, depuis sa conception à son actualisation (y compris sa traduction selon le Standard Paysages). Elle s'adresse autant aux maîtres d'ouvrage qui le pilotent, qu'à leur éventuelle équipe de MOE qui va les accompagner dans la conception/ la mise à jour/ l'actualisation du document. Mais aussi aux acteurs participant à la démarche ou aux lecteurs et utilisateurs des Atlas.

La méthode s'organise en suivant temporellement le cycle de vie d'un Atlas, ainsi :

- **PARTIE 1** : L'Avant la réalisation ou l'actualisation
- **PARTIE 2** : Pendant la réalisation ou l'actualisation
- **PARTIE 3** : L'Après la réalisation ou l'actualisation

Cette méthode n'a en revanche pas vocation à être totalement exhaustive sur la manière dont doit être construit un Atlas et dont doit être menée la démarche. La pratique du paysage étant aussi sensible qu'évolutive ou créative, les pages qui suivent proposent un cadre qui peut être adapté par les parties prenantes afin de répondre aux spécificités, attentes, singularités de chaque commande, chaque pilote, chaque territoire. L'emploi du Standard paysages n'est lui pas adaptable, étant normatif à l'échelle nationale.

La **PARTIE 2** : « Pendant la réalisation ou l'actualisation » comprend une colonne vertébrale principale traduisant :

- « **LES INDISPENSABLES D'UN ATLAS** » : elle donne la structure de base de tout Atlas, sa colonne vertébrale. Elle met en place le cadre de fonctionnement dans lequel la démarche peut exister

Elle est agrémentée de fiches :

- « **EN PRATIQUE** » : ces fiches sous forme de kits pratiques complètent l'aspect théorique décrit dans le déroulé de la méthode. Ces fiches sont à destination de tous les utilisateurs de la méthode
- « **POUR ALLER PLUS LOIN** » : ces fiches décrivent les missions et productions complémentaires permettant d'approfondir sur certains aspects de la démarche, en fonction du budget, des ambitions du porteur ou des dynamiques préexistantes sur le territoire. Elles peuvent être assurées en régie par la maîtrise d'ouvrage ou bien dans le cadre d'une commande passée à une MOE. (Dans ce cas, ces missions complémentaires font l'objet d'un budget supplémentaire alloué à la MOE principale de l'Atlas ou d'une mission complémentaire)

SP Le sigle indique les renvois au Standard Paysages.

### LES INDISPENSABLES D'UN ATLAS

Éléments qui doivent être mis  
en œuvre obligatoirement  
dans tout Atlas par la maîtrise  
d'ouvrage et la MOE  
= le socle de la connaissance

### EN PRATIQUE

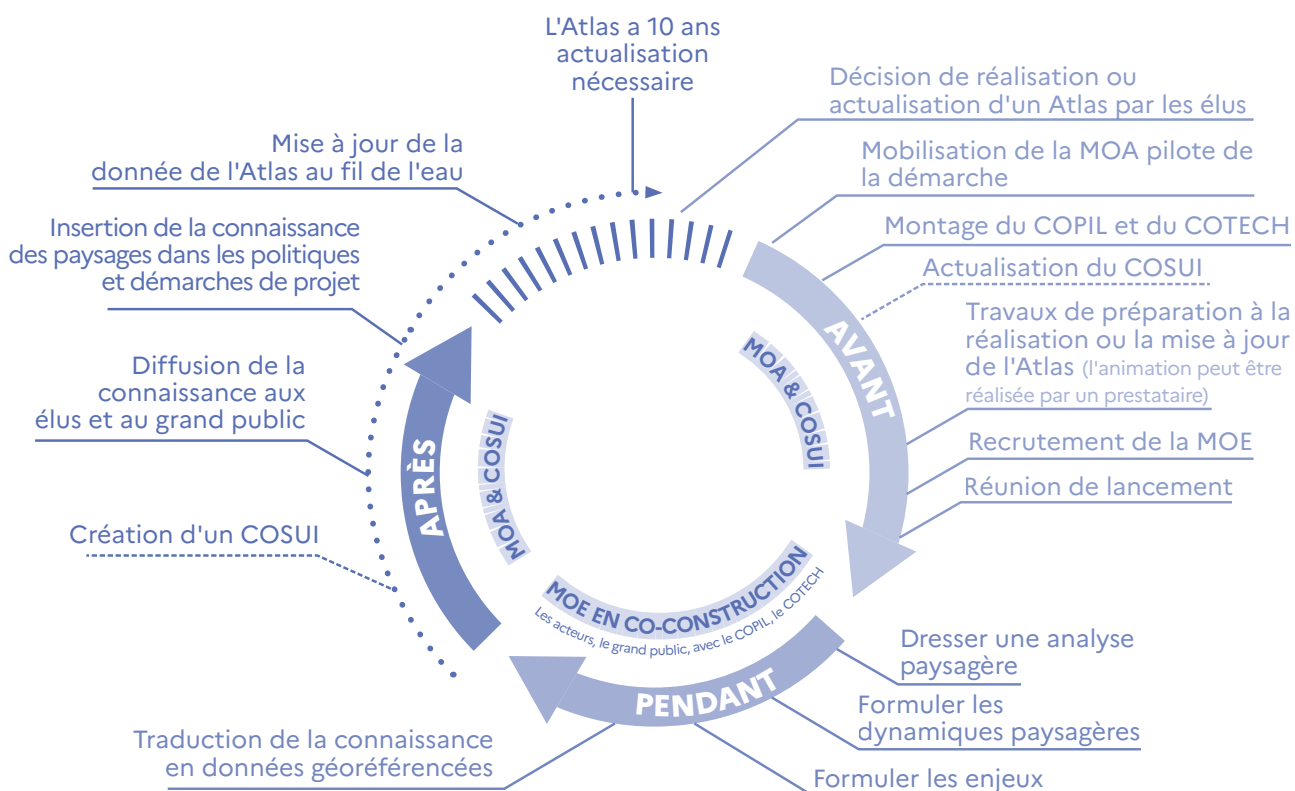
Kits pratiques pour la réalisation des Atlas :  
Fiches de synthèse pour guider la MOA, MOE,  
intéressés à l'élaboration – actualisation d'un  
Atlas.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Éléments optionnels qui complètent le socle  
de connaissance en fonction des besoins, des  
volontés, des forces vives, du budget...



Avant d'être un livrable écrit et illustré, l'Atlas se construit en suivant un certain nombre d'étapes. Ces étapes peuvent évoluer à chaque actualisation du document. Elles donnent une ligne directrice, ne sont pas véritablement arrêtées puisque toujours animées et enrichies grâce à un groupe d'acteurs du territoire mobilisés.



## 2.2 PARTIE 1 : AVANT LA RÉALISATION OU L'ACTUALISATION, UN TEMPS DE PRÉPARATION DÉDIÉ À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

### Lancer un nouveau cycle d'Atlas, un acte politique

La réalisation ou l'actualisation d'un Atlas s'enclenche à partir d'une prise de décision politique avec des moyens techniques et financiers identifiés dans le temps. Cet engagement ou niveau d'ambition constitue le fil rouge de la démarche de l'Atlas, depuis la formulation de la commande publique, à la formulation des enjeux et la diffusion de la connaissances pour guider l'action publique. Avant de débiter, tout Atlas nécessite un premier temps de mise en place des fondamentaux de la démarche. Cette étape est essentielle, **le pilote (MOA - Maîtrise d'Ouvrage) s'organise et mobilise les acteurs qui vont placer le niveau d'ambition et ensuite faire vivre l'Atlas.**

Cette avant-phase se compose de :



<sup>5</sup> Cette étape est détaillée dans la fiche : « En pratique, Prévoir les budgets et coûts associés » p.38

## S'organiser pour un Atlas de paysages

La démarche engagée pour la réalisation ou l'actualisation d'un Atlas mobilise différents acteurs du paysage et des territoires couverts par l'aire d'étude. La participation de chacun d'entre eux est nécessaire à la construction d'une connaissance partagée des paysages. Il est ici décrit les rôles et interactions entre tous les acteurs et partenaires associés pour permettre la réussite de la démarche.

### Le pilotage de la mission par la MOA (la maîtrise d'ouvrage)

La MOA correspond à la gouvernance de l'Atlas. Elle s'opère prioritairement à l'échelle départementale en collaboration avec les services de l'État : le Département avec son homologue DREAL, DRIEAT, DEAL, DDT. Si le Département n'est pas porteur, la DREAL, DRIEAT, DEAL ou la DDT peuvent prendre le relais.

Si l'Atlas couvre un PNR ou une région, la MOA correspond à cette aire d'étude : DREAL, DRIEAT, DEAL, Région et PNR concerné.

Il se compose d'un groupe technique restreint qui réunit des personnes ressources essentielles à la préparation, l'animation puis la diffusion des connaissances tout au long de la vie de l'Atlas. Il s'agit du noyau dur qui assure le lien entre tous les membres du COTECH, du COPIL (COMité de PILotage), et de l'équipe de MOE choisie. S'il existe un référent paysage au sein de la maîtrise d'ouvrage, il peut prendre le rôle de pilote de ce groupe restreint. Il peut se faire accompagner dans son pilotage par les Paysagistes et Architectes Conseil de l'État (PCE et ACE) et/ou le CAUE.

La maîtrise d'ouvrage prépare la commande en amont (organise le financement, regroupe les données, mobilise les acteurs, prépare le cahier des charges, assure le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre), coordonne les travaux du groupement prestataire et mobilise les différentes instances au fil de l'avancée de la démarche. C'est lui qui assure la constitution d'un comité de suivi permettant de faire vivre l'Atlas et d'atteindre une visée opérationnelle après la réalisation/actualisation du document, de garantir le lien au Standard de données, et de faire remonter au niveau régional et national les travaux réalisés.

L'équipe projet de la maîtrise d'ouvrage comprend aussi un géomaticien qui doit participer à l'élaboration du CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières), être la personne ressource privilégiée pour répondre aux interrogations de l'équipe de maîtrise d'œuvre et contrôle les données finales produites.

### La conception de l'Atlas : l'équipe pluridisciplinaire de MOE (Maîtrise d'Œuvre)

L'équipe de MOE d'un Atlas repose en grande partie sur des spécialistes du paysage. Leur rôle est fondamental et la démarche doit être portée par un paysagiste concepteur dont le diplôme est reconnu par l'État, qui sera nécessairement le mandataire en cas de groupement. Il est également compétent pour caractériser, qualifier et identifier un paysage, d'aborder plusieurs dimensions et donc de faire potentiellement appel à d'autres compétences (géographie, géologie, sociologie, urbanisme, écologie...) au sein d'une équipe pluridisciplinaire, tout en veillant à bien les cibler.

Le paysagiste concepteur apporte ses compétences transversales. Il est également l'animateur de la démarche conjointement à la MOA. En tant que mandataire, il est le médiateur entre les spécialistes qui interviennent dans leur champ d'expertise et dont le but est de fournir une compréhension de la complexité des paysages issus de leurs caractéristiques, dynamiques et représentations sociales.



**SP** L'équipe de MOE recrutée doit être en capacité de préparer la donnée conforme au Standard Paysages de qualité minimale attendue par la MOA (géoréférencée - type SIG) voire de la produire lorsque cette mission est externalisée.

Si le budget le permet et que la maîtrise d'ouvrage le souhaite, un professionnel spécialisé en animation de dispositifs de concertation, un développeur de sites internet peuvent également intégrer le groupement.<sup>6</sup>

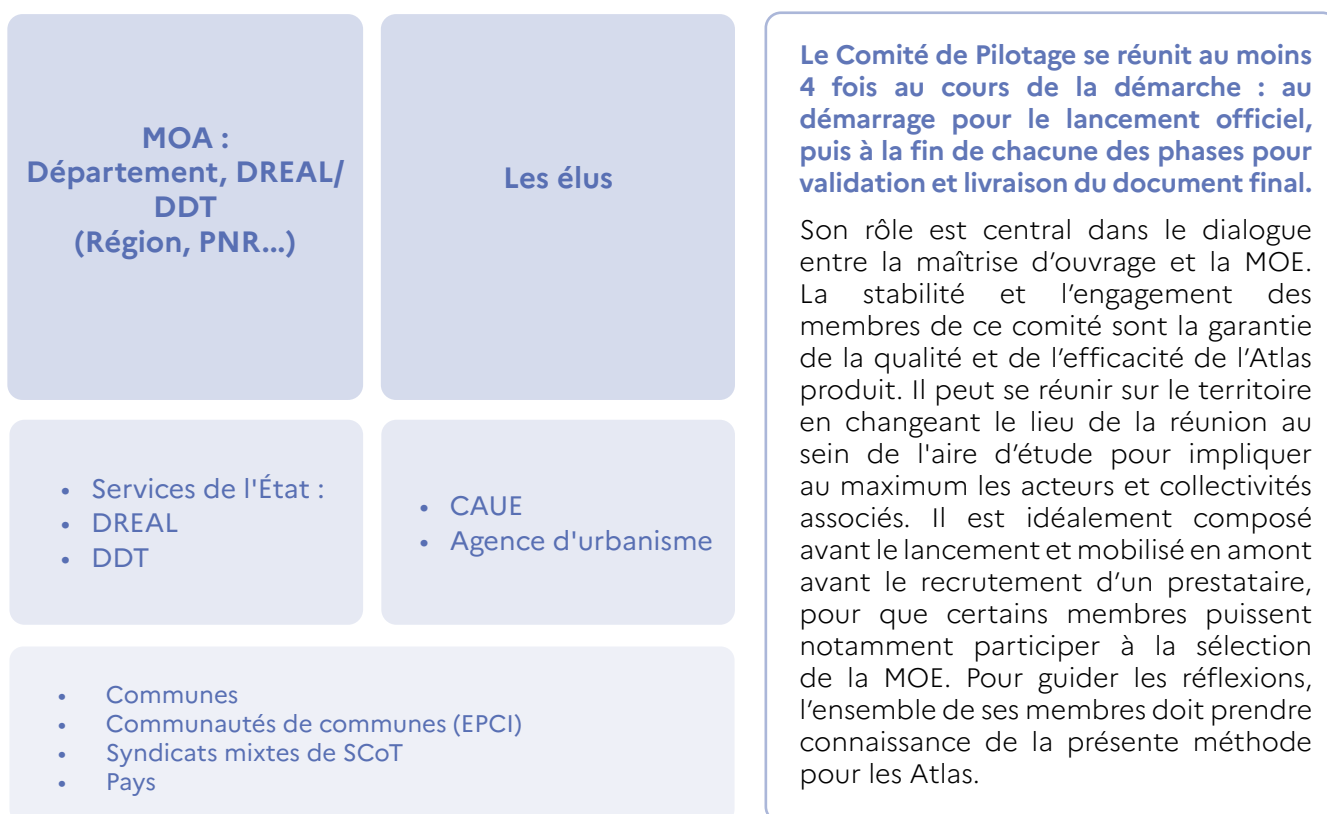
<sup>6</sup> Cf. « Pour aller plus loin, D'autres formes de publication et de communication » p.88



## Monter ou actualiser le COPIL et le COTECH, actualiser le COSUI

### Le COPIL (Comité de Pilotage)

Sous la gouvernance des élus référents, il regroupe l'ensemble des décideurs qui partagent l'évolution des réflexions et réalisations au fil de la démarche, et qui se réunissent lors des étapes principales d'élaboration de l'Atlas ou de sa révision pour valider et orienter les travaux réalisés. Le COPIL associe des élus représentant des EPCI compris dans l'aire d'étude. Sa composition à géométrie variable est adaptée au territoire d'étude. Elle peut être élargie pour des opérations spécifiques (ateliers, séminaires...). Son rôle est essentiellement celui de la validation politique des grandes étapes et des enjeux de l'Atlas.



### Le COSUI (Comité de suivi)

Dans le cadre d'une réalisation d'Atlas, un comité de suivi se met en place au cours de la démarche. Il nécessite d'être animé par un agent de la collectivité pilote de la démarche. Il est composé de membres du COPIL qui souhaitent s'investir davantage dans la démarche et notamment dans son suivi après la remise et la validation du document. Ce comité a pour fonction de faire la promotion du contenu de l'Atlas, d'en encourager l'usage dans d'autres contextes opérationnels, de veiller à son actualisation au fil de l'eau et d'en préparer l'actualisation. C'est lui qui « fait vivre » l'Atlas.

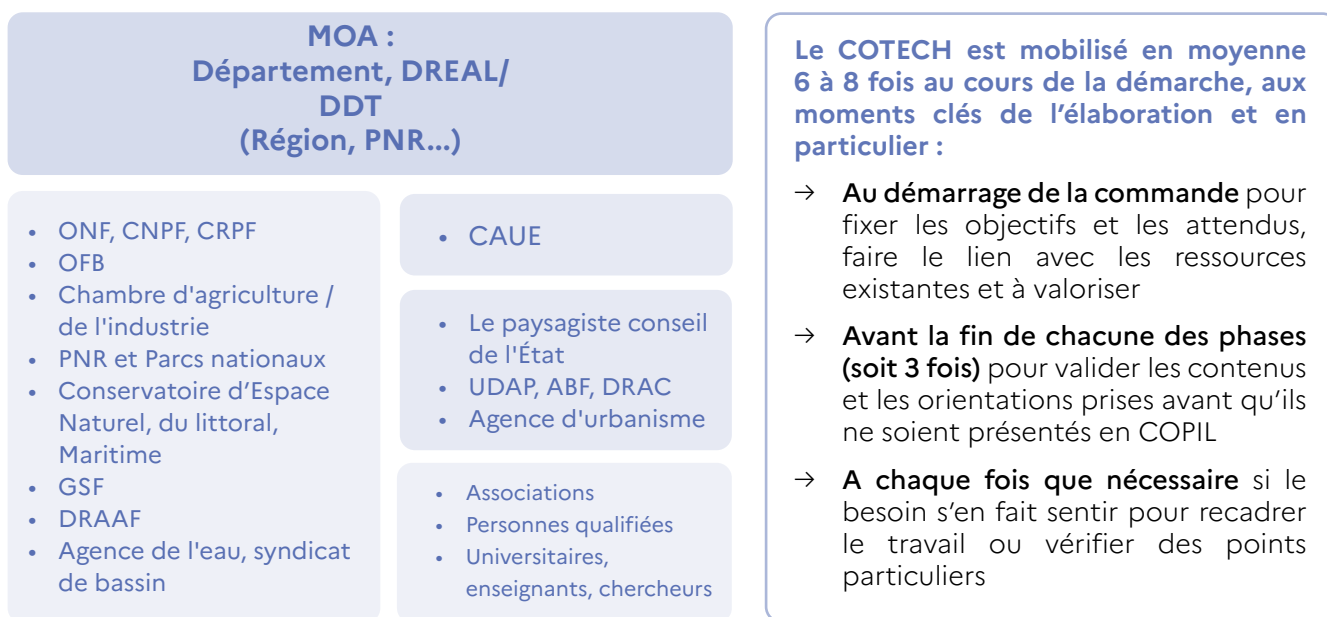
Ce groupe se différencie du COTECH par son rôle d'animation et non de validation. Il est épaulé des référents paysages de la MOA, de la DREAL, DRIEAT, DEAL et du réseau paysage régional s'il existe.

Le COSUI permet de diffuser dans le temps l'Atlas et de profiter de l'expérience et des compétences du groupe dans la réalisation des travaux préparatoires à la future mise à jour de l'Atlas.

## Le COTECH (Comité Technique)

Le COTECH est l'organe technique représentant la maîtrise d'ouvrage. Sa fonction est essentiellement technique : s'assurer du bon déroulement de la démarche. Il n'a aucune dimension politique, ce qui induit que les élus n'y sont pas obligatoirement associés. Il se compose des entités gouvernantes de la mission : le Département, la DREAL, DRIEAT, DEAL, DDT, UDAP. Les techniciens, experts de ces organismes (référents paysages en DREAL, DRIEAT, DEAL notamment) peuvent être plus ou moins nombreux selon les phases du projet d'Atlas et l'ordre du jour des COTECH. L'implication et le rôle des services déconcentrés de l'État est à moduler en fonction de la volonté d'engagement du Département. La présence du CAUE et des agences d'urbanisme, moteurs locaux des questions de paysage et relais des élus et des habitants, est largement encouragée.

De manière complémentaire au COPIL, certains intervenants sont invités à participer au COTECH tels que le paysagiste-conseil de l'État, des représentants des services déconcentrés de l'État, de la Région, du Département, les techniciens des EPCI associées, les associations ou personnes qualifiées, ainsi que des représentants des chambres consulaires. Le géomaticien ayant participé à l'élaboration du CCTP est également convié au COTECH afin de suivre l'état d'avancement des données produites pour un contrôle au fil de la démarche.



## Actualiser et évaluer l'Atlas existant

Dans le cas d'une actualisation, la démarche est en général engagée depuis plusieurs années. Depuis l'ancienne version, les acteurs peuvent avoir changé, le contexte des politiques publiques autour des paysages a pu évoluer. Un temps d'évaluation des forces et des faiblesses de la démarche et du document existant est nécessaire.

Cette évaluation porte sur 4 points :

- **Établir un état des lieux des documents et données employés dans le précédent Atlas** afin de pouvoir mettre à disposition du nouvel opus les études équivalentes actualisées ;
- **Effectuer un tour d'horizon des autres démarches, actions, outils** en lien avec la politique des paysages réalisés depuis la publication de l'ancien Atlas par d'autres acteurs aux échelles départementale et régionale. Ce tour d'horizon concerne aussi la mise en cohérence avec les Atlas départementaux frontaliers par la prise en compte des délimitations, et des dénominations des unités paysagères limitrophes par exemple. Le travail d'articulation entre les Atlas voisins est à mener avec le réseau paysage et/ou la DREAL, DRIEAT, DEAL compétent en la matière ;
- **Dresser un état des lieux objectif du cycle qui vient de se dérouler** depuis la publication du document de l'Atlas : sa transmission, sa diffusion, son utilisation ;
- **Porter à connaissance les actions connues en lien avec les enjeux identifiés** et synthétiser les retours d'expérience concernant les utilisations de l'Atlas précédent. Dans quels cadres a-t-il été utilisé ? Quelles sont les éléments de l'Atlas qui ont favorisé ou limité ces utilisations ? Envisager le taux de consultation quand les Atlas sont mis en ligne sur internet et le niveau de satisfaction des usagers.

## Lancer les travaux de préparation à la réalisation ou l'actualisation de l'Atlas

Pour préparer la démarche d'Atlas, plusieurs séances de travail sont nécessaires. Elles mobilisent le COPIL dans le cas d'une réalisation/ actualisation et le comité de suivi dans celui d'une actualisation. L'animation de cette démarche peut potentiellement être confiée à une maîtrise d'œuvre. Cette phase préparatoire permet à tous les membres du comité d'échanger, de partager et comprendre les fondements de la connaissance des paysages, les évolutions qui sont à l'œuvre, les enjeux territoriaux, les objectifs et l'organisation générale de la démarche.

### Dans le cas d'un nouvel Atlas :

- Documenter le contexte de la réalisation de l'Atlas : évolutions récentes, signaux forts sur le territoire, projets réalisés, en cours ou en réflexion. Les actions, mesures, démarches les plus récentes touchant aux structures et éléments de paysage marquants, prise en compte des unités paysagères limitrophes définies dans les Atlas voisins ;
- Mobiliser les acteurs du territoire liés au paysage ou acteurs économiques étant à même de mettre à disposition des données nécessaires à la réalisation/actualisation de l'Atlas ;
- Élaborer collégalement des attendus de l'Atlas et définition d'un budget prévisionnel pour l'animation de la démarche et la sélection d'une maîtrise d'œuvre ;
- Définir et élaborer le cahier des charges, prendre en compte des enjeux territoriaux et des attentes des acteurs des territoires.



➤ **SP** Concernant la production et la livraison des données SIG prendre appui sur le Standard, le gabarit<sup>5</sup> national, le guide de mise en œuvre du Standard.

- Compiler les documents bibliographiques, graphiques, iconographiques, cartographiques ;
- Compiler toutes les données géolocalisées sources pouvant être utiles à l'étude non accessibles en opendata (géocatalogue de l'IGN notamment) et produites par d'autres structures comme ONF, OFB, la chambre d'agriculture etc.

### **Dans le cas d'une actualisation (avant de suivre les six points ci-dessus) :**

- Évaluer l'ancien Atlas, son contenu et son format. Questionner les découpages paysagers, et leur cohérence avec les autres niveaux éventuels (région, PNR) et avec les unités paysagères limitrophes définies par les Atlas voisins ;
- Évaluer l'activité menée par le comité de suivi (COSUI) de l'ancien Atlas, afin de corriger, mettre à jour et valoriser ses actions ;
- Réaliser un bilan du dernier cycle de la démarche, des enjeux et de leur mise en opérationnalité à l'aide du COSUI ;
- Tenir compte des recommandations du COSUI concernant la mise en œuvre de la présente méthode afin de compléter l'Atlas existant ;
- Tenir compte des objectifs spécifiques pour la réalisation de l'Atlas (ex : cadre d'une politique publique particulière).

➤ **SP** Évaluer les données SIG existantes concernant l'Atlas (leur qualité topologique notamment), si possible les mettre au format Standard Paysages (effectué en régie par la MOA ou par un prestataire extérieur).

## **Animer la réunion de lancement après le recrutement de la MOE**

Une réunion de cadrage doit être prévue en début de mission afin de rappeler les attendus de la mission et de dresser un historique de la démarche dans le cas d'une actualisation. Mais aussi un portrait succinct du territoire comprenant des dynamiques et évolutions touchant ou pouvant toucher aux structures et éléments de paysage marquants les plus récents (exemple : des grands projets en cours ou en réflexion).

### **Cette réunion est l'occasion de cadrer les attendus en termes de données SIG :**

➤ **SP** Le contact « géomatique » identifié par la MOA est présent pour pouvoir répondre aux questions relatives à ce sujet.

➤ **SP** La MOA et la MOE se mettent d'accord sur le mode de faire de la production des données pour la suite des missions en accord avec le Standard, le gabarit national, le guide de mise en œuvre du Standard. La préparation des données relève de la MOE et sa production si elle n'est pas menée en régie par la MOA peut aussi être réalisé par la MOE.

➤ **SP** Les données sources à disposition utiles à la réalisation/mise à jour de l'Atlas disponibles en open data (ex: catalogue IGN, INSEE, etc) et les données mises à disposition par la MOA.

➤ **SP** La qualité attendue des données SIG livrées tout au long de la mission par la MOE à la MOA est convenue. Celle-ci ne permet pas d'être versée au Standard Paysages dès sa livraison mais facilite le travail du technicien de la MOA qui s'en charge. A minima en termes de critères d'intégrité, de cohérence, de précision spatiale, de précision thématique, de qualité temporelle, d'usabilité.

## MONTER SON CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges décrit clairement les objectifs à atteindre et spécifie notamment le format de restitution du travail attendu, afin que les candidats puissent former de manière optimale l'équipe qu'ils proposeront. Ce document doit également mentionner les éléments déjà existants, qu'il s'agisse des Atlas déjà réalisés ou des ressources disponibles pour l'équipe de MOE (comme la composition du Comité de pilotage, les données et informations disponibles, etc.).

Il est recommandé de bien expliciter les différentes étapes d'élaboration de la démarche et les temporalités des différentes phases. La ou les enveloppes financières (si le choix est fait d'organiser le marché en une tranche ferme et une ou plusieurs tranches optionnelles) sont idéalement communiquées dans le cahier des charges.

**SP** Le géomaticien MOA doit participer à l'élaboration du CCTP pour bien cadrer les attentes et la mise en œuvre. Il doit s'imprégner du Standard et calibrer avec l'aide d'une personne métier paysage, le temps nécessaire pour dériver des données produites par une équipe de MOE en données conformes au Standard.

### Éléments d'un CCTP au regard des objectifs généraux des Atlas de paysages<sup>7</sup>

**Il est conseillé de présenter le contexte de la démarche et de préciser les attentes :**

- Présentation du territoire de l'aire d'étude, son périmètre (pour les aires d'étude littorales, indiquer si l'Atlas doit couvrir les parties maritimes, sous-marines et jusqu'à quelle limite), son organisation administrative et ses principaux enjeux de développement et d'aménagement ;
- Présentation des commanditaires et du comité de pilotage de l'Atlas (membres du COPIL à lister) ;
- Explication des motivations qui ont incité à réaliser ou actualiser l'Atlas. Ceci pourra être mis en perspective avec les enjeux ou les dynamiques territoriales identifiés sur le territoire (de nouvelles dynamiques impactant le paysage, SCoT, PLU(i), charte de PNR, la mise en ligne de l'Atlas, la mise au standard de la connaissance sur le paysage...) ;
- Description du contexte de l'aire d'étude : évolutions récentes, signaux forts sur le territoire, projets réalisés, en cours ou en réflexion, les actions, mesures, démarches menées récemment touchant aux structures et éléments de paysage marquantes les plus récentes.
- Estimation du montant de l'enveloppe financière disponible<sup>7</sup> ;
- Dimensionnement des temporalités des différentes phases de la mission, des rendus des livrables et des temps de validation (prise en compte des temps de relecture, des allers-retours entre la MOA et la MOE)

**Il est également conseillé d'identifier les compétences internes et les ressources mobilisables, et de définir les attentes vis-à-vis du prestataire. Ainsi, le CCTP pourra :**

- Détailler les intentions en matière de gouvernance et de coordination de la démarche engagée. Préciser les groupes de travail et les formats d'ateliers de co-construction envisagés, la composition du comité de pilotage, du comité technique, le nombre de réunions...
- Lister les ressources mobilisables : documents (Atlas existants – sur le territoire d'étude et sur les territoires limitrophes –, bases de données, observatoires photographiques,...), documents bibliographiques (dont documents de planification, études en lien avec le paysage), graphiques, iconographiques, cartographiques utiles à l'étude ;
- Compiler toutes les données géolocalisées sources pouvant être utiles à l'étude non accessibles en opendata (géocatalogue de l'IGN notamment) et produites par d'autres structures comme ONF, OFB, la chambre d'agriculture etc ;

- Lister les membres du COTECH et du COSUI (dans le cas d'une mise à jour) ;
- Lister les personnes ressource au sein de la MOA ou non.

**SP** Indexer le Standard paysages, le guide de mise en œuvre et le gabarit national (pour faire de la donnée un élément contractuel).

### Détailler les missions générales à la charge du prestataire :

Il est attendu du cahier des charges une présentation des missions qui seront effectuées par le prestataire en respectant les indispensables constituant un Atlas (analyse paysagère - qualification, caractérisation, identification des paysages, dynamiques, enjeux) et décrits dans la méthode nationale<sup>7</sup>.

Le cahier des charges rappellera la nécessité de produire des documents accessibles au grand public, attractifs et largement illustrés. Les outils de représentation des paysages pourront être listés pour s'assurer de leur usage par la MOE (bloc diagrammes, croquis, cartes sensibles).

Dans son cahier des charges, la maîtrise d'ouvrage doit s'être approprié la méthode afin de proposer sa propre lecture des éléments demandés. La MOA doit adapter ce socle de base aux spécificités de son territoire, à ses besoins, aux attentes des élus...

La personne en charge du SIG au sein de la MOA s'est imprégnée de la méthode et du Standard paysages pour adapter le cahier des charges aux attentes du technicien.

### Détailler les missions spécifiques à la charge du prestataire (et les compétences ou justifications méthodologiques attendues pour y répondre). Par exemple :

- Pour la saisie des représentations sociales et des systèmes de valeurs associés aux paysages ;
- Pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages urbains ;
- Pour la valorisation des informations produites sous forme numérique et SIG ;
- Pour la construction de bases de données (fonctionnalités techniques...) ;
- Pour la qualité et spécificités attendues des documents graphiques ;
- Pour les modes d'animation des temps de co-constructions ;
- Pour l'échelle de détermination des enjeux et leur rédaction ;
- Pour les dynamiques paysagères à étudier en priorité...

Les outils et ressources qui permettent d'analyser les représentations sociales des paysages pourront être indiqués dans le cahier des charges, en fonction des spécificités du territoire et du budget dédié : bibliographie, entretiens, ateliers, questionnaires, etc.

### Enfin, il est conseillé d'explicitier les attentes de la maîtrise d'ouvrage en matière de formes de restitution de résultats (ouvrage de synthèse, bases de données, cartographie...) et de formes de valorisation attendues (publication papier, publication numérique)

- Cession de droits de la MOE à la MOA ;
- Accessibilité aux illustrations et contenus de l'Atlas (qualités graphiques et numériques minimums).

**SP** La forme des données SIG à produire et livrer. Les caractéristiques de cette base de données doivent permettre de dériver les données du Standard Paysages et leur réutilisation lors d'études ultérieures.

<sup>7</sup> Cf. « PARTIE 2 : La réalisation ou l'actualisation d'un Atlas pas à pas : analyse paysagère, les dynamiques et les enjeux » p.41

## PRÉVOIR LES BUDGETS ET COÛTS ASSOCIÉS

Le dimensionnement du budget pour la mission et son animation représente un élément clé à construire en adéquation avec les ambitions et les moyens du territoire concerné. La durée de la démarche, la mobilisation avec les différentes instances, les temps de terrain et les productions demandées doivent être définis en conséquence et parfaitement analysés en amont.

Dans l'idéal, le financement de la démarche doit être assuré prioritairement par la maîtrise d'ouvrage avec une aide éventuelle de l'État, soit directe (via le ministère en charge des sujets qui touchent au paysage) ou indirecte (via des financements et des fonds nationaux ou européens).

La durée moyenne d'élaboration d'un Atlas est estimée à deux années mais ne doit pas trop s'étaler dans le temps pour maintenir la dynamique, le rythme et l'implication des différents acteurs.

Pour le recrutement d'une équipe de MOE, une attention particulière devra être portée au moment de l'analyse des offres aux temps passés proposés par celle-ci pour vérifier la juste adéquation entre les attentes formulées et la réponse.

Si une grande part du territoire français est aujourd'hui dotée d'un Atlas, une actualisation ne signifie pas pour autant que le budget doit être réduit. Certains Atlas sont très anciens, certains territoires ont subi ou subissent des transformations importantes, et la charge considérable de travail de remobilisation de données actualisées combinée aux outils et besoins numériques existants à ce jour justifie de dimensionner le budget comme s'il s'agissait d'une commande à réécrire intégralement.

### Dimensionner le budget pour réaliser « Les indispensables d'un Atlas »

Afin d'assurer les productions et l'animation associée définies dans le chapitre 2 « Les indispensables d'un Atlas », le temps global cumulé estimé se situe dans une fourchette moyenne de 80 à 120 jours d'accompagnement par l'équipe de MOE, et de 20 à 30 jours ETP (Équivalent Temps Plein) de portage et d'animation par la maîtrise d'ouvrage par année de réalisation. Le travail de terrain, de compilation des données, de production graphique et de rédaction représente une charge de travail importante et incompressible à laquelle il faut ajouter tout le volet d'animation : participation à l'intégralité des réunions et instances, entretien avec des acteurs ressources, relationnel au long de la commande avec la maîtrise d'ouvrage et modifications en conséquence des productions pour l'Atlas.

### Compléter le budget pour « Aller plus loin »

Sur la base du budget défini pour assurer la production des éléments essentiels à la réalisation ou l'actualisation, plusieurs volets financiers peuvent être ajoutés et dimensionnés pour permettre d'aller plus loin dans la démarche :

- Le budget nécessaire à l'élaboration d'un site internet fonctionnel qui devra intégrer la conception, la réalisation technique, les interfaces avec le support, et les frais d'hébergement et de maintenance ultérieure ;
- Le budget nécessaire à la conduite d'une démarche de concertation grand public associée si la maîtrise d'ouvrage souhaite activer ce volet (ateliers thématiques ou sectoriels, journées dédiées, association du grand public à la démarche sous forme physique ou numérique, temps de présence sur le terrain auprès d'acteurs spécifiques comme les scolaires...);
- La conception et la réalisation d'un ouvrage physique dédié, de panneaux d'exposition, ou d'une carte prête à l'édition ;
- La conception et la production associée pour approfondir le travail à l'échelle de la sous-unité ou toute autre prestation technique et graphique permettant d'aller plus loin et plus précisément dans l'analyse (exemple de secteurs à enjeux).



## Chiffres repères

A titre informatif, quelques chiffres clés<sup>8</sup> de temps estimés à passer pour diverses productions ou de budgets associés à des contenus sur des démarches Atlas ayant eu lieu ces dernières années sont indiqués ici :

### Exemples de temps passés ou coûts médians de la MOE

Réalisation d'une carte des paysages	entre 5 et 10 jours de production
Temps complémentaire pour en assurer les déclinaisons	entre 5 et 10 jours de production
Réalisation d'un bloc diagramme mixte infographie/travail à la main	2 à 3 jours de production
Coût d'une journée d'animation sur le terrain ou en atelier de travail (comprenant la préparation et la restitution)	par personne – 900 euros HT moyen
Coût d'une journée de terrain	par personne – 700 euros HT moyen

### Temps passés annuels maîtrise d'ouvrage pour assurer l'animation et le pilotage de la démarche

Phase préparatoire	15 à 20 jours ETP
Phase de réalisation et d'animation	20 à 30 jours ETP
Animation, valorisation de la démarche et vie du COSUI	5 à 10 jours ETP

### Coût de réalisation d'un Atlas de paysages :

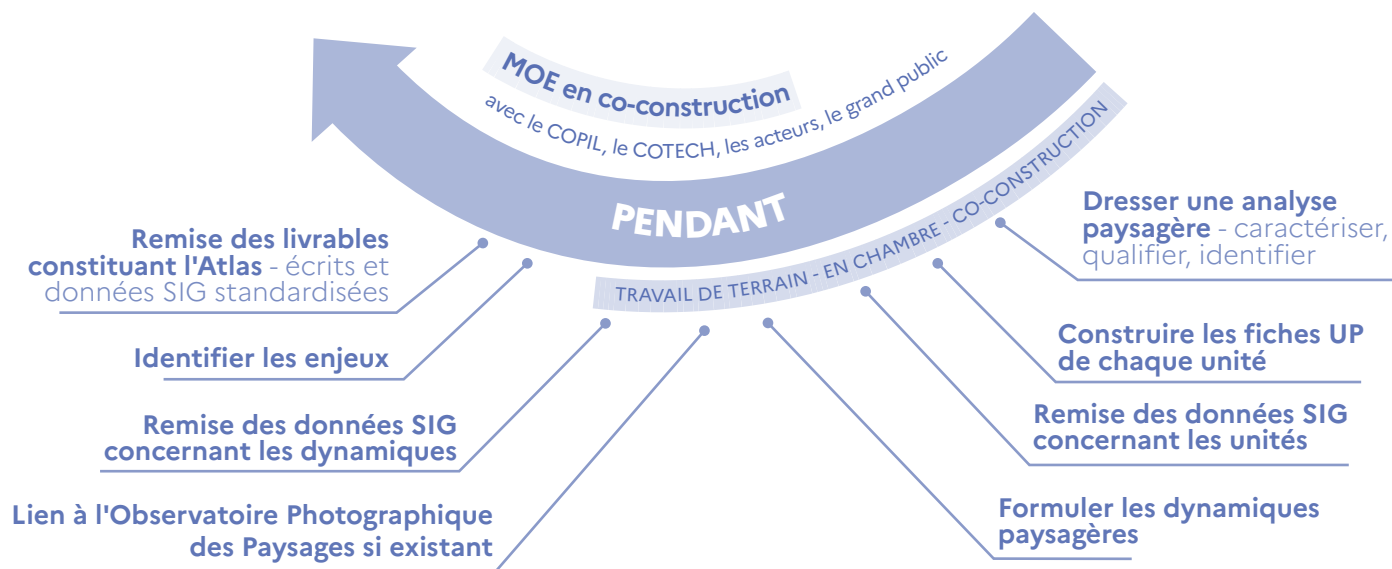
Les retours d'expériences concernant les différents Atlas publiés laissent apparaître une certaine variabilité de coûts et de délais de réalisation. Le délai moyen de réalisation d'un Atlas peut être estimé à 36 mois. Le délai minimum pour conduire ces travaux est supérieur à 2 ans.

A noter que l'actualisation d'un Atlas ayant plus de 10 ans s'apparente à un processus de réalisation d'un nouveau document (mise à jour des données obsolètes, étude des évolutions paysagères, actualisation des pièces graphiques, etc). Dans le tableau ci-dessous, les coûts de création d'un Atlas concernent aussi des territoires déjà dotés d'Atlas anciens.

Création d'un Atlas départemental contenant uniquement les éléments « indispensables »	120 000 €
Création d'un Atlas départemental contenant des éléments optionnels qui complètent le socle de connaissance	180 000 €
Actualisation d'un Atlas départemental récent (actualisation inférieure à 10 ans)	Entre 60 000€ et 90 000€
Mise à jour au fil de l'eau en interne par la MOA ou par une équipe de MOE	Budget qui dépend du type de production et des coûts/jour

<sup>8</sup> Chiffres estimatifs et variables suivant les techniques et les ambitions de la MOA et de la MOE.

## 2.3 PARTIE 2 : LA RÉALISATION OU L'ACTUALISATION D'UN ATLAS PAS À PAS



Le travail de conception ou d'actualisation d'un Atlas se fait sur un temps long, en convoquant des temps de terrain, de co-construction, de recherches afin d'aboutir à un document rédigé et illustré. Celui-ci doit être riche mais synthétique, accessible à tous ces utilisateurs et représentatif de la participation de tous les acteurs qui y ont été associés.

A partir de ce document, il est demandé à la MOE de réaliser des fiches unités paysagères<sup>9</sup> (fiche UP) permettant de préparer la donnée pour le travail de standardisation de la connaissance. L'Atlas ne doit en aucun cas se limiter à cette fiche UP, elle en est un complément. Celle-ci constitue la carte d'identité de l'unité et doit être synthétique et illustrée.

<sup>9</sup> Cf. « En pratique, Construire la fiche Unité Paysagère » p.66





► DU PAYS AFFREUX AU PAYSAGE SUBLIME  
Patu de Rosemont



► UN ATTRAIT PRESQUE EXCLUSIF POUR LA MONTAGNE  
Alexis Nicolas, XIX<sup>e</sup> siècle



► MONTAGNE, MORALE, MYSTICISME  
Depuis la plaine des Chicots, par Bory de Saint-Vincent



Une sélection de différents temps rythmant la réalisation ou l'actualisation d'un Atlas : le travail collectif de compréhension du paysage, la découverte du paysage par le terrain, la sélection de représentations anciennes du paysage, des événements de co-construction en salle ou non - Sources (du haut vers le bas): ©Collectif du Chomet - source : ©DREAL Auvergne-Rhône-Alpes | ©Caudex, 2022 - Source : ©DDT39 | ©Agence Folléa-Gautier, 2023 - source : ©DEAL Réunion | © Vincent Guiné et ©CAUE75 - source : ©CAUE75 - [paysages-paris.fr](http://paysages-paris.fr)

## Dresser une analyse paysagère

L'analyse paysagère présente un portrait à la fois technique et sensible du territoire. A partir de recherches bibliographiques, d'études existantes, de la parole et du regard de ses habitants, de l'analyse du paysagiste ; l'analyse paysagère permet de « faire voir » et de comprendre à ceux qui le connaissent ou pas, l'essence, l'identité, le récit du paysage

La construction de l'analyse paysagère ne s'effectue pas de manière linéaire. Des allers-retours sont nécessaires entre **la caractérisation\***, **la qualification\*** et **l'identification\* des paysages**. Celle-ci commence toujours à l'échelle de l'aire d'étude, puis zooms à celle des unités paysagères, pour être complétée aux deux échelles au fur et à mesure de la démarche. L'analyse paysagère peut se poursuivre en étant amendée tout au long de la démarche, pendant les phases des dynamiques et des enjeux.

Cette partie de l'Atlas débute à l'échelle de l'aire d'étude par la caractérisation **(1)** et la qualification **(2)** des paysages : en observant le paysage dans son ensemble à la lueur de son évolution passée, des illustrations, représentations qui en sont faites, du regard de ses habitants, puis selon ses diverses facettes (paysage agricole, forestier, urbain, d'infrastructure...).

Cette lecture du paysage sur l'ensemble du territoire de l'aire d'étude permet d'en comprendre la construction paysagère et de réaliser le découpage paysager des unités paysagères, c'est la première étape de l'identification des paysages **(3)**.

L'analyse se poursuit par la caractérisation **(4)** et la qualification **(5)** des unités paysagères. Le même procédé qu'à l'échelle de l'aire d'étude est réalisé mais de manière plus fine. L'identification **(3)** est complète lorsque les unités paysagères sont nommées. Les limites et la dénomination des unités doivent être travaillées en atelier avec les acteurs locaux et approuvées par le COTECH et le COPIL.

### Dans le cas d'une actualisation :

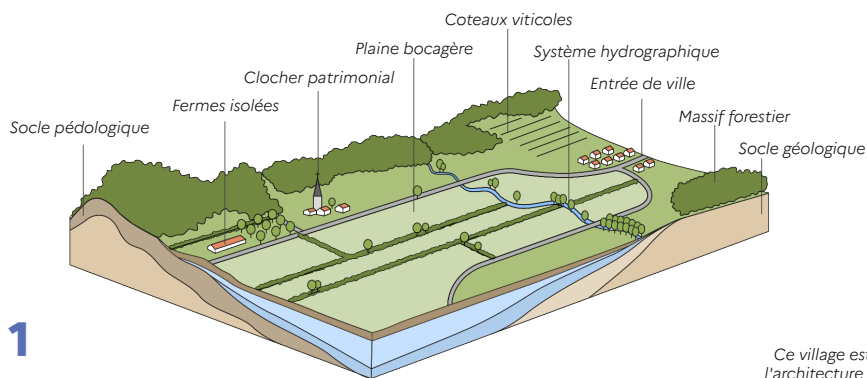
Entre deux Atlas, les structures paysagères et les éléments de paysages sont susceptibles de se transformer tant dans leur organisation que dans leur répartition spatiale. Les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés peuvent varier, cependant la matière issue de l'Atlas précédent qui est encore pertinente au moment de la mise à jour, doit être réemployée. Dans une actualisation complète, l'analyse de l'opus précédent par la maîtrise d'ouvrage et le COSUI en préambule de la mission puis par la MOE, doit permettre d'identifier les mises à jour nécessaires et les éléments à conserver en l'état ou en les corrigeant, amendant à la marge.

Il n'est pas plus aisé d'actualiser une analyse paysagère que de la réaliser à partir de zéro. Si les éléments géomorphologiques, bases de la caractérisation du paysage, ainsi que l'analyse historique la plus ancienne, peuvent être intégrés à la nouvelle version de l'Atlas, il est nécessaire de les étudier et de les prendre en compte pour compléter le reste de l'analyse paysagère.

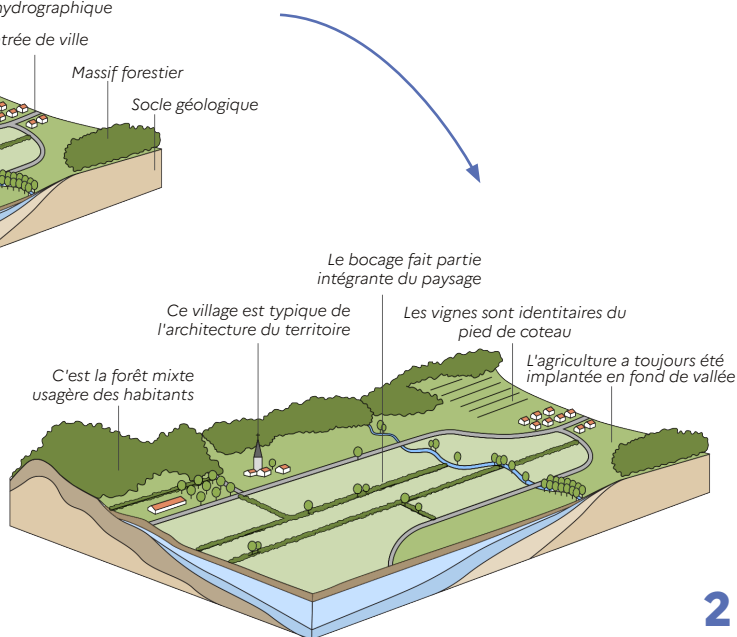
La caractérisation, la qualification devront donc être actualisées, à l'aune des nouvelles études, documents, représentations réalisées entre les deux dates d'actualisation, ainsi qu'au regard de la partie enjeux et dynamiques de l'opus précédent.

Les unités paysagères telles qu'identifiées sur la carte des paysages (la géométrie plus précise en SIG peut être à corriger si celle-ci présente des erreurs ou à standardiser) doivent être questionnées mais ne nécessitent pas forcément une transformation.

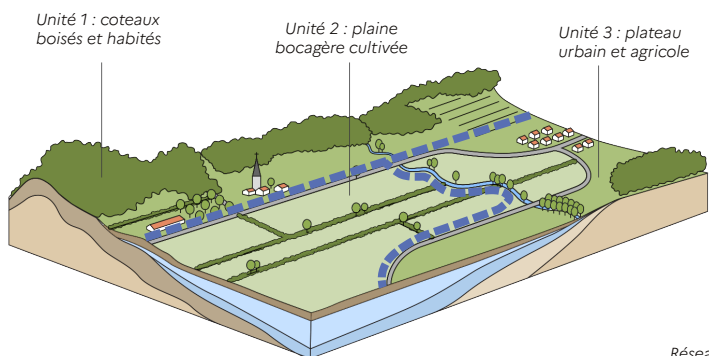




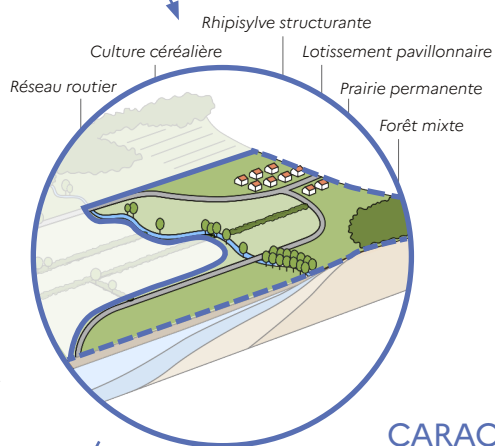
**1**  
**CARACTÉRISER**  
 À l'échelle de l'aire d'étude



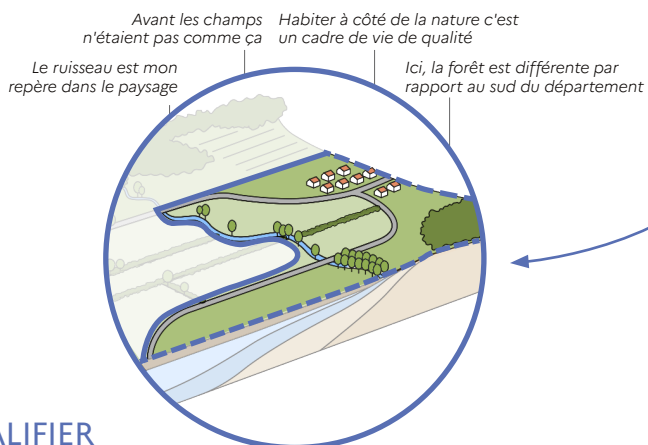
**2**  
**QUALIFIER**  
 À l'échelle de l'aire d'étude



**3**  
**IDENTIFIER**  
 Les unités paysagères



**4**  
**CARACTÉRISER**  
 À l'échelle de l'unité



**5**  
**QUALIFIER**  
 À l'échelle de l'unité

## Caractériser le paysage

La caractérisation du paysage correspond à l'analyse des éléments physiques du territoire. Cette analyse se mène à la fois à l'échelle du socle géomorphologique de l'aire d'étude, en passant par l'échelle des structures paysagères, jusqu'aux éléments de paysage.

- **Le socle géomorphologique** correspond au contexte physique du territoire favorable ou défavorable à l'installation de milieux naturels mais aussi de l'humain et de son adaptation au contexte physique local. On retrouve dans ce socle l'étude du relief, de la géologie, de la pédologie, du réseau hydrographique, du climat et des sols en tant qu'éléments vivants
- **La description thématisée** de l'occupation du sol et des activités en place sur le territoire de l'aire d'étude qui modèlent son paysage aujourd'hui (paysage agricole, forestier, d'infrastructures, d'énergie, urbain...)
- **Les structures paysagères** et par extension **les éléments paysagers** correspondent à la partie lisible en surface de ce socle, permettant de décrire un paysage et de le comparer avec un autre. Ils sont le résultat de la manière dont une société s'est attribué certains éléments du substrat biophysique et les a adaptés, modelés par ses diverses activités. Ils intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique

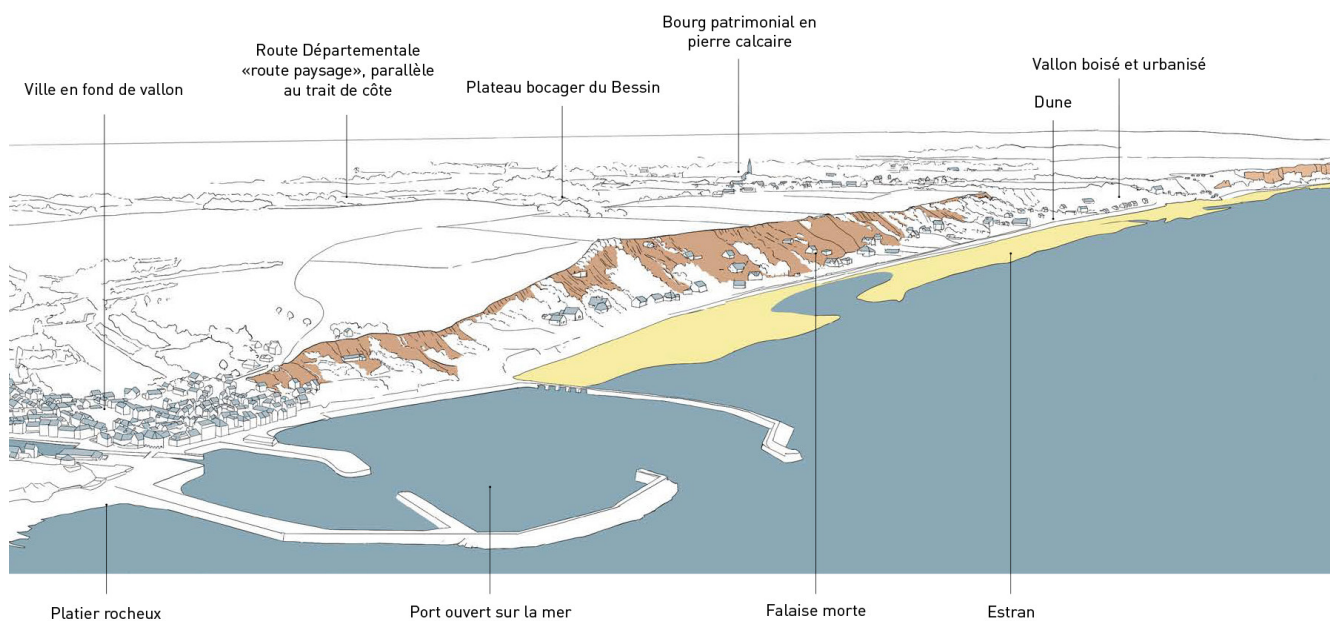
La dimension symbolique est signifiante dans l'identification et l'organisation<sup>10</sup> des structures et des éléments de paysage. Cette couche de l'analyse est celle dans laquelle s'inscrit l'espace perçu (les représentations culturelles et sociales et les systèmes de valeurs associés à un paysage).

C'est l'association des éléments de paysages qui dessinent des structures paysagères : les éléments de paysages peuvent être d'origine naturelle comme le sont le relief, les cours d'eau ou certaines formations végétales. Ils peuvent être également anthropique comme le sont le bâti, les infrastructures ou les formes de l'activité agricole. Les structures paysagères sont des systèmes complexes composés d'éléments paysagers. Par exemple, un élément de paysage tel qu'un arbre ou un arbuste peuvent participer à une structure paysagère comme le bocage. Il peut aussi correspondre à un élément ponctuel et remarquable d'ordre patrimonial (arbre remarquable, monument historique...).

→ **Comment ?** Selon les caractéristiques du territoire étudiées par la MOE, celui-ci devra proposer des angles thématiques (paysage forestier, agricole, d'infrastructure, habité, de l'énergie etc.). Cette sélection constitue une première partie de l'analyse. Cette proposition sera débattue avec les membres du COTECH, pour ensuite être développée et cartographiée (une cartographie par thématique est attendue) à l'échelle de l'aire d'étude.

Si le paysagiste avec son regard extérieur, neutre, distingue des structures paysagères pour lui évidentes, il doit les confronter à la perception des habitants. La perception d'une partie de territoire par les populations ne se construit pas sur l'analyse et l'estimation de toutes les structures et éléments paysagers présents dans l'espace géographique, mais plutôt sur certains détails ou au contraire sur une grande structure paysagère typique, représentative d'un terroir et d'une identité. Cette perception fonctionne comme un tri de ces objets selon des systèmes de valeurs mobilisés et des représentations sociales associées au paysage.

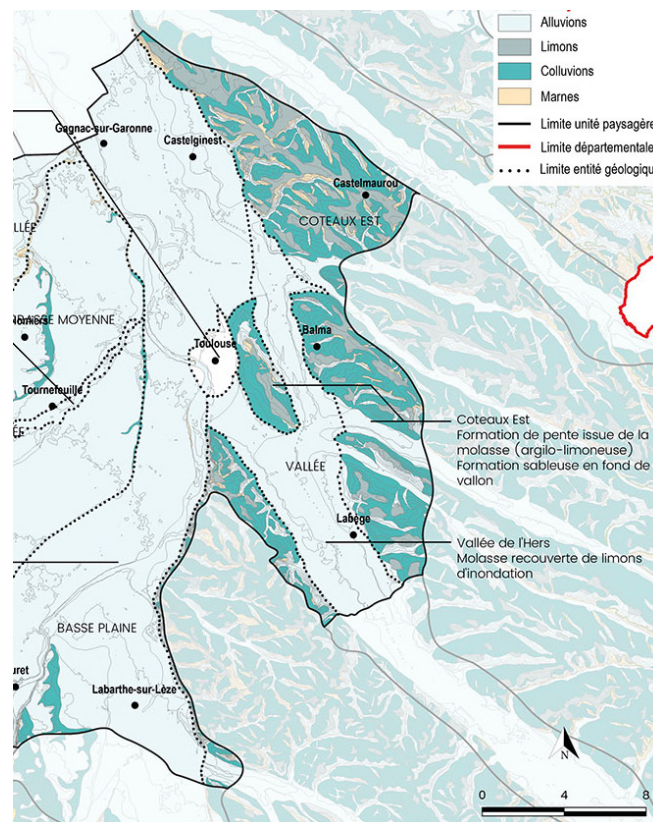
<sup>10</sup> Cf. « En pratique, L'expérience de la Bretagne - indicateurs sociaux » p.110



Caractérisation de l'unité paysagère des falaises et plages du Bessin, extraite de l'Atlas de Paysages de Normandie - département du Calvados - par ©Passeurs - Source : ©DREAL Normandie - [https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/actualisation-de-l-atlas-des-paysages-de-normandie-a4705.html#H\\_Liste-des-unites-paysageres](https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/actualisation-de-l-atlas-des-paysages-de-normandie-a4705.html#H_Liste-des-unites-paysageres)



Représenter les entrées thématiques constituant le paysage, carte des cours d'eau extraite de l'Atlas de paysages de la Haute-Normandie par ©Agence Folléa-Gautier, 2010 - Source : ©Région Haute-Normandie - <https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/Atlas-des-paysages-de-haute-normandie-95>



Illustrer des aspects de la géomorphologie du territoire, carte simplifiée du socle géologique de l'unité paysagère de l'Agglomération Toulousaine extraite de l'Atlas de Paysages de la Haute-Garonne par ©Signes Paysages, 2020 - Source : ©CD31 - <https://paysages.haute-garonne.fr/>



## Qualifier le paysage

La qualification d'un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage. Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque espace (rural, urbain, maritime, montagneux, de plaine, industriel, agricole...) doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage.

**Les perceptions et représentations sociales du paysage** désignent les différentes manières dont une partie de territoire est perçue et interprétée par les populations. Elles rendent compte des différents modèles et systèmes de valeurs mobilisés pour interpréter un paysage.

Deux niveaux de représentations sociales et de valeurs doivent être considérés : les modèles globaux (représentations véhiculées par les arts, stéréotypes véhiculés par les médias, marketing territorial mis en œuvre...) et les modèles locaux qui font référence à la culture locale, à l'affection populaire ou au quotidien. Les modèles individuels sont guidés par l'appréciation personnelle et n'ont pas leur place dans les Atlas.

**L'analyse des représentations sociales et des systèmes de valeurs associés aux paysages** est un des éléments fondamentaux des Atlas. Elle porte à la fois sur l'ensemble de l'aire d'étude et sur chaque unité paysagère. Ces éléments de qualification des paysages doivent faire l'objet de représentations graphiques dans l'Atlas (bloc diagramme, collages, parangonnage d'illustrations mises en comparaison, photos, croquis...).

**La saisie des représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à un paysage** offre des éléments pour formuler les enjeux du paysage. Elle permet aussi d'appuyer la gestion, la protection ou l'aménagement des paysages en tenant compte des aspirations des populations et des valeurs singulières qu'elles attribuent à leurs paysages.

→ **Comment ?** Diverses méthodes peuvent être mises en œuvre et inventées pour saisir ces représentations à partir d'enquêtes, d'observations ou de l'analyse de divers documents et supports.<sup>11</sup>

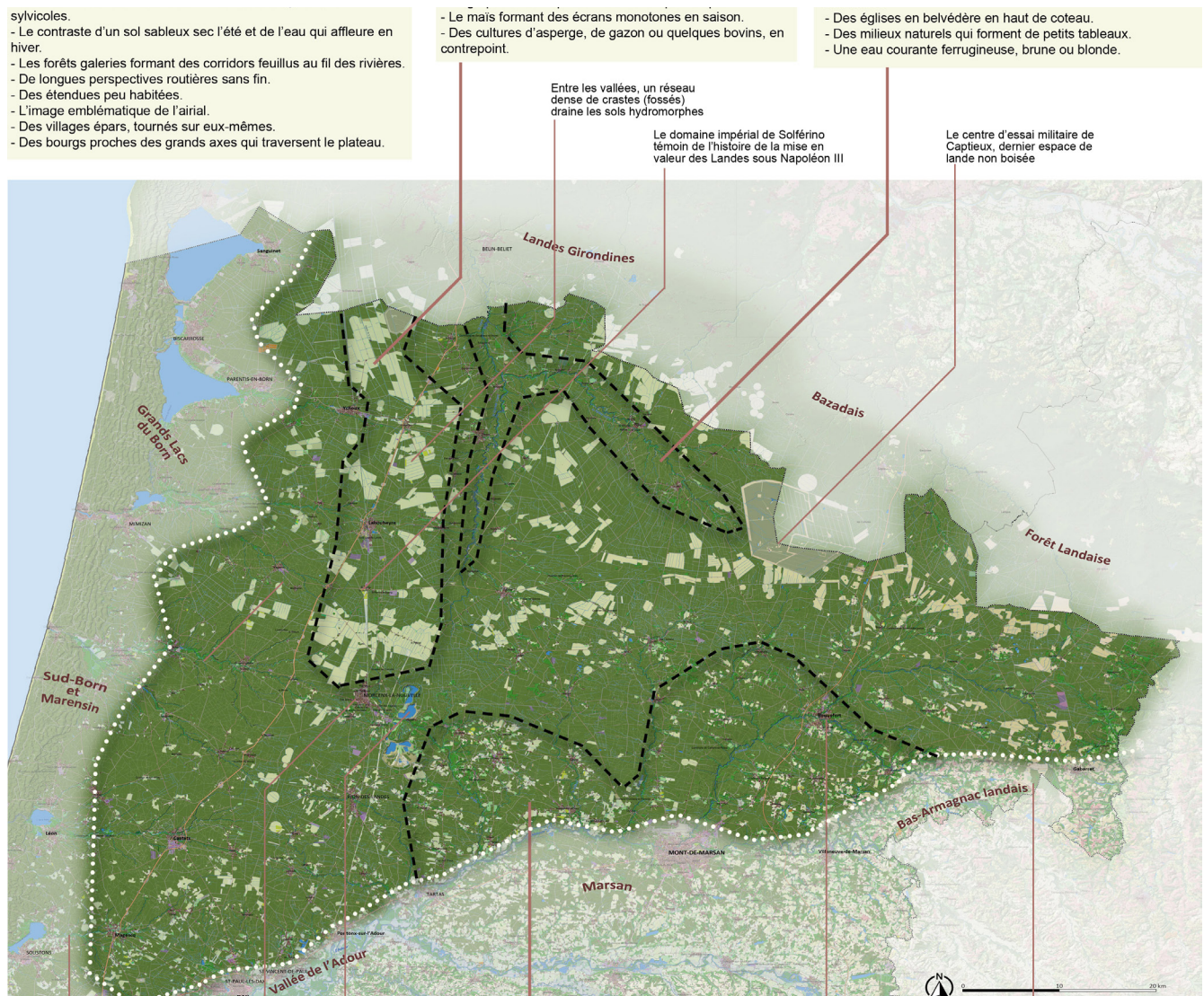
- La mobilisation du COPIL en est une. Les membres de ce comité peuvent être considérés comme des représentants de certaines populations du territoire. Leur consultation permet d'avoir des indications sur la manière dont les paysages de l'aire d'étude sont appréciés par ces populations. Il est nécessaire, cependant, que cette consultation soit engagée en veillant à ce que les membres du COPIL s'astreignent à rendre compte des perceptions des populations qu'ils représentent et non de leurs perceptions personnelles ;
- L'analyse de diverses représentations des paysages de l'aire d'étude fournit d'autres indications. Ces représentations peuvent être artistiques (littéraires, peintures, photographies...), ou plus opérationnelles (guides touristiques, documents de promotion territoriale, cartes postales...). Il est fréquent que les secondes s'inspirent fortement des premières. Ces documents rendent compte d'archétypes de paysages qui guident ou ont guidé les représentations sociales des paysages. Cependant, certaines de ces images sont des simplifications que l'analyse plus poussée permet de nuancer et de relativiser par rapport à des représentations paysagères locales ;
- La concertation, en premier lieu des acteurs et des élus du territoire, ainsi que des formats simples comme un questionnaire en ligne par exemple. Et si le budget et le cahier des charges le permettent, tout autre moyen de recueil des représentations du paysage et modèles de valeur locaux. Ces techniques ont comme objectif de vérifier un système d'hypothèses prédéfinies (par exemple, les représentations sociales des paysages sont fonction de la répartition de la fréquentation touristique, du taux de boisement...)

<sup>11</sup> Cf. « Pour aller plus loin, Co-construire avec le grand public » p.88



 Dans le cas d'une actualisation :

Les éléments de qualification des paysages sont actualisés au même titre que le reste de l'Atlas. Le changement des représentations sociales du paysage, locales ou globales et des systèmes de valeurs associés seront explicités. De nouvelles représentations sociales peuvent être liées aux changements dans la part matérielle des paysages (urbanisation, fermeture ou ouverture des paysages, mutations agricoles, abandons d'activités, aménagements paysagers...). Elles peuvent également être dues à la transformation des appréciations de certains aspects du paysage. Ces changements de la part immatérielle du paysage sont parfois à associer à un processus d'acculturation des acteurs du paysage : sensibilisation des populations aux paysages, promotion de leurs caractéristiques particulières...



Qualification de l'unité paysagère de la Grande Lande, extraite de l'Atlas de Paysages des Landes par ©François Bonneaud, 2023 - Source : ©CD40 - <https://Atlas-des-paysages.landest.fr/spip.php?rubrique17>

## Identifier le paysage

Par identification d'un paysage, on entend la désignation des unités paysagères qui composent le territoire : leur délimitation et leur dénomination.

L'identification du paysage et son travail de découpage et de dénomination des unités paysagère est un moment central dans le travail d'un Atlas. Il faut bien prêter attention à la granulométrie (le nombre et la taille des unités) de ce découpage qui doit être très bien effectué :

- Il ne doit pas comprendre trop d'unités, donc que certaines puissent être assemblées car partageant des caractéristiques et des qualités communes
- Il ne doit pas comprendre trop peu d'unités, donc qu'elles soient trop grandes et difficilement caractérisables et qualifiables.

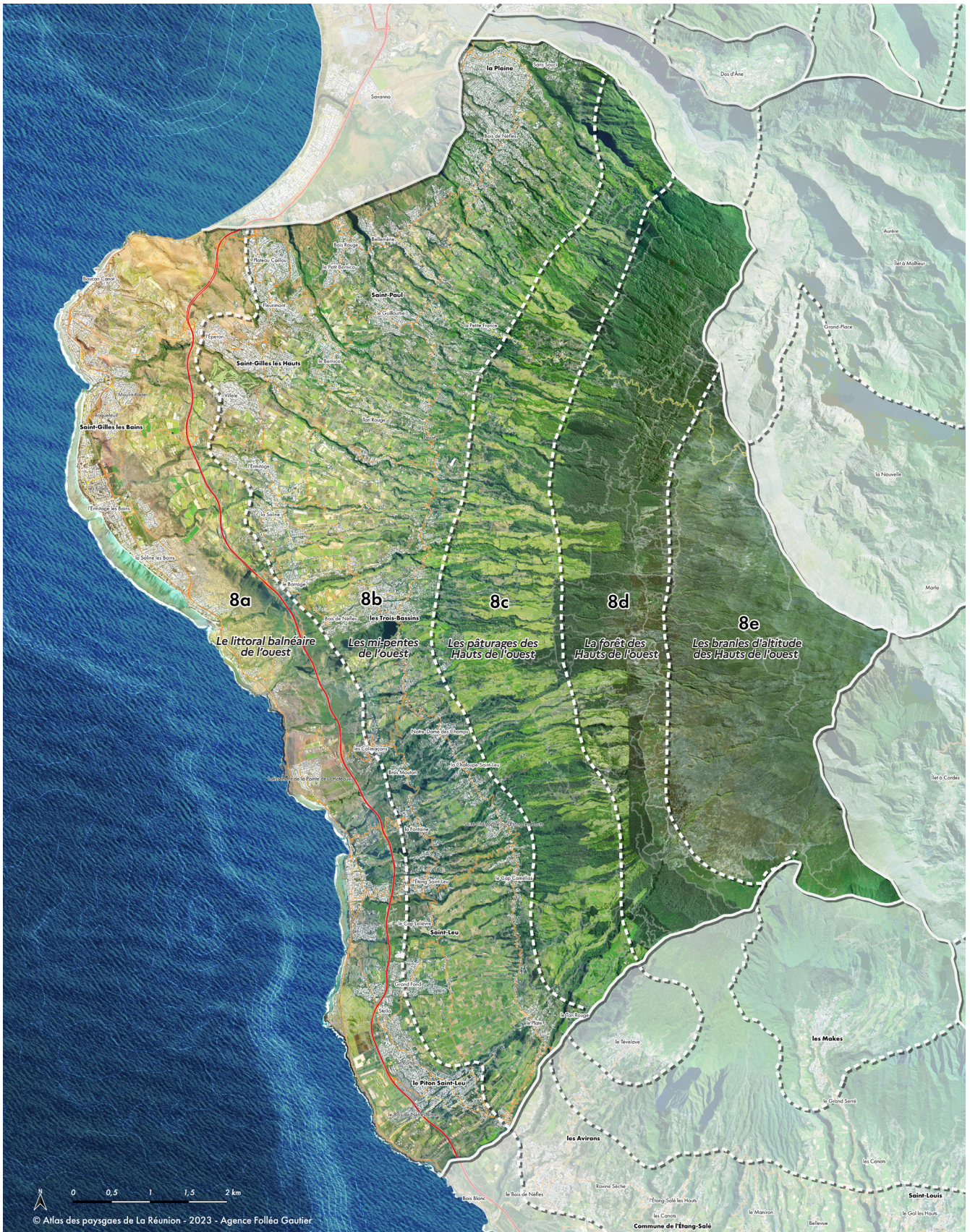
→ **Comment ?** Le découpage des unités paysagères s'effectue à partir du travail de caractérisation et de qualification du paysage du territoire. C'est la compréhension de la formation du paysage, de ses composantes et des éléments qui font sens pour la population qui permettent de réaliser le découpage des unités. A noter, que pour certains départements, cela peut s'effectuer à partir des ensembles paysagers (EP) de l'Atlas régional. Dans ce cas, la caractérisation et la qualification des paysages peuvent être réalisés à l'échelle des ensembles paysagers

- Le découpage doit expressément prendre en compte le découpage paysager des départements voisins. Un effort de mise en cohérence doit être effectué avec les ensembles paysagers régionaux s'ils ont déjà été identifiés, mais l'unité étant la composante centrale, c'est à l'ensemble paysager de s'adapter à l'unité et non l'inverse. Un manque de cohérence entre les ensembles paysagers et les unités d'un nouvel Atlas départemental ou une transformation du découpage des unités au moment d'une mise à jour doit être indiqué à la DREAL en tant qu'ensembliser sur les politiques de paysage ;
- Le découpage comprend l'unité mais aussi ses limites. Elles peuvent être nettes ou « floues » : nette si elle est (relativement) bien définie d'un point de vue géographique, soit du fait du paysage lui-même (ligne de crête, cours d'eau, front urbain, falaise, etc), soit si elle coïncide avec une limite administrative. Une limite floue ne s'appuie sur aucun objet géographique précis, elle dessinée de façon arbitraire, par exemple à travers champs. Le découpage étant réalisé à l'échelle de l'aire d'étude il n'est pas demandé à pouvoir zoomer sur celle-ci, mais de bien pouvoir identifier une unité plutôt qu'une autre. Elle ne permet de découper que ce qui est visible et compréhensible à l'échelle de l'aire d'étude.
- Une fois que le découpage est effectué, un même travail de qualification et de caractérisation à l'échelle de chaque unité doit être effectué, il permet par ailleurs de vérifier la justesse du découpage ;
- Cette seconde phase du travail pour chacune des unités paysagères, peut aboutir à un découpage plus fin en sous-unités paysagères. Ce travail n'apparaît pas dans cette partie « Les indispensables d'un Atlas », c'est une analyse complémentaire placée dans une fiche « Pour aller plus loin » ci-après<sup>12</sup> ;
- Chaque unité paysagère est nommée. Il n'y a pas véritablement de règle dans la façon de dénommer une unité mais des habitudes communes aux Atlas : il fait référence à sa localisation, à ses caractéristiques physiques principales, à la toponymie usité, aux représentations et valeurs qui lui sont associées. Il fait sens pour l'ensemble des acteurs de l'aire d'étude.

➔ **SP** Une fois ce découpage effectué, il faut initier la production des données SIG en coordination avec le géomaticien de la MOA. A la fin de cette partie « Analyse paysagère » le premier jeu de données concernant les unités doit être remis à la MOA.

<sup>12</sup> Cf. « En pratique, Construire la fiche Unité Paysagère » p.66





Identifier et représenter les unités paysagères sur une carte dédiée, carte des unités de paysages locales extraite de l'Atlas de Paysages de La Réunion par ©Agence Folléa-Gautier, 2023 - Source : ©DEAL Réunion - <https://portaildupaysage-lareunion.re/>



## Dans le cas d'une actualisation :

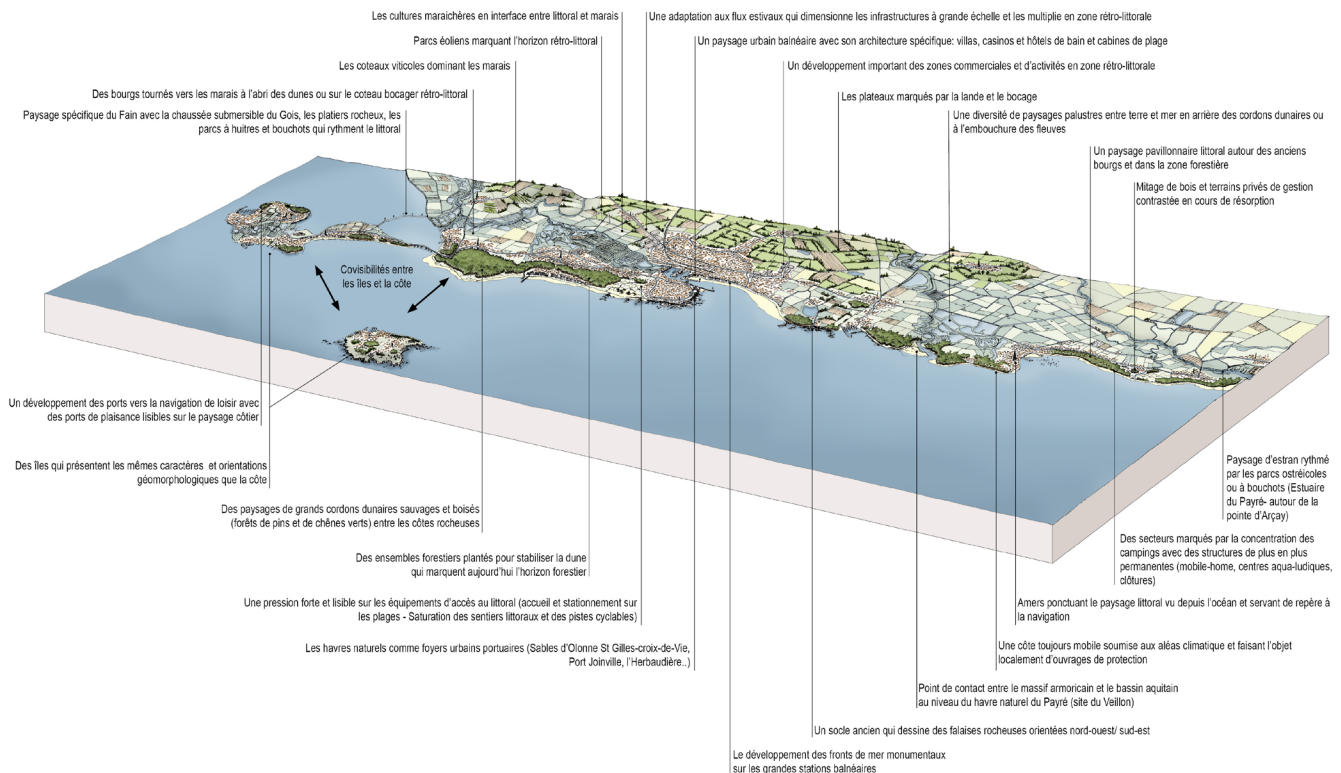
Dans le cadre de l'actualisation d'un Atlas, la remise en question du tracé des unités paysagères n'est pas systématique. Sauf dans les cas listés ci-dessous, l'identification en elle-même est revue à la marge :

- Bouversement du paysage ;
- Extension de l'aire d'étude (partie maritime par exemple) ;
- Mise en cohérence avec les unités paysagères contiguës appartenant à un territoire voisin ;
- Mise en cohérence avec les ensembles paysagers régionaux ;
- Mise en cohérence des unités ou sous-unités d'un PNR avec celles de l'Atlas départemental réalisé à posteriori.

 **SP** Pour la mise au Standard Paysages de la donnée, des corrections topologiques peuvent être à apporter (trous, chevauchement, limites etc.)

A noter, une évolution constatée peut amener à reconsidérer les limites et le nom de certaines des unités paysagères identifiées dans les Atlas antérieurs. Ce travail sur la dénomination se fait en concertation avec les acteurs locaux.

Bloc-diagramme de l'unité paysagère de la côte vendéenne (42)



Montrer les caractéristiques et les dynamiques d'une unité à partir d'un bloc diagramme, unité de la Côte Vendéenne dans l'Atlas des pays de la Loire par ©Résonance -

Source : ©DREAL Pays-de-la-Loire - <https://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>



## Formuler les dynamiques paysagères

L'évolution des paysages fait partie de l'essence même de la notion « paysage ». Un paysage est en constante évolution, à la fois dans sa structure physique, dans l'occupation de son sol mais aussi dans la perception de ceux qui le pratiquent qui change au fil du temps et des époques.

*Les dynamiques positives ou négatives, représentent l'ensemble de forces naturelles et/ou humaines et de leurs interrelations induisant un mouvement, une évolution perceptible ou non des paysages. (N. Maestre, 2015)*

- **Comment ?** Dans un Atlas, la partie traitant des dynamiques comprend l'étude de l'évolution passée du paysage. Elle décrit cette évolution, les pratiques, les conjonctures et les facteurs ayant amené à celle-ci. En observant ces mêmes constantes, le professionnel du paysage étudie les dynamiques en cours qui donnent des pistes d'évolutions possibles du paysage se dessinant au moment de l'étude
- L'étude des dynamiques est effectuée à l'échelle du territoire de manière thématique en fonction de ses caractéristiques (paysage agricole, forestier, urbain, d'infrastructure...) Et à l'échelle des unités paysagères

## Les évolutions passées

L'étude des dynamiques passées permet de mieux comprendre celles qui ont cours aujourd'hui sur le territoire. Connaître un état passé permet de relativiser celui d'aujourd'hui d'une manière objective. Elles correspondent à l'évolution des paysages entre deux dates.

- **Comment ?** Le travail d'analyse des dynamiques passées correspond à celle de l'évolution des paysages entre deux dates. Dans le cas d'une réalisation, l'étude de l'évolution des paysages est effectuée sur un temps long démarrant à la publication des premières cartographies du territoire, en reprenant les grandes étapes de cette évolution
- La description des dynamiques se fait à partir des conclusions de l'analyse paysagère, ainsi les structures paysagères et les éléments de paysage décrits permettent d'identifier les facteurs d'évolution qui les concernent. De même, les perceptions et représentations du paysage par ses usagers orientent le concepteur vers les documents à investiguer pour retracer et illustrer cette évolution ;
- Les dynamiques reportées dans l'Atlas doivent être prégnantes, c'est-à-dire qu'elles s'expriment comme une tendance à l'échelle du territoire, d'une ou plusieurs unités et non comme un événement ponctuel.
- Elles doivent être observées par le professionnel du paysage, notamment par l'analyse d'études complémentaires, la comparaison de données SIG, de photos aériennes et de cartographies montrant visiblement des structures et des éléments paysagers qui ont évolué ;
- Les dynamiques doivent être issues d'un partage entre les experts du paysage et les élus, les acteurs, les habitants du territoire car ces évolutions peuvent sembler moins tangibles dans un territoire plutôt que dans un autre et pourtant avoir une valeur plus importante pour le premier.

➤ **SP** Dans le Standard, le report de l'analyse de l'évolution des paysages se fait principalement grâce à des facteurs quantitatifs : augmentation, diminution, apparition, disparition, stabilisation notamment de l'occupation du sol. Bien que représentatif de l'évolution des paysages, il ne saurait se limiter à ces données et s'étudie au regard de l'analyse complète des dynamiques livrée par l'Atlas, comprenant des facteurs qualitatifs et des évolutions des perceptions qui ne sont pas traduisibles dans un standard.

## Dans le cas d'une actualisation :

Dans le cas d'une actualisation, on étudie l'évolution du paysage entre la dernière publication de l'Atlas et la date d'actualisation.

### Les dynamiques en cours

Les dynamiques en cours sont les premiers indices d'une évolution du paysage futur qui sera visible dans un court, moyen ou long terme. Ce sont davantage des tendances, qui sont relevées par l'intuition du paysagiste, des acteurs et des habitants du territoire.

→ **Comment ?** S'appuyant sur des données moins fournies que pour l'étude des dynamiques passées, les dynamiques en cours proviennent davantage de l'intuition et de l'expérience du professionnel du paysage : « à dire d'experts ». Elles sont issues de tendances observables sur le terrain et étayées de l'expression d'acteurs, d'élus et d'habitants du territoire qui voient les forces naturelles et les pratiques humaines évoluer et leurs impacts possibles sur le paysage dans le futur. Elles peuvent aussi être le résultat indirect d'une évolution plus ancienne

Les dynamiques en cours peuvent aussi se fonder sur des exemples de projets sur le territoire dont a pris connaissance la MOE pendant la réalisation ou l'actualisation, notamment pendant les temps de co-construction.

### Le lien à un Observatoire Photographique des Paysages existant

Dans le cadre de la mission de réalisation ou d'actualisation de l'Atlas, il est demandé à l'équipe de MOE d'analyser les thématiques photographiées dans le ou les Observatoire(s) Photographique(s) des Paysages quand il en existe. L'objectif est d'ajuster et mettre à jour les dynamiques photographiées. Pour cela l'équipe de MOE doit produire une analyse de l'OPP en tenant compte des critères d'analyse suivants :

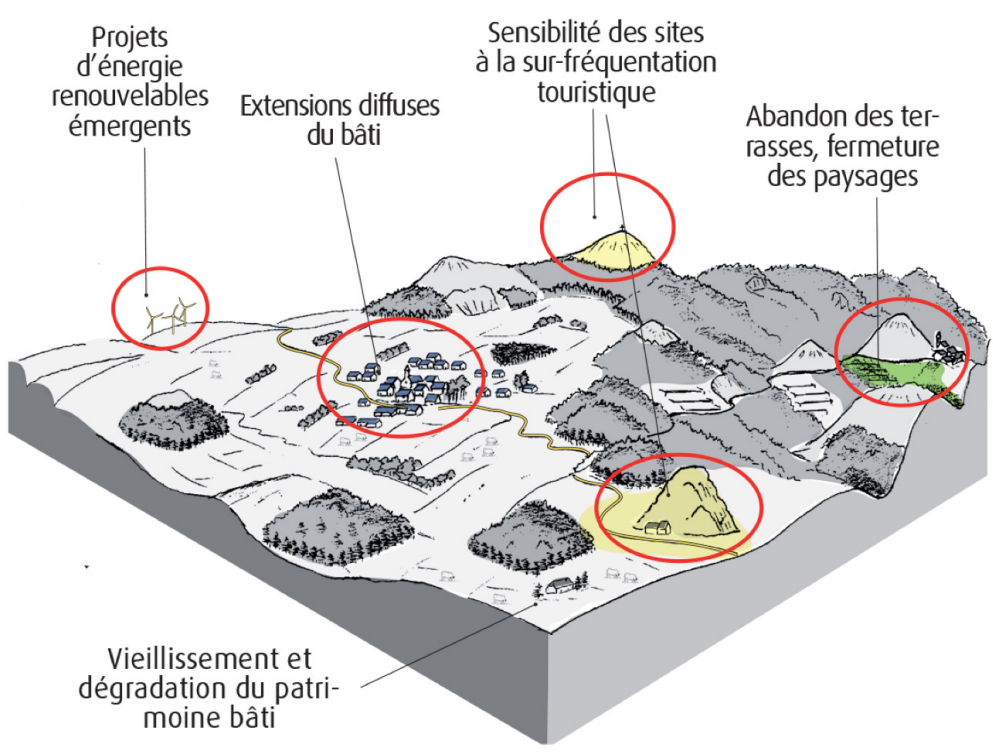
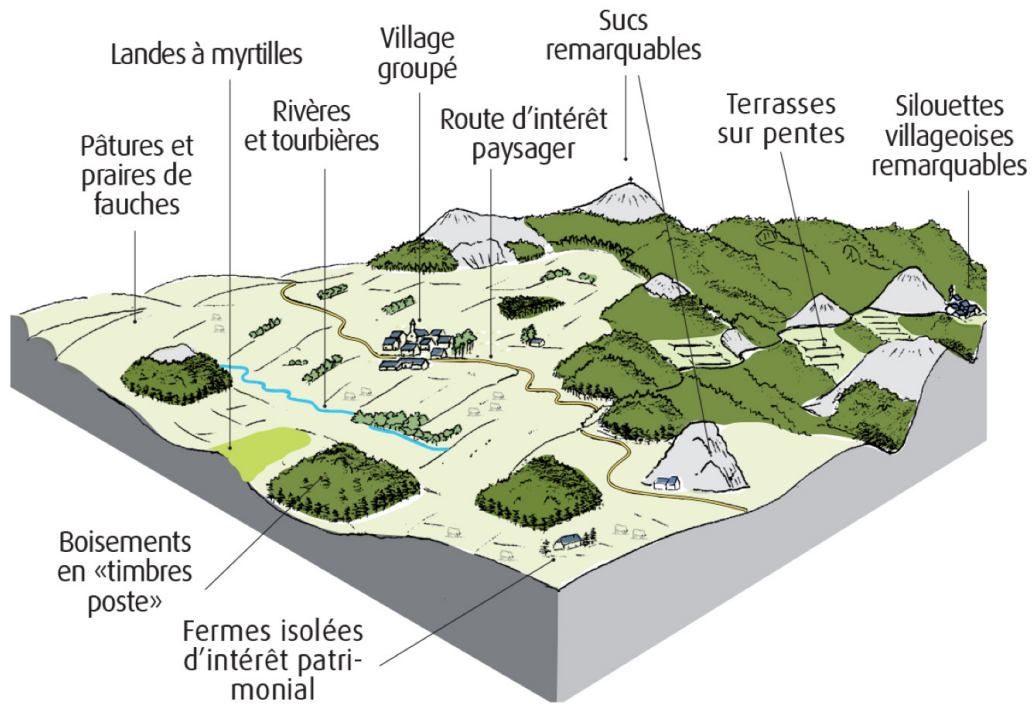
- L'étude des dynamiques représentées par rapport aux dynamiques relevées dans la première phase de l'Atlas : faut-il arrêter de photographier certains points de vue devenus obsolètes ? (par exemple un bâtiment qui obstrue la prise de vue initiale), faut-il en ajouter ?
- La représentativité de l'ensemble des paysages du territoire par l'OPP ;
- La pertinence de la saisonnalité des rephotographies ;
- La lisibilité de la ressource et sa diffusion au grand public ;
- La portée de l'observatoire et les actions qui en ont découlé.

Il est également possible et conseillé de s'appuyer sur la série photographique de l'OPP pour :

- Illustrer le livrable final de l'Atlas par des photographies qui en sont issues ;

 **SP** Illustrer les dynamiques dans le Standard Paysages par la mise en place d'un lien vers les photos de l'OPP ;

- Réaliser des photocomparaisons (deux photos prises à des époques différentes selon le même point de vue) à partir des photos issues de l'ancien Atlas pour les intégrer dans l'itinéraire photographique de l'observatoire ;
- Un observatoire photographique des paysages permet ainsi de maintenir le lien entre deux Atlas puisque l'OPP impose une reconduction régulière des photographies, et de se rassembler tous les deux ans pour le suivi des re-photographies.



Représenter les dynamiques paysagères à partir de blocs diagrammes à différentes époques, extraits de la charte 2013 - 2025 du PNR des Monts d'Ardèche par ©N.Salinas - Source : ©PNR des Monts d'Ardèche - <https://www.parc-monts-ardeche.fr>



## Identifier les enjeux

Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leur variation ou leur transformation. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas avec les actions dans le territoire. Ils sont donc définis à partir des alternatives qui se présentent face aux caractéristiques d'un paysage ou face à son évolution. Ils invitent les acteurs du territoire à se positionner et à s'engager dans la protection, la gestion ou l'aménagement du paysage.

**L'enjeu n'est pas un objectif, ni une orientation ou une action. En général, il ne commence pas par un verbe car cela induirait qu'il s'agisse d'une action. L'Atlas est pré-opérationnel, ce qui induit que les enjeux doivent être appropriables par les acteurs concernés pour que leurs actions y répondent. Pour cela, il doit être réaliste et pragmatique mais aussi partagé et co-construit.**

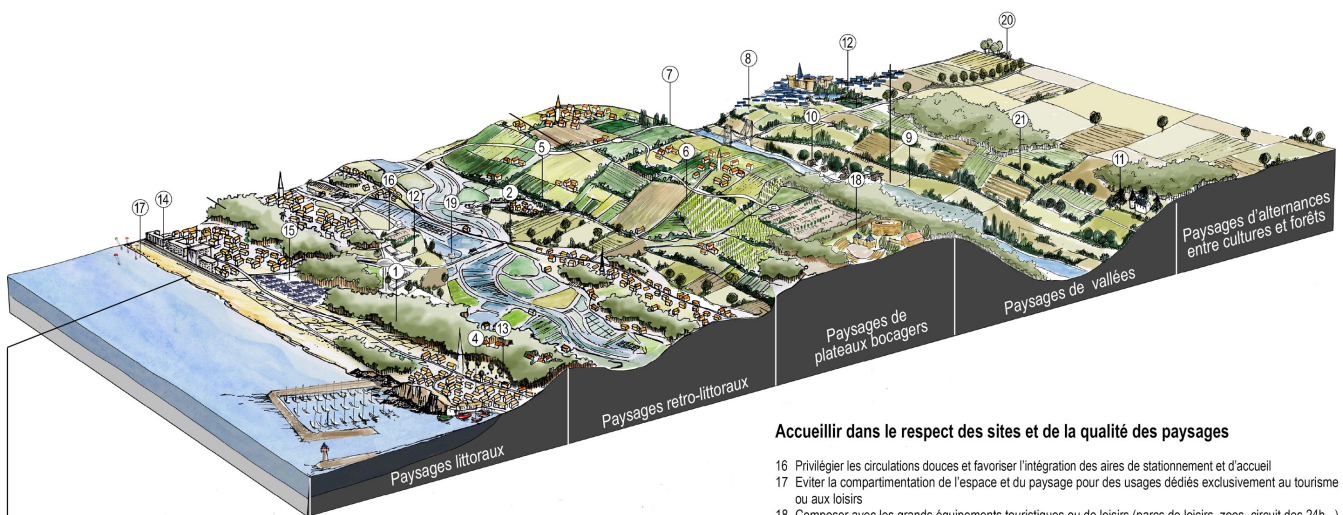
- **Comment ?** L'enjeu se place à un moment de bascule, il sous-entend la mise en œuvre d'une action pour la dépasser.
- **A partir de l'analyse des évolutions passées et des dynamiques en cours**, la MOE est capable d'établir les enjeux qui en découlent
  - **La retranscriptions, au regard du paysage, d'enjeux identifiés dans d'autres documents** établis à propos de l'aire d'étude ou de certains de ses secteurs : PLU(i), SCoT, les chartes de PNR, SRADDET, PCAET, PAPI, PAEN, PAEC, SDAGE, SAGE etc.)
  - **L'analyse AFOM** (Atouts, faiblesses, Opportunités, Menaces) permet d'identifier ces enjeux dans leur caractère positif ou négatif :
    - Atout : une structure, un élément paysager, une pratique participant à la valeur du paysage à préserver et/ou valoriser ;
    - Faiblesse : une problématique impactant le paysage qu'il faudrait interrompre, limiter, inverser ;
    - Opportunité : un potentiel peu exploité à valoriser, encourager... Une situation ancienne qui a été perdue, qui est regrettée et qui pourrait être réinstallée ;
    - Menace : une faiblesse ou une fragilité qui n'a pas encore engendré un impact sur le paysage qu'il faudrait résoudre.
  - **En donnant une image de ce qui pourrait être perdu ou gagné** : l'analyse prospective pourrait être restituée sous la forme de croquis, de bloc-diagramme ou de photomontages qui ont un fort impact sur les populations et un bon effet d'alerte. La présentation de ces possibles futurs paysages peut ainsi initier des réflexions concernant l'avenir des paysages d'un territoire. Les formes de prise en compte du paysage dans les actions à venir se font alors en conscience. Cependant, ces indications ne sont que des projections. Elles ne doivent pas atténuer l'attention qui doit être accordée à l'évolution effectivement constatée.
  - **Les enjeux doivent être co-construits avec le COTECH et le COSUI. Ils doivent être hiérarchisés et validés par le COPIL.** Cette validation politique est un engagement à prendre en compte ces enjeux dans les politiques et les actions menées par la suite.

Pour illustrer certains ou tous les enjeux, des sites et démarches de référence comprises dans l'aire d'étude peuvent être utilisés. Ils ont toute leur place dans un Atlas s'ils permettent de faire cas d'école pour diffuser de bonnes pratiques qui soient positives et reproductibles sur le territoire.

 **Dans le cas d'une actualisation :**

Dans le cadre d'une actualisation d'un Atlas, une attention particulière doit être portée aux enjeux qui avaient été identifiés dans l'Atlas précédent.

L'Atlas peut alors offrir des indications concernant les effets des différentes politiques ou actions menées en lien avec les paysages, le cadre de vie des populations et les territoires. Si l'Atlas de paysages n'est pas un document de préconisation, son actualisation est l'occasion de faire un bilan des réponses qui ont été apportées aux enjeux du paysage identifiés dans l'Atlas antérieur. Ce bilan peut s'appuyer sur les dispositifs d'évaluation mis en place dans les différents documents de planification territoriale.



**Revaloriser la dimension patrimoniale des paysages urbains du littoral**

- 13 Veiller à la qualité de la composition urbaine et paysagère des espaces publics
- 14 Accompagner la mutation des friches touristiques
- 15 Pallier le « durcissement des campings » par une composition paysagère d'ensemble soignant particulièrement les franges notamment les fronts de mer

**Accueillir dans le respect des sites et de la qualité des paysages**

- 16 Privilégier les circulations douces et favoriser l'intégration des aires de stationnement et d'accueil
- 17 Eviter la compartimentation de l'espace et du paysage pour des usages dédiés exclusivement au tourisme ou aux loisirs
- 18 Composer avec les grands équipements touristiques ou de loisirs (parcs de loisirs, zoos, circuit des 24h...)
- 19 Limiter et homogénéiser la signalétique présente sur les sites

**Utiliser les infrastructures comme vecteur de découverte des paysages**

- 20 Valoriser les premiers plans et préserver le patrimoine végétal associé aux voies
- 21 Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt

Représentant des enjeux paysagers à partir du bloc diagramme, extrait de l'Atlas de paysages des Pays-de-la-Loire par ©Résonance - Source : ©DREAL Pays-de-la-Loire - <https://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/blocs-diagrammes-de-synthese-des-enjeux-a349.html>

## RECUEILLIR, ANALYSER ET FORMALISER LA CONNAISSANCE DES PAYSAGES

La connaissance des paysages s'articule autour de trois approches de recueil de l'information et d'analyse : **un travail de terrain conséquent, un travail continu avec les acteurs locaux et un travail en chambre minutieux**. Ces trois approches sont **interdépendantes** et nécessaires à la bonne connaissance des paysages d'un territoire et doivent être considérés comme des prérequis en amont même du projet. Elles conditionnent les objectifs de la démarche, les moyens à mobiliser et la planification des travaux à engager.

L'exercice du recueil et de l'analyse se complète par un travail de **formalisation de la connaissance**. Cette étape se construit autour de multiples compétences : descriptions textuelles, maîtrise des outils graphiques et cartographiques, montage et gestion de bases de données...

La dernière étape concerne **la diffusion de l'Atlas**, du public ciblé pour le recevoir, des modes de diffusion et de la communication qui l'accompagne.

### Le travail de terrain

Le paysage se perçoit et se comprend, d'abord, sur le terrain. Afin de saisir les différents paysages tels qu'ils sont perçus par les populations, la MOE se doit de parcourir le territoire d'étude et d'en observer les différents traits. Ce travail doit se faire in situ et ne peut être remplacé, bien que complémentaire, par la mobilisation de documents, de cartes, d'images, ou tout autre moyen de parcourir le territoire de manière virtuelle. Il comprend aussi l'organisation de rencontres avec les acteurs du territoire afin de croiser lecture des paysages recueil de perceptions et d'expériences auprès des populations. Ce travail de terrain est fondamental tout au long de la démarche. Il permet à la fois d'esquisser l'identification, la caractérisation des paysages du territoire d'étude et de confirmer ou infirmer les éléments de connaissances au fur et à mesure de leur production.

C'est sur le terrain qu'apparaissent les organisations spatiales des structures paysagères. C'est également sur le terrain que les variations de paysages du territoire d'étude apparaissent et que les limites des unités paysagères se dessinent. Lorsque la démarche est bien engagée, la vérification des limites des unités paysagères peut être affinée, elle se fait alors par observation directe sur le terrain. Pour les unités paysagères qui bordent le territoire d'étude, il peut être nécessaire de vérifier leurs continuités dans les territoires voisins à travers un travail bibliographique et de parcours des parties limitrophes du territoire d'étude.



Exemple de session de terrain expérimentale menée dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas des Paysages d'Auvergne par le ©Collectif du Chomet, intitulée « Les ateliers mobiles des paysages », 2014 -

Source : ©DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr>



Les observations de terrain permettent d'initier certaines analyses qui seront poursuivies en chambre et avec les acteurs locaux directement sur le terrain : une visite de terrain doit a minima être organisée avec la maîtrise d'ouvrage et les membres du COTECH. Dans le cadre d'une mission complémentaire, si le budget le permet et en fonction des contextes et des besoins, des ateliers, lectures paysagères ou tout autre dispositif sur le terrain peuvent être demandés à la MOE, qui pourra intégrer des médiateurs du paysage tels que des sociologues dans leur équipe. Ces méthodes participatives permettent également d'apprécier et de vérifier divers aspects de la connaissance des paysages acquise ou actualisée. La MOE doit donc faire preuve de sa capacité à réaliser des observations de terrain et donner des gages de sa disponibilité à le faire.

## Le travail en chambre

De manière complémentaire et croisée avec l'étude de terrain, un travail interne au bureau d'étude « en chambre » est effectué à partir des données de connaissance du territoire qui sont préexistantes.

La MOE doit amender le corpus de documents transmis par la maîtrise d'ouvrage au démarrage de l'étude par des recherches, la mobilisation sur des thématiques précises de techniciens rattachés à la maîtrise d'ouvrage ou d'acteurs du COTECH selon leur expertise.

La maîtrise d'ouvrage doit, tout au long de la phase de travail, être le relais des demandes de la MOE sur ce sujet, la mettant en lien avec les bons interlocuteurs ou mettant à sa disposition les documents attendus.

L'analyse bibliographique se poursuit tout au long du processus de conception/mise à jour de l'Atlas, à travers la lecture d'ouvrages traitant de la géographie, du terroir, de l'histoire du territoire. Par l'observation de cartes postales, publicités, photos anciennes, peintures etc. Puis par l'analyse de l'ensemble des documents réglementaires et stratégiques ayant cours sur le territoire, l'ensemble des rapports établissant une connaissance problématisée dans leur domaine d'expertise (agriculture, forêt, nature et environnement, eau, énergie, urbanisme, transport...).

### La conclusion du travail en chambre est sa formalisation en trois publications principales et des éléments qui en découlent :

- **Une synthèse écrite et illustrée** présentant l'analyse paysagère, les dynamiques et les enjeux à l'échelle de l'aire d'étude et de chaque unité paysagère. C'est la synthèse principale des informations collectées et analysées dans le cadre de la démarche Atlas. La forme de cette synthèse est définie par la MOE en accord avec la maîtrise d'ouvrage. Largement illustrée, elle comprend un certain nombre de documents décrits ci-après ;
- **Une base de données géoréférencée** traduisant la connaissance contenue dans l'Atlas.

A partir de ce travail et incarnant une forme de lien entre les deux publications, une fiche par unité paysagère permettant de synthétiser la connaissance produite doit être réalisée.

## La co-construction de la matière de l'Atlas

L'implication prioritairement des élus mais aussi des autres acteurs du territoire tels que les experts, associations, représentants des différents « mondes » professionnels... (à moduler selon le territoire : forêt, agriculture, tourisme, industriel, artisanal, économique etc.) à la co-construction d'un nouvel Atlas ou de sa mise à jour est primordiale. Elle s'inscrit dans toutes les parties de l'Atlas : analyse paysagère, dynamiques et enjeux à travers deux aspects :

- **Le premier, lié à l'implication des différents acteurs engagés dans la production de connaissance autour des paysages.** En effet, les paysages sont liés aux représentations du territoire et aux systèmes de valeurs associés, en particulier aux paysages du quotidien. La connaissance de ces représentations et systèmes de valeurs permet de qualifier les paysages de l'aire d'étude. Enfin, les acteurs locaux peuvent se prononcer quant à la pertinence des analyses conduites et de l'identification, dénomination des unités paysagères proposées
- **Le second a trait aux besoins des acteurs du territoire.** En effet, ceux-ci ont accès et se saisissent de la connaissance des paysages d'une manière pragmatique et appliquée à leurs attentes. Les Atlas doivent y répondre dans une certaine mesure. Les formes de valorisation de la connaissance produite apparaissent donc, elles aussi, toujours en évolution

Les acteurs invités à participer à ces temps de travail sont à identifier la MOA dès la rédaction du cahier des charges. La liste des structures et personnes identifiées peut être complétée au lancement et tout au long de la démarche avec l'aide de la MOE.

Les modalités de mise en œuvre de la co-construction doit être programmée par la MOA dès la rédaction du CCTP. Il convient à la Maîtrise d'ouvrage de se donner les moyens de garantir les formats de la co-construction et d'en définir les lignes adaptées à son territoire. Selon ses ambitions et ce qui est envisagé, elle oriente sa commande et son budget afin d'attendre des prestations, voire un bureau d'études spécialisé. Une co-construction grand public nécessite un portage politique fort localement qui ne peut être motivé que par la MOA.

La méthode employée sera ensuite définie par un travail conjoint entre la MOA et la MOE. Celle-ci peut évoluer au cours de la démarche. Elle doit être simple et bien réalisée pour que les acteurs soient largement intégrés. Il est demandé qu'a minima soient programmés **4 temps de co-construction rassemblant les élus, les techniciens, les partenaires institutionnels, les associations, les habitants. Et plusieurs temps forts rassemblant tous les acteurs identifiés :**

- **Au lancement du processus de réalisation/actualisation de l'Atlas**
- **Au moment opportun à chaque phase du processus (analyse paysagère, dynamiques, enjeux)**
- **Au séminaire de restitution de l'Atlas**

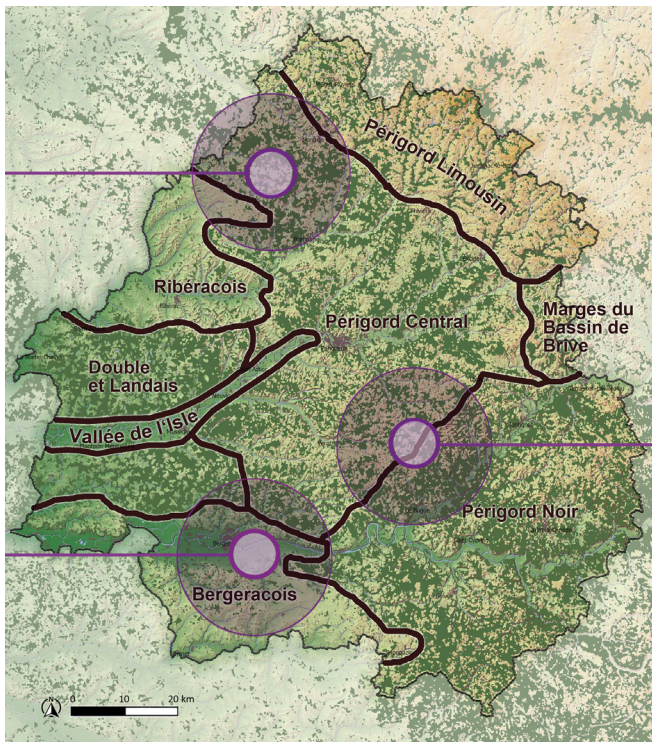
Au moins une des rencontres doit être organisée sous la forme d'un atelier en extérieur sur le terrain.

La localisation des ateliers doit prendre en compte la géographie du territoire de l'Atlas et donc se répartir autant que possible, de manière équilibrée aux différents points cardinaux du territoire.

Ces temps de co-construction sont des étapes indispensables dans la démarche Atlas, ils sont des moments d'implication, de prise de position et d'engagement des acteurs notamment politiques.

En prévision de chacun des ateliers de co-construction, le COTECH doit valider la méthodologie employée et les objectifs attendus.

Dans cette partie « Les indispensables d'un Atlas », la définition de la co-construction n'intègre pas la participation du grand public (on différencie bien dans cette méthode les termes de participation, consultation et information/sensibilisation). Il est bien sûr laissé libre choix à l'équipe de MOE de proposer une méthodologie comprenant la participation du grand public si elle le souhaite.



ATLAS DES PAYSAGES DE DORDOGNE

Les 3 ateliers d'échange sur le paysage local

## Les quatre temps de l'atelier

- 1 « Un de vos amis est de passage par ici. Il dispose d'une heure. Vous vous piquez au vil de lui faire apprécier vos paysages. Que lui montrez-vous ? »
- 2 « Quelles évolutions voyons-nous depuis une dizaine d'années ? Quelles sont celles que nous craignons ? que nous apprécions ? Qui pourrait faire quoi dans les années à venir ? »
- 3 Mise en commun de ce que chaque groupe a vu, proposé.
- 4 Débat final pour approfondir quelques enjeux locaux prioritaires.



Co-construire l'Atlas à partir d'ateliers sur plusieurs sites et différents formats, menés dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas des Paysages de Dordogne, organisés sous la forme d'une lecture partagée des paysages du département, par © François Bonneaud, © Bertin, © Chauvin, © Chevallier, © Sirieys, 2020 - Source : © DREAL Nouvelle-Aquitaine - <https://Atlas-paysages.dordogne.fr>



## LA DIMENSION GRAPHIQUE

Indépendamment des représentations infographiques nécessaires à l'alimentation du Standard Paysages avec une harmonisation souhaitée à l'échelle nationale, la dimension graphique et son aspect sensible sont essentiels à la réalisation des Atlas. Pour ce faire, plusieurs types de documents sont attendus et indispensables.

### Les trois pièces graphiques majeures qui révèlent l'organisation des paysages :

- La réalisation d'une **carte des paysages**, qui doit à la fois croiser des données précises et apporter un caractère sensible. Cette carte permet d'identifier les unités paysagères et leurs limites de manière fine et subtile. Elle peut être déclinée et complétée de plusieurs cartes thématiques afin de caractériser les types de paysages (relief et hydrographie, couverture forestière, couverture agricole et naturelle, urbanisation et réseau d'infrastructures...);
- La représentation en **blocs diagrammes** des éléments représentatifs des caractéristiques paysagères, qui peuvent notamment être déclinés par unité paysagère et amendés pour illustrer les dynamiques et les enjeux ;
- Un **reportage photographique** avec les éléments caractéristiques et représentatifs des structures et éléments paysagers. Les photographies peuvent permettre dans la partie qui leur sont dédiées, de rendre compte des dynamiques en cours.

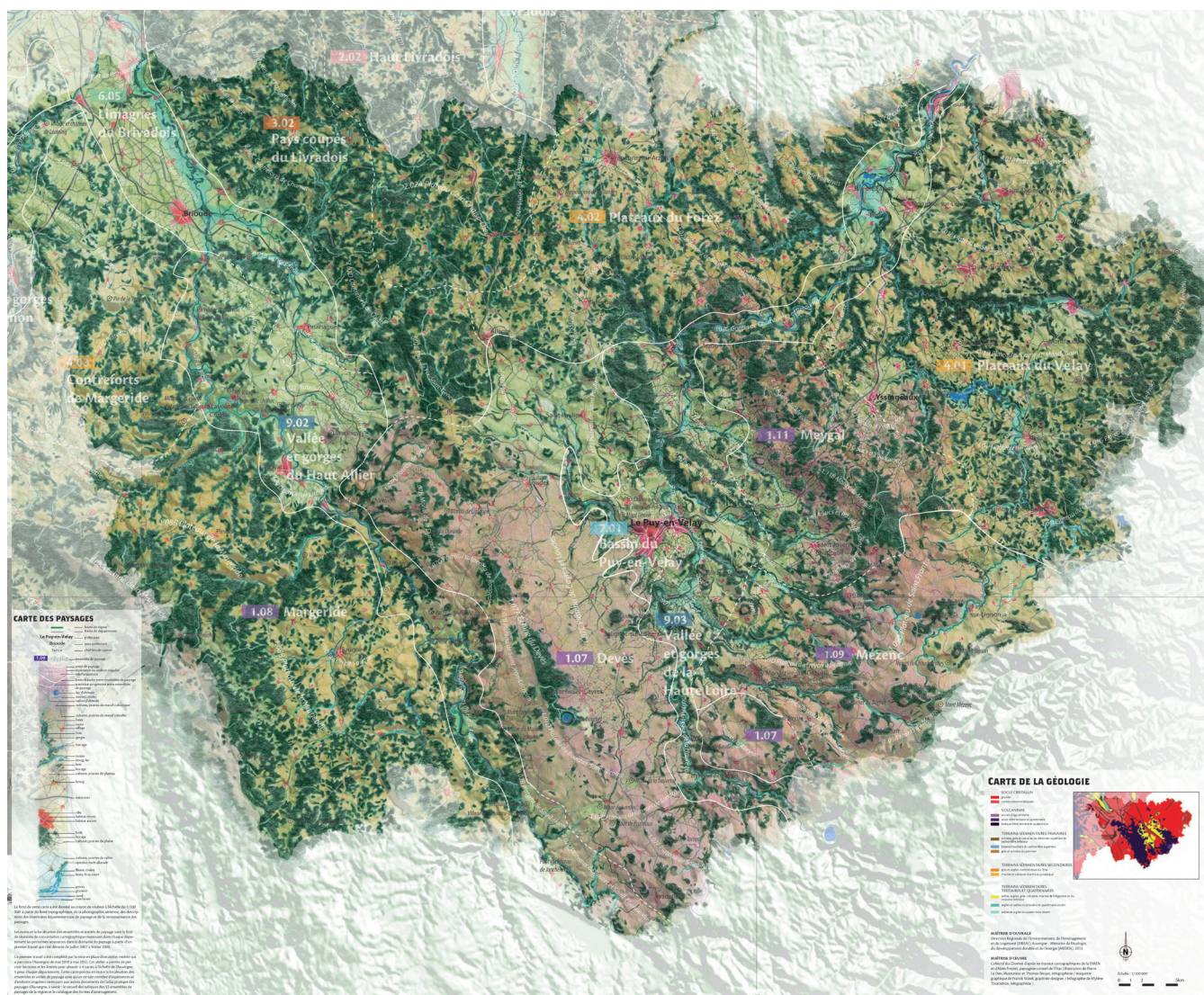
En complément de ces trois pièces majeures, les éléments graphiques suivants sont attendus et doivent être produits en fonction du contexte et des besoins :

- **Une carte localisant l'aire d'étude et ses interactions avec les territoires voisins.** Elle permet de montrer la cohérence de tracé entre les unités paysagères des territoires dotés d'Atlas à cette échelle ;
- **Une déclinaison de la carte des paysages à l'échelle de chacune des unités** qui seront toutes cartographiées. Ces cartes permettront notamment de spatialiser les structures paysagères, les éléments particuliers d'intérêt local, les paysages en cours de transformation et les enjeux associés à l'échelle de l'unité ;
- **Une sélection de photographies et d'illustrations anciennes** permettant de d'alimenter a minima la représentation sociale des paysages et leur appropriation par ses habitants. Et si cela est possible l'évolution des paysages au fil du temps et le cas échéant d'alimenter une démarche OPP ;
- **Des croquis d'analyse paysagère** variés permettant de mettre en avant des systèmes de valeur locaux ;
- **Une ou des cartes de spatialisation des dynamiques majeures** à l'échelle de l'aire d'étude de l'Atlas ;
- **Une ou des cartes de spatialisation des enjeux majeurs** à l'échelle de l'aire d'étude de l'Atlas.

L'ensemble de ces documents devront être livrés de manière dissociée en format ouvert (selon le logiciel employé par la MOE) et format non modifiable (JPG\* ou PDF\*) exploitable pour les valorisations ultérieures et alimenter des supports physiques ou numériques.

**SP** Les données utilisées pour formaliser les cartographies devront être livrées au format SIG pour assurer une compilation en lien avec le Standard Paysages, selon le processus défini au préalable avec l'équipe de maîtrise d'ouvrage dont fait partie un géomaticien.

# La carte des paysages



Montrer la constitution d'un paysage à partir de la carte des paysages, carte des paysages du département de la Haute-Loire extraite de l'Atlas de paysages d'Auvergne réalisée par ©Pierre Le Den et ©Alain Freyret et reprise par le ©Collectif du Chomet, 2014 - Source : ©DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

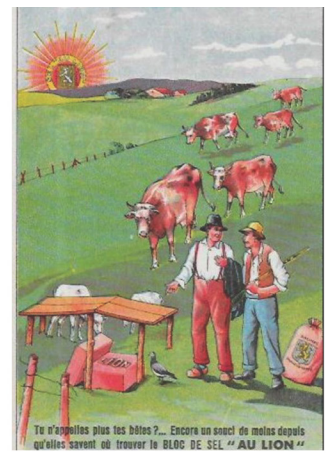
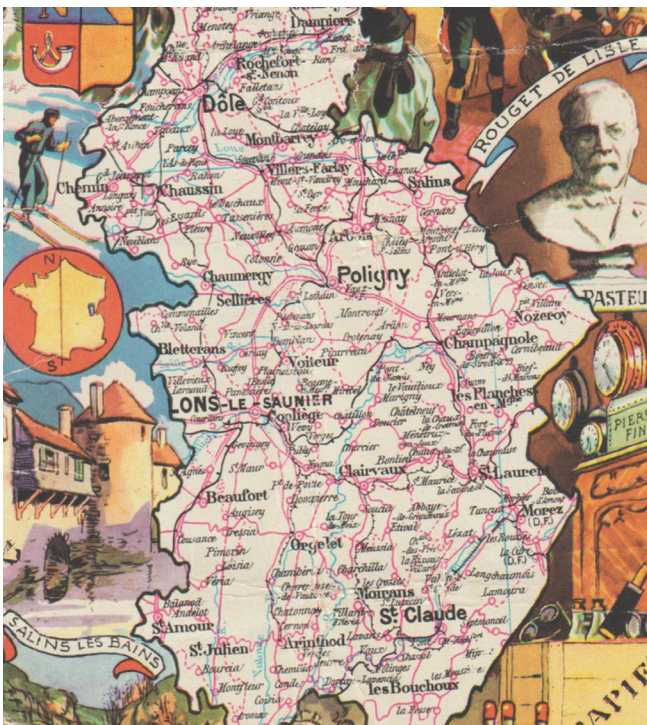


## Le reportage photographique



Des photos de bonne qualité, prises sur le terrain et montrant la diversité des paysages, Photos extraites de l'Atlas de paysages des Bouches-du-Rhône par ©Signes Paysages, 2021 - Source : ©CD13 et ©DREAL PACA - <https://departement13.Atlas-paysages-paca.fr/>

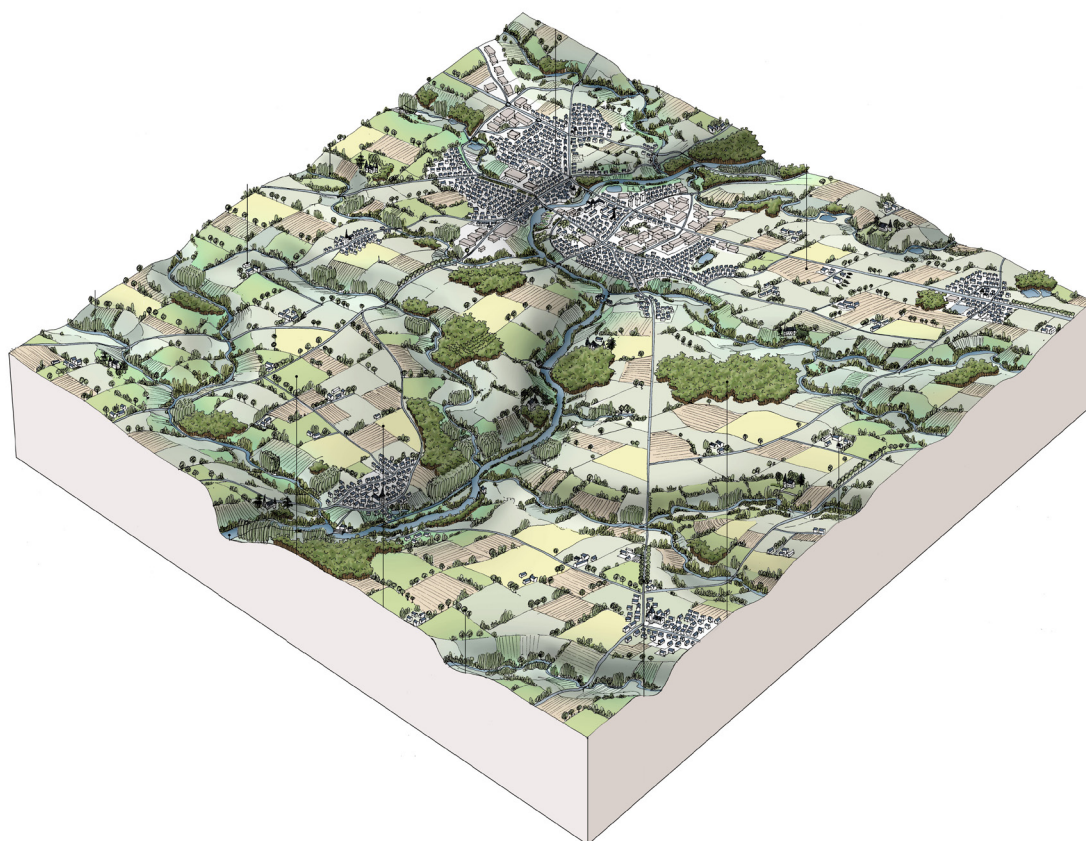
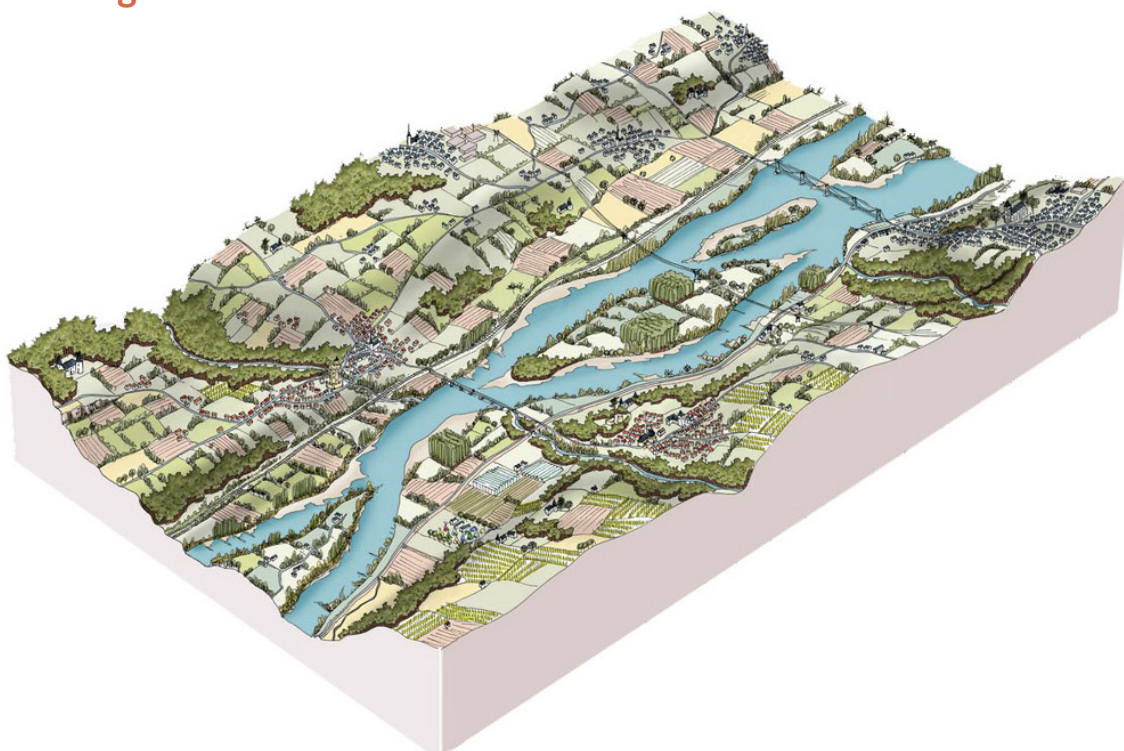
## Les photographies et illustrations anciennes



Des cartes postales et illustrations anciennes permettant de révéler l'évolution de la perception et de la valorisation du paysage par les acteurs et les habitants, documents extraits de l'Atlas de paysages du Jura par ©DDT39 et Caudex, 2022 - Source : ©DDT39 - <https://Atlas-paysages.jura.developpement-durable.gouv.fr/>



## Les blocs diagrammes



Blocs diagrammes illustrant les caractéristiques physiques et sensibles du paysage, extraits de l'Atlas des paysages des Pays-de-la-Loire par ©Résonance - Source : ©DREAL Pays-de-la-Loire - <https://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

## LES LIVRABLES DE L'ATLAS

La visée opérationnelle d'un Atlas a vocation à rayonner de l'échelle locale à nationale. Il est donc essentiel de faciliter l'accès à cette connaissance pour l'ensemble de ces acteurs à travers deux formats de publication de la connaissance :

- **Un document écrit et illustré ;**
- **Une base de données géoréférencée standardisée traduisant et partageant la connaissance.**

Cette partie « Les indispensables d'un Atlas », comprend les éléments les plus fondamentaux à mettre en œuvre en termes de publication. Si d'autres modes de publication de l'Atlas sont souhaités par la maîtrise d'ouvrage, ils sont en partie listés dans la fiche « Pour aller plus loin »<sup>13</sup> ci-après et devront faire l'objet d'une ligne budgétaire supplémentaire ou une prise en charge en régie par la MOA.

### Le rapport écrit et illustré

Le document Atlas de paysages doit être remis sous la forme d'**un rapport complet en format numérique PDF ou équivalent de bonne qualité à la MOA.**

Un fichier numérique PDF ou équivalent de bonne qualité, par fiche unité paysagère ou comprenant toutes les fiches UP de l'Atlas doit être remis à la MOA.

Un fichier numérique PDF ou équivalent de bonne qualité de la carte des paysages présentant l'ensemble des découpages paysagers (unités paysagères) de l'aire d'étude doit être remis à la MOA.

Les photographies, notamment issues d'un OPP, doit idéalement être remise à la MOA en mode natif non dégradé (format RAW).

**La MOA se charge de reprographier a minima le nombre de rapports correspondant aux participants du COTECH,** sous la forme qui lui convient (relié de manière simple ou sous la forme d'un beau livre).

**La MOA se charge de reprographier un poster de la carte des paysages comprenant les unités paysagères** au format A0 et en bonne qualité. Le nombre d'exemplaires correspond aux membres du COPIL. Ce poster doit aisément pouvoir être affiché. C'est un outil important pour la sensibilisation des acteurs des territoires à la variété des paysages de l'aire d'étude et à leurs principales caractéristiques.

**Une vitrine numérique accessible à tous doit être mise en place.** Un outil de diffusion numérique simple, bien référencé sur les grands moteurs de recherche, a minima hébergé sur le site de la maîtrise d'ouvrage via un onglet spécifique, voire relayé sur les sites des acteurs du COPIL notamment les sites internet des communes du territoire : a minima le PDF téléchargeable hébergé sur le site de la maîtrise d'ouvrage.

La gestion de la publication des informations produites est à la charge de la maîtrise d'ouvrage. Le fond est produit et mis en forme succinctement par la MOE de l'Atlas tout au long de la démarche.

<sup>13</sup> Cf. « Pour aller plus loin, D'autres formes de publication et de communication » p.88

## La publication des données et l'alimentation du Standard

**Une base de données comprenant l'ensemble des données SIG attendues par le Standard doit être remise par la MOE à la MOA.** Cette donnée est notamment localisée, préparée et mise en forme par la MOE dès l'élaboration de l'analyse paysagère.

**La maîtrise d'ouvrage doit ensuite se charger de la standardisation de la donnée** et de l'alimentation de la base de données régionale et nationale. Elle produit et suit la donnée à l'échelle de la réalisation de l'Atlas et la verse sur un GéoPortail national.

- La MOE remet à la MOA dès l'analyse paysagère et l'identification des unités paysagère, les données produites, puis à chaque étape de la mission ;
- La MOA contrôle la donnée produite et les termes employés et alerte la MOE tout au long de la démarche.

## La mise à disposition des données acquises

Lorsque les données utilisées pour la réalisation ou l'actualisation d'un Atlas sont des données privées, le maître d'œuvre devra produire une liste détaillée des sources utilisées pour permettre de retrouver ces éléments si besoin. Une référence de la source des informations doit être insérée lors de son évocation dans le texte ou dans les illustrations de l'Atlas.

S'agissant des prestations fournies dans le cadre du marché pour la réalisation ou l'actualisation d'un Atlas, il appartient au titulaire du marché de fournir des résultats libres de tous droits. Dans le cas contraire, le titulaire du marché engagerait sa responsabilité, sans que celle de l'administration puisse être recherchée.

Lorsque les données utilisées pour la réalisation ou l'actualisation d'un Atlas sont des données publiques ou lorsque ces données ont été acquises lors de la démarche engagée, elles doivent être rendues publiques. Elles doivent donc être fournies par la MOE à la maîtrise d'ouvrage dans un format natif permettant leur modification (le choix et la préférence du logiciel est laissé à la MOE) et dans un format non modifiable permettant leur diffusion et leur réutilisation. Ces données doivent donc être considérées comme des attendues finales, devant être mises à disposition et diffusées.

La restitution des Atlas doit permettre la réutilisation de ces données et informations. Le choix du format ou des formats de restitution des Atlas doit anticiper ces réutilisations. Une attention toute particulière doit être portée :

- À la qualité des illustrations présentées dans les documents de synthèse, particulièrement lorsqu'ils sont numériques ;
- À l'inscription ou la réutilisation de ces données et informations dans les Systèmes d'Information Géographique et les outils d'aides à la décision ou à la planification des différentes politiques sectorielles.

Ces aspects soulignent l'importance de favoriser des formats de restitution de données et informations qui permettent de superposer ces informations sur les paysages avec d'autres informations utiles pour différentes politiques sectorielles (agricultures, biodiversité, transport, urbanisme...). De même, chacune de ces données doit être accompagnée de métadonnées qui permettent à l'utilisateur de les dater, les localiser (dans le cas de données localisables) et obtenir des informations sur leurs auteurs. La spécification des données doit impérativement figurer dans le cahier des charges. La maîtrise d'ouvrage intégrera cette charge de travail dans l'appel d'offre et veillera lors de la restitution à leur correcte réalisation.



## CONSTRUIRE LA FICHE UNITÉ PAYSAGÈRE (UP)

### Pourquoi réaliser des fiches UP ?

Les fiches unités constituent une synthèse du travail de rédaction et d'illustration mené dans l'Atlas. **Ces fiches sont réalisées en complément du document complet de l'Atlas.** La réalisation de fiches d'identité par unité paysagère fait partie des éléments indispensables à intégrer dans un Atlas. Le contenu d'une fiche d'identité fait l'objet d'une standardisation, excepté la partie enjeux. Si les ensembles paysagers et les sous-unités paysagères sont traités dans l'Atlas, ils peuvent faire l'objet de fiches mais ne font pas partie des indispensables et ne sont pas intégrés au Standard de données.

L'objectif de la réalisation d'une fiche type par unité paysagère est de pouvoir disposer d'une information synthétique sur l'identification, la caractérisation et la qualification de chacune. Ceci permet d'obtenir une information rapide sur l'ensemble des unités paysagères. On offre ainsi un aperçu des unités paysagères voisines de celle qu'on étudie et des informations homogènes sur l'ensemble des unités paysagères de la France.

La description de chaque unité paysagère se compose d'un ensemble de textes, de cartes, de blocs-diagramme, de photographies légendées ainsi que d'autres éléments d'information. Ces informations sont précieuses pour une bonne compréhension de l'identité, des caractéristiques et des qualités de chaque paysage. Ce kit pratique donne des éléments de contenus à intégrer dans chaque encart d'une fiche type.

### Faire le lien avec le Standard avant et après la réalisation des fiches UP

L'intégration des données issues des fiches types dans le Standard de données doit être pensée en amont de la réalisation de l'Atlas, à travers la rédaction du CCTP. Celui-ci doit être construit avec l'administrateur de données de la MOA afin de cadrer les attentes en termes de qualité de la donnée, de temporalités et de modes de mise à disposition.

Dans le temps de la démarche de réalisation ou de mise à jour de l'Atlas, la standardisation de la donnée ne doit pas intervenir à la fin mais se faire au fur et à mesure. Lorsque les unités sont définies, la donnée doit être standardisée afin de bénéficier d'un contrôle du sigiste de la MOA et partir sur des bases actées pour travailler ensuite sur la définition des dynamiques.

### Éléments de contenus d'une fiche UP

Les paragraphes qui suivent donnent des clés pour la réalisation d'une fiche type d'unité paysagère. La créativité de la MOE en charge de la réalisation de l'Atlas ne doit cependant pas être contrainte dans cet exercice. Des éléments peuvent être ajoutés à cette fiche en accord avec la maîtrise d'ouvrage.

### Une identification générale de l'unité

Cette première partie comporte un encadré donnant une carte d'identité des informations concernant des données objectives sur l'unité paysagère et un court texte descriptif accompagnés d'illustrations tenant sur une seule page. Le profil de l'unité comporte les informations et illustrations suivantes :

➤ **SP Nom de l'unité** : le nom de l'unité paysagère correspond à son identité. La dénomination est laissée libre, le nom choisi fait généralement référence à sa localisation et à ses caractéristiques principales. Il fait sens pour l'ensemble des acteurs de l'aire d'étude.

Les paragraphes qui suivent donnent des clés pour la réalisation d'une fiche type d'unité paysagère.

➤ **SP Cartographie de l'unité paysagère** : elle localise l'unité au sein du département, et son rapport avec les unités voisines. Elle est accompagnée d'un cartouche de localisation de l'unité paysagère dans l'aire d'étude de l'Atlas.

➤ **SP Surface indicative de l'unité**

➤ **SP Ensemble paysager dans lequel l'unité est contenue s'il existe**

- **Communes et Communautés de Communes localisées dans l'unité** : la commune reste une maille administrative commode et encore fréquemment utilisée pour l'aménagement du territoire. Or, une unité paysagère peut concerner plusieurs communes, en totalité ou en partie. Ainsi, la liste de ces communes pourra être indiquée. De même, pour chaque commune, on pourra indiquer la ou les unités paysagères qui la concernent à la fin de l'Atlas.

➤ **SP Caractéristiques dominantes de l'unité paysagère**:

- Une ou deux dominantes orographiques ou géomorphologiques (voir la liste comprise dans le Standard Paysages) ;
- Une ou deux dominantes d'occupation ou d'usage du sol (voir la liste comprise dans le Standard Paysages) ;
- Une typologie locale des UP ;
- Les limites de l'unité : Les limites de l'unité peuvent être franches ou floues. Franche si la limite est visible dans le paysage ou si la limite du découpage paysager correspond à la limite de l'emprise de l'Atlas ;
- Cartographie fine de l'UP avec explication de ses limites.
- **Le texte descriptif de l'unité** se doit d'être court, il présente un portrait succinct de celle-ci, tout en étant éloquent et évocateur pour les acteurs de l'aire d'étude. Il retranscrit donc les aspects les plus marquant de l'analyse paysagère (caractérisation et qualification).

➤ **SP** Celui-ci permet d'alimenter les mots-clés à verser dans le Standard Paysages. **Pour leur versement à la table de données concernant l'unité**, les mots-clés doivent être listés ou marqués en gras ou soulignés dans le texte descriptif. L'identification des mots-clés est effectuée à l'appréciation de l'auteur de l'Atlas, ils doivent être validés en COTECH :

- Les mots-clés peuvent être des noms seuls ou des expressions ;
- Les expressions doivent être courtes (ex : nom + adjectif) et immédiatement compréhensibles, i.e. l'utilisateur n'a pas besoin de se référer à l'Atlas pour saisir leur signification ;
- Pour chaque unité, se limiter si possible à une douzaine de mots ou expressions clés au maximum ;
- Utiliser les mots-clés pour donner des informations qui n'ont pas été fournies par d'autres éléments de la fiche UP, comme dans le nom de l'UP ou ses dominantes orographiques et paysagères ;
- Les mots clés génériques peuvent être utilisés pour détailler la typologie nationale (ex : bocage / prairie), pour donner des caractéristiques secondaires, pour informer sur les éléments de paysage les plus fréquents, pour indiquer l'ambiance générale du découpage paysager.

Les mots-clés toponymiques sont issus des usages des lieux, il s'agit de mots ou d'expressions indiquant les principaux lieux nommés d'intérêt pour l'unité.

Dans la mesure du possible, hiérarchiser les mots-clés selon leur ordre d'importance : mettre en premiers ceux jugés les plus importants dans la table d'attribut standardisée.

## L'analyse paysagère de l'unité

Cette seconde partie introduit des informations subjectives à propos de l'unité paysagère, qui sont tirées de l'analyse d'experts de l'équipe de MOE ainsi que des représentations collectives du territoire.

- **Éléments de caractérisation** : description des structures paysagères caractéristiques de l'unité paysagère ainsi que, le cas échéant, les éléments de paysage les plus caractéristiques. Cette description est appuyée par un **bloc diagramme** qui présente les composantes de l'unité paysagère (éléments de paysages et structures paysagères) caractéristiques. Il est préférable que ce bloc soit schématique, présentant « une image » représentative de l'unité. Des photos accompagnent le propos, elles révèlent également les éléments du paysage de l'unité ;
- **Éléments de qualification** : prise en compte des représentations sociales et collectives de l'unité paysagère. Il peut signaler les principaux paysages d'intérêt local. La qualification des paysages est appuyée par des photos anciennes, gravures, cartes postales, cartes historiques et sensibles des territoires, représentations picturales et littéraires... permettant d'illustrer ces représentations collectives des paysages ;
- **Autres échelles de découpage paysager** : le socle de l'Atlas s'arrête à l'identification des sous-unités. Si la maîtrise d'ouvrage demande un travail supplémentaire, une fiche par sous-unité paysagère peut être réalisée. Pour les ensembles paysagers, si le travail au niveau régional a été fait, il peut être mentionné.

## Un relevé des dynamiques<sup>14</sup>

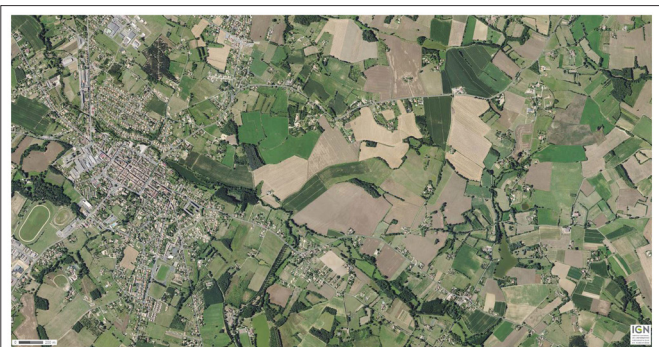
Cette partie présente les transformations de l'unité paysagère et les facteurs d'évolution qui les provoquent

**SP Dynamiques passées** : Afin de compléter la classe « dynamiques » du Standard, la liste des dynamiques principales (en général, 5 ou 6 dynamiques maximum) doit être indiquée de manière synthétique dans un encart qui lui est dédié dans la fiche UP. Les dynamiques sont ici exprimées sous la forme « nature de l'évolution x objet de l'évolution ». Les natures d'évolution possibles sont : apparition, augmentation, stabilisation, diminution, disparition. Et l'objet de l'évolution concerne les types d'occupation du sol (selon la nomenclature OCS GE) dont la liste est donnée dans le Standard de données. Indiquer les dates de création et dates d'actualisation de l'Atlas associées à ces dynamiques.

- **Dynamiques en cours** : Étude des dynamiques en cours qui donnent des pistes d'évolutions possibles du paysage se dessinant au moment de l'étude. Ce type de dynamique n'est pas à intégrer au Standard ;
- **Carte de localisation des dynamiques** ;
- **Photographies de représentation des dynamiques** : les photo-comparaisons historiques à travers des vues en pied, des vues aériennes, des vues d'ensemble, sont généralement parlantes pour illustrer les dynamiques paysagères ;
- **Lien avec l'observatoire photographique des paysages<sup>15</sup>** : si un observatoire photographique des paysages est lancé ou actualisé en parallèle de l'élaboration de l'Atlas, il est recommandé d'établir le choix de clichés photographiques à partir des dynamiques observées sur chaque unité paysagère. Idéalement, au moins un cliché par unité peut être sélectionné pour l'intégrer à l'observatoire.



Vallée du Dropt - photo aérienne IGN 1945



Vallée du Dropt - photo aérienne IGN 2012

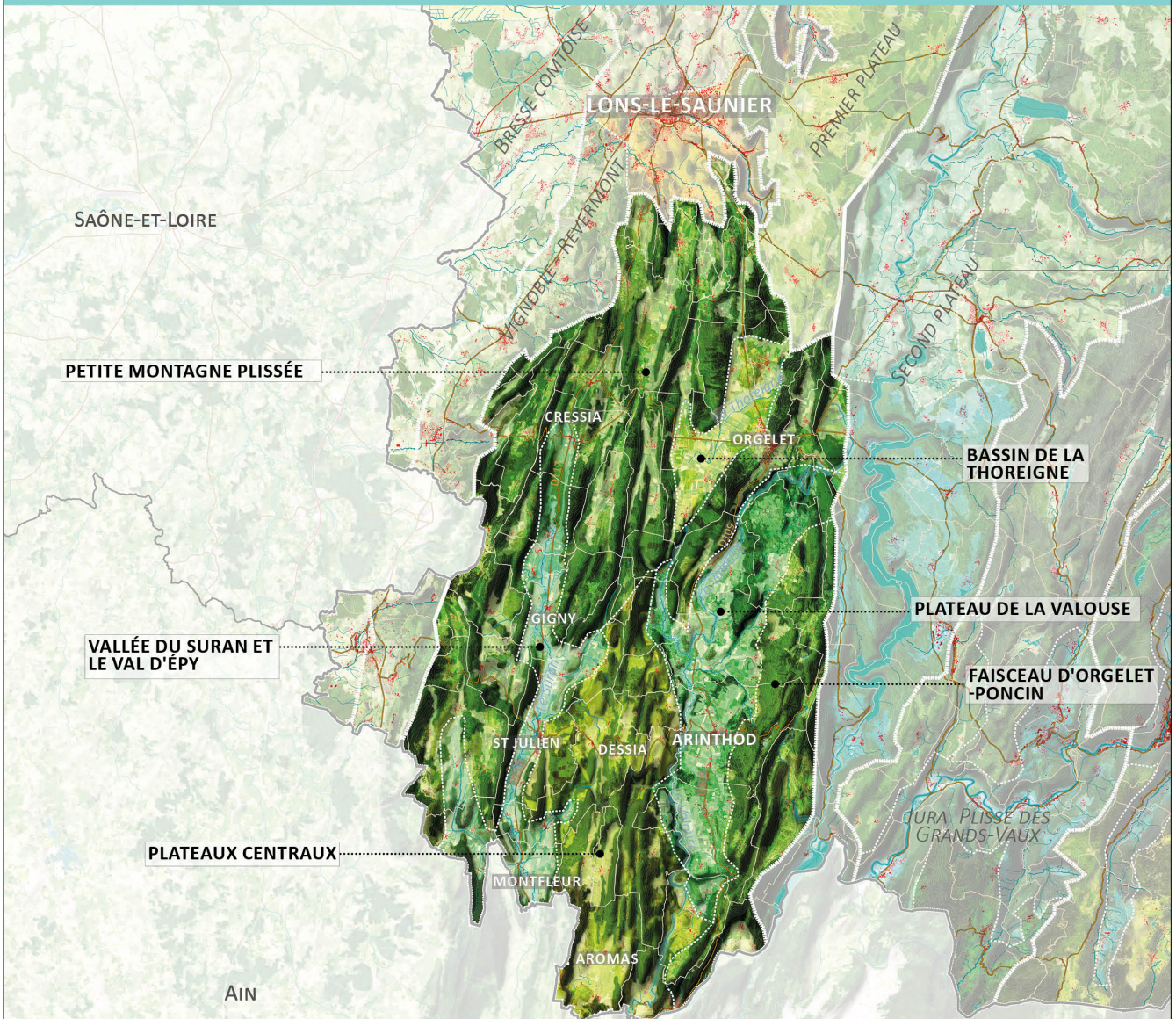
La comparaison de photographies aériennes à différentes époques, comme l'exemple ci-dessus, permettent de comprendre l'évolution des paysages dans le temps. Photocomparaisons illustrant les dynamiques paysagères de la vallée du Dropt, extrait de l'Atlas des Paysages du Lot-et-Garonne par ©François Bonneaud et ©IGN, 2016 - Source : ©DREAL Nouvelle Aquitaine ©IGN - <https://Atlaspaysages.lotetgaronne.fr>

<sup>14</sup> Cf. « Formuler des dynamiques paysagères » p.51

<sup>15</sup> Cf. « Pour aller plus loin, Lancer ou actualiser un Observatoire photographique des Paysages (OPP) » p.82



## LA PETITE MONTAGNE



### FICHE D'IDENTITÉ :

Altitude minimum : 280 m  
 Altitude maximum : 830 m  
 Superficie : 620 km<sup>2</sup>

Nombre de communes concernées : 69  
 Communautés de Communes concernées : CA Espace Communautaire Lons Agglomération (3 communes), CC Porte du Jura, Terre d'Émeraude

Protection et valorisation des espaces naturels : 14 arrêtés de protection de biotope dont l'Ecrevisse à pattes blanches et faune patrimoniale associée, 3 espaces naturels sensibles

### Occupation du sol

Surfaces cultivées :		47%
Surfaces boisées :		51%
Surfaces en eaux :		1%
Surfaces artificialisées :		1%
Surfaces en AOC/IGP :		100%
Zones Natura 2000 :		51%

Fiche d'identité de l'unité de paysage « La Petite Montagne » synthétique et illustrée, extraite de l'Atlas des Paysages du Jura par ©Caudex, 2022 - Source : ©DDT39 - <https://Atlas-paysages.jura.developpement-durable.gouv.fr/>



## PETITE MONTAGNE

Par sa position, la Petite Montagne se rattache à l'ensemble des premiers plateaux tout en présentant une topographie beaucoup plus complexe. En effet, le relief suit un jeu combiné et très serré de plis et de failles nord-sud qui caractérisent le style tectonique "ultra-comtois". Cela se traduit par un paysage compartimenté fait de combes effilées séparées par des rides étroites et boisées. Les effets de la déprise agricole se font sentir sur la physionomie des paysages : les parties basses traditionnellement dévolues à la prairie et à la polyculture tendent à être gagnées par la friche ou le reboisement ; ce phénomène renforce encore le confinement visuel des paysages qu'induit la topographie.

### Un relief lisible

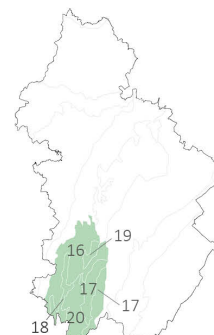
L'unité est formée d'une succession de vallées agricoles, entrecoupées de longues collines boisées. La forme du relief est facilement lisible de pied, les langues boisées qui entourent les vallons soulignent l'altitude. La prise de hauteur permet de découvrir le paysage en plan large mais toujours ou presque à l'échelle des petites vallées. Cette répétition homogène du relief a entraîné une occupation du sol récurrente, composée de villages linéaires et hameaux disséminés installés en fond de combe ou au pied des coteaux, de grandes surfaces agricoles diversifiées qui s'arrêtent là où commence la forêt.

### Une partie du territoire isolée et méconnue du grand public

D'abord caractérisée de rurale, on peut aussi la définir comme territoire secret. Plus isolée que les autres des circuits touristiques classiques du département, c'est une unité où l'on vit mais qu'on visite moins. On peut expliquer cette particularité par sa localisation à la limite du PNR du Haut-Jura sur toute sa frange sud. Pourtant, elle regorge de pépites patrimoniales et naturelles, de plusieurs châteaux et monuments religieux, cascades, grottes et lacs... La Petite montagne est également entièrement comprise dans une zone Natura 2000 dont les qualités en termes de biodiversité sont reconnues.

### Des vallées qui s'ouvrent sur l'extérieur du territoire

Les vallées principales sont la Valouse et le Suran, ces rivières sont des affluents de l'Ain, où leur confluence s'organise bien au sud-ouest du territoire, ce qui oriente le fonctionnement de cette partie du territoire vers l'ouest et vers l'Ain. Le système hydraulique de l'unité représente un point de repère important qui guide et crée des continuités écologiques et d'organisation des bassins de vie. Si les continuités se heurtent aux plis du relief dans la lecture nord-sud de l'unité, l'altitude permet de créer une relation par le regard sur les plaines de la Bresse au nord et sur le Second Plateau et ses lacs au sud.



### Sous-unités

- 16. Petite Montagne Plissée
- 17. Plateau de la Valouse
- 18. Vallée du Suran et Val d'Epy
- 19. Bassin de la Thoreigne
- 20. Plateaux Centraux
- 21. Faisceau d'Orgelet-Poncic

### Ci-dessous:

*Vue sur les reliefs plissés de la Petite Montagne, alternant espaces cultivés dans les vallées et boisements sur les sommets*



*Vue sur les alentours d'Orgelet vers l'Est © Caudex - Fabriques*

Fiche d'identité de l'unité de paysage « La Petite Montagne » synthétique et illustrée, extraite de l'Atlas des Paysages du Jura par ©Caudex, 2022 - Source : ©DDT39 - <https://Atlas-paysages.jura.developpement-durable.gouv.fr/>

## Une identification des enjeux<sup>16</sup>

La fiche type se conclut par la formulation des enjeux majeurs pour l'unité paysagère.

L'identification des enjeux d'une unité paysagère n'est cependant pas concernée par le Standard Paysages. Sa mise en forme et son contenu sont laissés libres à la MOE en charge de la réalisation de l'Atlas. La formulation des enjeux doit cependant être conforme au paragraphe méthodologique qui la traite.

### —○ Le Cap Sizun

De Poullan-sur-Mer au nord à Plouhinec au sud, en passant par Plogoff sur la pointe ouest, cette unité offre des paysages ouverts variés, entre falaises sur les côtes et vallons dans les terres.

#### Relief relativement élevé

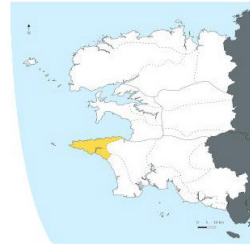


La côte de granit partiellement recouverte de landes

Scindée en deux par une brèche est-ouest débouchant sur la Baie des Trépassés, le Cap-Sizun est marqué par de hautes falaises sur le littoral et des vallons de forme et d'envergure diverses dans les terres.

La végétation est adaptée aux conditions climatiques avec, sur le littoral, un **bocage** structuré par des murets de pierres sèches ou de haies basses d'épineux capables de résister aux vents. Sur le plateau, le **bocage** est plus dégradé avec la présence de pins

maritimes. Les fonds de vallées en **friches** sont composés d'un maillage bocager dense, avec la présence de saules et de frênes sur les talus.



Le paysage est également marqué par la présence d'éoliennes, notamment à Beuzec-Cap-Sizun et Goulien, du fait de l'importance des vents sur ce territoire. Enfin, l'érosion marine commence à toucher ponctuellement certains secteurs comme à Cléden-Cap-Sizun, Plogoff et Audierne.

#### Habitat dispersé



L'étang de Looual, entre Plogoff et Cléden-Cap-Sizun

L'habitat, de type dispersé, marque les paysages ruraux et littoraux, et est pourvu d'une architecture spécifique : façades chaulées blanches, fenêtres et volets de couleurs à Audierne.

Exemple de représentation des enjeux, extrait de l'Atlas des enjeux paysagers du Finistère, par la ©DDTM29, 2018 - Source: ©DDTM29 - [https://www.finistere.gouv.fr/contenu/telechargement/44419/316259/file/AEP29\\_compil-img-link\\_vd%20-%20liens.pdf](https://www.finistere.gouv.fr/contenu/telechargement/44419/316259/file/AEP29_compil-img-link_vd%20-%20liens.pdf)

<sup>16</sup> Cf. « Identifier des enjeux paysagers » p.54



# RÉCAPITULATIF DE LA RÉALISATION OU DE L'ACTUALISATION D'UN ATLAS

## Partie 1 - L'analyse paysagère

### Livrables

- Une carte localisant l'aire d'étude et ses interactions avec les territoires voisins
- Un document de synthèse écrit et illustré reprenant l'ensemble de la connaissance décrite précédemment pour l'analyse paysagère (partie 1 de l'Atlas)
- Une carte des paysages à l'échelle de l'aire d'étude de l'Atlas
- Des cartes thématiques à l'échelle de l'aire d'étude
- Un reportage photographique avec les éléments caractéristiques et représentatifs des structures et éléments paysagers
- Une analyse des représentations du paysage de l'aire d'étude telle que perçue par les populations par un corpus de documents visuels et littéraires historiques et actuels, représentations des systèmes de valeurs locaux (témoignages, croquis, verbatims, etc)
- Une carte du découpage des unités paysagères à l'échelle de l'aire d'étude
- Par unité paysagère : un reportage photographique des structures paysagères de l'unité, des représentations et perceptions paysagères (cartes de verbatims, collage de représentations...)
- Une carte des paysages à l'échelle et par unité
- Des blocs diagrammes des éléments représentatifs des caractéristiques paysagères, sont notamment déclinés par unité paysagère

➤ **SP La table des données du découpage des unités paysagères** remise sous forme basique (telle qu'établie lors de la réunion de cadrage de lancement de la mission avec le géomaticien de la maîtrise d'ouvrage) par la MOE au géomaticien de la MOA.

➤ **SP Une fiche synthétique par unité paysagère<sup>17</sup>** demandant à ce que soit décrits : les caractéristiques dominantes de l'unité au niveau orographique et d'occupation du sol, ses limites (franches ou floues). Un texte descriptif de l'unité doit permettre d'en dégager des mots-clés donnant les aspects les plus marquants de l'unité.

### Co-construction élus et acteurs du territoire

- 1 atelier « Caractérisation et qualification » à l'échelle de l'aire d'étude
- 1 atelier « Identification des unités »

### Pilotage de la mission / COTECH / COFIL

- Réunions de travail entre la maîtrise d'ouvrage et la MOE au fil de la construction de l'analyse paysagère pour recadrer le travail ou vérifier des points particuliers
- Un temps d'échange technique entre le représentant paysage et géomaticien de la MOA et la MOE à propos du premier livrable du découpage des unités paysagères sous format SIG
- 1 COTECH en fin de phase : vérification du contenu du document de synthèse de l'analyse paysagère et des livrables notamment sur les informations techniques produites et la traduction des données existantes sur le territoire - dont validation du découpage des unités paysagères et de leur descriptif dans les fiches des unités paysagères
- La validation de la méthodologie de travail pour les temps de co-construction à venir
- 1 COFIL en fin de phase pour valider le contenu du livrable

<sup>17</sup> Cf. « En pratique, Construire la fiche Unité Paysagère » p.66

## Partie 2 - Les dynamiques

### Livrables

- **Un document de synthèse écrit et illustré** reprenant l'ensemble de la connaissance décrite précédemment pour les dynamiques (partie 2 de l'Atlas)
- **Une carte des dynamiques à l'échelle de l'aire de l'étude de l'Atlas**
- **Un reportage photographique** avec les éléments caractéristiques et représentatifs des dynamiques en cours
- **Une analyse des dynamiques concernant les représentations du paysage de l'aire d'étude telle que perçue par les populations** par une comparaison avec le corpus identifié dans l'analyse paysagère
- **Une carte des dynamiques à l'échelle et par unité**
- **Des blocs diagrammes** des éléments représentatifs des caractéristiques paysagères, qui peuvent notamment être déclinés par unité paysagère, complétés pour illustrer les dynamiques passées et en cours

➤ **SP** La table des données des dynamiques par unité remise sous forme basique (telle qu'établie lors de la réunion de cadrage de lancement de la mission avec le géomaticien de la maîtrise d'ouvrage) par la MOE au géomaticien de la MOA.

➤ **SP** Le lien à l'OPP existant si c'est le cas : un document synthétique propre présentant le choix de clichés photographiques à partir des dynamiques observées pour chaque unité.

➤ **SP** Le complément de la fiche UP sur cette partie et la préparation de la donnée pour le Standard.

### Co-construction élus et acteurs du territoire

- **Un atelier « Dynamiques en cours » (aire d'étude et par unité)**

### Pilotage de la mission / COTECH / COPIL

- **Réunions de travail entre la maîtrise d'ouvrage et la MOE** au fil du travail de formulation des dynamiques pour recadrer le travail ou vérifier des points particuliers
- **Un temps d'échange technique entre le représentant paysage et géomatique de la MOA et la MOE** à propos de la traduction géomatique des dynamiques (nature de l'évolution x objet de l'évolution)
- **1 COTECH en fin de phase** : validation du contenu du document de synthèse des dynamiques et des livrables notamment sur les informations techniques produites et la traduction des données existantes sur le territoire – dont le choix des 5, 6 dynamiques comme principales qui seront versées dans le Standard
- **Validation de la méthodologie de travail pour les temps de co-construction à venir**
- **1 COPIL en fin de phase** pour valider le contenu du livrable

## Partie 3 - Les enjeux

### Livrables

- **Un document de synthèse écrit et illustré** reprenant l'ensemble de la connaissance décrite précédemment pour les enjeux (partie 3 de l'Atlas)
- **Une carte des enjeux à l'échelle de l'aire de l'étude de l'Atlas**
- **Une carte des enjeux à l'échelle et par unité (lorsque c'est possible)**
- **Des blocs diagrammes** des éléments représentatifs des caractéristiques paysagères, qui peuvent notamment être déclinés par unité paysagère, complétés pour illustrer les enjeux

### Pilotage de la mission / COTECH / COPIL

- **Réunions de travail entre la maîtrise d'ouvrage et la MOE** au fil du travail de formulation des enjeux pour recadrer le travail ou vérifier des points particuliers
- **1 COTECH en fin de phase** : validation du contenu du document de synthèse des enjeux et des livrables graphiques et rédigés
- **1 COPIL final** pour valider le contenu du livrable et établir les membres du COSUI, leur niveau d'engagement pour la suite de la démarche et leur position **comme futurs porteurs de projets opérationnels (mise en place de démarches complémentaires ou des actions directes locales)**

### Co-construction élus et acteurs du territoire

- **Un atelier de travail « Enjeux »** à l'échelle de l'aire d'étude et des unités
- **Un séminaire de restitution de l'Atlas ouvert au grand public** permettant de rassembler tous les acteurs ayant participé à la démarche et de communiquer sur le document, son usage et sa suite





Brantôme

Bien choisir le lieu d'implantation des zones d'activités en se questionnant sur la perception de la silhouette du bourg depuis les routes d'entrée.



Villetoueix

Utiliser des végétaux à l'échelle du bâti : planter des arbres de haut-jet pour structurer les voies. Planter les routes d'accès ou en périphérie.



Bergerac

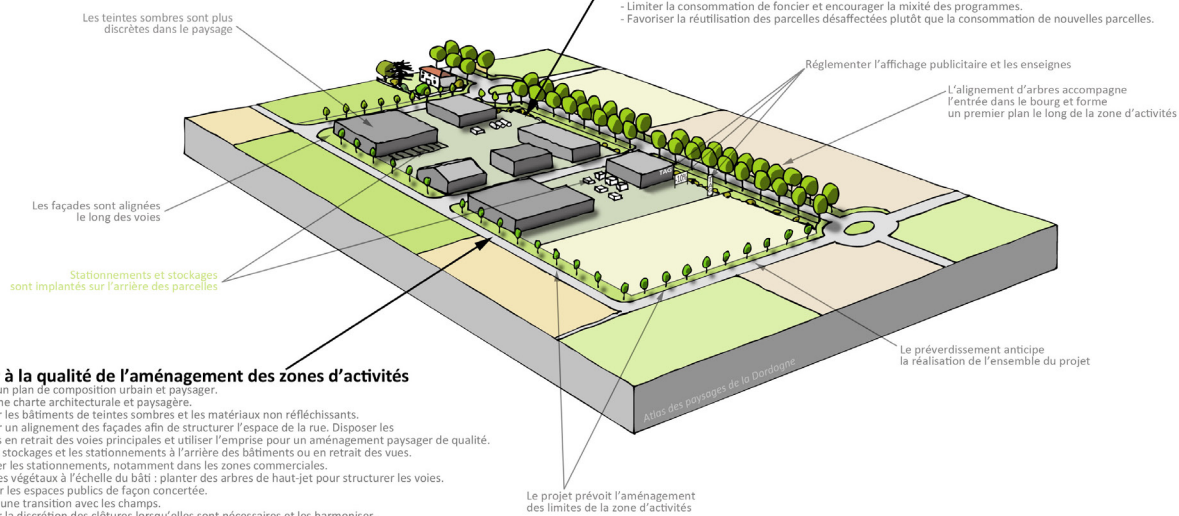


Marsac-sur-L'Isle

Veiller à l'impact paysager des bâtiments d'activité en périphérie. Requalifier les abords des zones d'activités situées le long des axes et des entrées de villes. Limiter l'affichage publicitaire et les enseignes en entrée de bourg. Utiliser les alignements d'arbres de haut-jet pour restructurer le paysage des zones d'activités.

**Prendre en compte le paysage lors de l'implantation d'une zone d'activités**

- Maintenir le lieu d'implantation des zones d'activités : acquérir des réserves foncières.
- Éviter les positions dominantes très visibles.
- Évaluer les impacts visuels depuis les bourgs en belvédère et la concurrence visuelle avec eux.
- Adapter les documents d'urbanisme pour permettre une densification des zones d'activités.
- Faire des zones compactes et éviter le développement linéaire sans épaisseur.
- Limiter la consommation de foncier et encourager la mixité des programmes.
- Favoriser la réutilisation des parcelles désaffectées plutôt que la consommation de nouvelles parcelles.



**Veiller à la qualité de l'aménagement des zones d'activités**

- Imposer un plan de composition urbain et paysager.
- Prévoir une charte architecturale et paysagère.
- Privilégier les bâtiments de teintes sombres et les matériaux non réfléchissants.
- Privilégier un alignement des façades afin de structurer l'espace de la rue. Disposer les bâtiments en retrait des voies principales et utiliser l'emprise pour un aménagement paysager de qualité.
- Placer les stockages et les stationnements à l'arrière des bâtiments ou en retrait des vues.
- Mutualiser les stationnements, notamment dans les zones commerciales.
- Utiliser des végétaux à l'échelle du bâti : planter des arbres de haut-jet pour structurer les voies.
- Aménager les espaces publics de façon concertée.
- Ménager une transition avec les champs.
- Privilégier la discrétion des clôtures lorsqu'elles sont nécessaires et les harmoniser.
- Réglementer l'affichage publicitaire et les enseignes.

Construire, rédiger et illustrer des pistes d'actions pour répondre à l'enjeu intitulé « Aménager avec soin les zones d'activités », par © François Bonneaud, 2020 - Source : ©DREAL Nouvelle-Aquitaine - <https://Atlas-paysages.dordogne.fr>

## LES AUTRES TYPES D'ATLAS DE PAYSAGES

Comme indiqué dans le chapitre 1 de la méthode, le découpage privilégié dans cette méthode est l'unité paysagère, la composante centrale de l'échelle départementale. Cependant, la méthode s'applique à tous les autres types d'Atlas et aux autres découpages paysagers qui ne sont mentionnés à l'art. 350-1 B du code de l'environnement.. Certaines particularités de ces découpages nécessitent des précisions qui sont effectuées ici.

### Atlas de paysages régionaux

Les Atlas de paysages régionaux sont pour la plupart pilotés par la DREAL. Deux cas de figure sont possibles : soit une démarche de conception d'un Atlas régional, soit la coordination et l'assemblage de plusieurs démarches départementales.

Le choix de l'une ou l'autre des stratégies est donc essentiellement guidé par des considérations pratiques de la part des acteurs de l'Atlas, en particulier, des maîtres d'ouvrage.

#### L'analyse paysagère dans un Atlas de paysages régional

Si l'ensemble de la méthode s'applique dans le cas d'un Atlas régional, une variante s'opère pour le découpage paysager :

- Si l'Atlas régional est une agrégation des atlas départementaux avec des unités paysagères identifiées, alors il agrège ces unités paysagères pour en constituer des ensemble paysagers
- Si l'Atlas régional ne comprend pas d'Atlas départementaux, celui –ci découpe son aire d'étude en ensembles paysagers dans lesquels s'inscriront les unités paysagères des futurs atlas départementaux.

La caractérisation, la qualification, la dénomination et la délimitation des ensembles paysagers se fait en suivant la méthode décrite précédemment.

Dans tous les cas, un travail d'aller-retour entre les deux échelles paysagères devra être effectué pour que les découpages soient les plus cohérents possibles, en gardant toujours à l'esprit que l'unité est la composante centrale du découpage, c'est à l'ensemble paysager de s'adapter à l'unité et non l'inverse.

#### Les dynamiques paysagères et les enjeux

Les dynamiques paysagères et les enjeux sont étudiés de la même manière que pour un Atlas départemental mais là encore deux cas de figure :

- L'Atlas régional est une agrégation d'Atlas départementaux, il est inutile de doubler le travail réalisé à l'échelle des unités paysagères dans les Atlas départementaux. L'étude des dynamiques et des enjeux est donc effectuée à l'échelle de l'aire d'étude puis des ensembles paysagers, en prenant en compte la connaissance décrite dans les Atlas départementaux.
- L'Atlas régional ne comprend pas d'Atlas départementaux, l'étude des dynamiques et des enjeux est effectuée en priorité à l'échelle de l'aire d'étude puis des ensembles paysagers. Si un découpage en unités paysagères a été réalisé, l'étude des dynamiques à cette échelle peut suivre.

18 Cf. « PARTIE 2 : Dresser une analyse paysagère - identifier le paysage » p.48

19 Cf. « Fiche pour aller plus loin : Intégrer les autres découpages paysagers » p.78

## Atlas de paysages de Parc Naturel Régional (PNR)

Un Atlas peut aussi être porté par un PNR. Comme pour l'Atlas régional, plusieurs cas de figure existent : Le périmètre du PNR s'implante sur :

- Une aire d'étude qui comprend aux échelles supérieures (départementale et régionale) un ou plusieurs Atlas ;
- Une aire d'étude qui ne comprend pas d'Atlas aux échelles supérieures ;
- Un PNR à cheval sur plusieurs départements et qui ne comprend pas d'Atlas d'échelle supérieure sur toute son aire d'étude.

### L'analyse paysagère dans un Atlas de paysages de PNR

Si l'ensemble de la méthode s'applique dans le cas d'un Atlas de PNR, une variante s'opère dans chacun de ces cas pour le découpage paysager :

- **S'il existe un ou des Atlas aux échelles supérieures**, le découpage paysager doit être effectué en cohérence avec les unités et les ensembles paysagers, sous-unités paysagères s'ils existent.

Le découpage paysager devant être fait en considérant l'aire d'étude dans son ensemble et selon un principe de granulométrie judicieux, la taille du PNR et le découpage paysager existant de l'échelle supérieure, le découpage paysager privilégié pour ce type d'Atlas est **la sous-unité paysagère**. Au même titre que pour un Atlas départemental qui à l'échelle supérieure est compris dans des ensembles paysagers.

- **S'il n'existe pas d'unité à l'échelle supérieure sur tout ou une partie de l'aire d'étude** (PNR à cheval sur deux départements) et que la granulométrie de l'Atlas de PNR le requière, le découpage paysager de ce type d'Atlas peut être **l'unité et la sous-unité**.

S'il n'existe pas d'Atlas de paysages départemental sur tout ou une partie du territoire du PNR et que celui-ci est réalisé après celui du PNR, le PNR devra lors de la prochaine actualisation de son Atlas, mettre à disposition les éléments de son Atlas, et le cas échéant actualiser son découpage paysager afin d'être en cohérence avec celui de l'Atlas départemental.

### Les dynamiques paysagères et les enjeux

Les dynamiques paysagères et les enjeux sont étudiés de la même manière que pour un Atlas départemental à l'échelle de l'aire d'étude puis du découpage paysager identifié selon les cas présenté plus haut.

Ces études prennent en compte, dans tous les cas, la connaissance décrite dans les Atlas existant aux échelles supérieures.





## Les sous-unités paysagères (SUP)

Au moment du travail de qualification et de caractérisation à l'échelle de chaque unité, un découpage plus fin peut émerger, il s'agit des sous-unités paysagères.

Une sous-unité paysagère est une subdivision d'une unité paysagère. Le découpage y est réalisé de manière plus fine, les sous-unités présentant entre elles de légères variations des composantes paysagères (liées à la topographie, à la fonctionnalité des milieux, aux tissus urbains...). Les sous-unités sont particulièrement utilisées au sein des unités paysagères très urbaines et peuvent être compatibles avec un découpage par quartier. Comme pour les unités paysagères, les limites entre sous-unités peuvent être nettes ou « floues ».

La présentation des sous-unités paysagères permet de mettre en valeur des spécificités particulières de l'unité paysagère qui n'auraient pas pu être présentées dans le détail dans les fiches types. Il peut alors s'agir d'une particularité géologique, géographique, de typologies agricoles spécifiques à une partie de l'unité, ou toute autre occupation du sol qui nécessite un redécoupage de l'unité paysagère concernée. L'identification d'une sous-unité peut-être également un moyen de mettre en exergue un enjeu spécifique et localisé.

L'étude des sous-unités se réalise manière plus concise que le travail qui est mené pour une unité paysagère (caractérisation, qualification). Leur description est intégrée à la suite de l'unité paysagère qu'elles composent.

Comme pour les ensembles paysagers, la présentation des sous-unités paysagères peut s'accompagner de cartographies qui représentent l'unité paysagère découpée en sous-unités soit une cartographie par sous-unités qui tient malgré tout compte de leur interrelation avec les autres sous-unités paysagères du territoire concerné.

Contrairement aux unités ou une fiche par unité est demandée, ce n'est pas le cas pour les sous-unités paysagères.

**Ci-contre - Les sous-unités paysagères de l'Atlas des paysages du Jura se sont révélées nécessaires pour détailler plus spécifiquement des particularités géomorphologiques et d'occupation du sol de chaque unité paysagère (massifs forestiers, plaines agricoles, pâtures de montagne, etc)**  
Exemple de restitution des sous-unités qui subdivisent l'unité de paysage « Le Jura Plissé des Grands Vaux » - extraite de l'Atlas des Paysages du Jura par ©Caudex, 2022 - Source : ©DDT39 - <https://Atlas-paysages.jura.developpement-durable.gouv.fr/>



D437 - Château-des-Prés © K.Samborska

### 35. Le Mont de la Joux Devant la fontière boisée avec les Grands Vaux

**Paysage dominant :** forêt mixte et clairières  
**Ouverture du paysage :** fermé  
**Nature dominante des horizons :** forêts et lisières boisées

*Le massif de la Joux Devant est issu d'un ensemble plus vaste situé dans le Doux, qui se divise en deux parties dans le Jura, dont la forêt du Risoux constitue la seconde partie. Il s'agit d'un pli régulier caractéristique : un sommet aplati délimité par des versants raides. Deux cluses à peine marquées rompent sa régularité au niveau du passage de la N5 et au niveau du raccordement à la Bienne plus au sud. La hêtraie-sapinière a conservé, mieux qu'ailleurs sa physionomie des origines. La combe déboisée de Château-des-Prés est divisée en clairières qui accueillent le village, des hameaux et des alpages, jalonnés de marais et tourbières.*



Les Rousses - © K.Samborska

### 38. Le Haut Réseau des Trois Rivières le bassin touristique des Rousses

**Paysage dominant :** la station des Rousses et les vallées secondaires  
**Ouverture du paysage :** variable  
**Nature dominante des horizons :** versants boisés des monts

*La sous-unité se décompose en deux ensembles bien distincts. Au nord, le bassin des Rousses et du Bois d'Amont est très ouvert. Il accueille la diversité des infrastructures hivernales et estivales qui composent la commune des Rousses. Au sud et à l'ouest, le relief est entaillé de plusieurs gorges qui produisent des paysages plus isolés et intimistes. L'habitat est isolé et dispersé sous forme de prés-bois séparés les uns des autres par une forêt compacte. L'ensemble constitue ainsi la tête de plusieurs bassins hydrographiques divergeant : la Bienne qui s'enfonce dans les Gorges de la Chaille, l'Orbe qui file vers la Suisse et la Valserine qui plonge vers le Sud.*

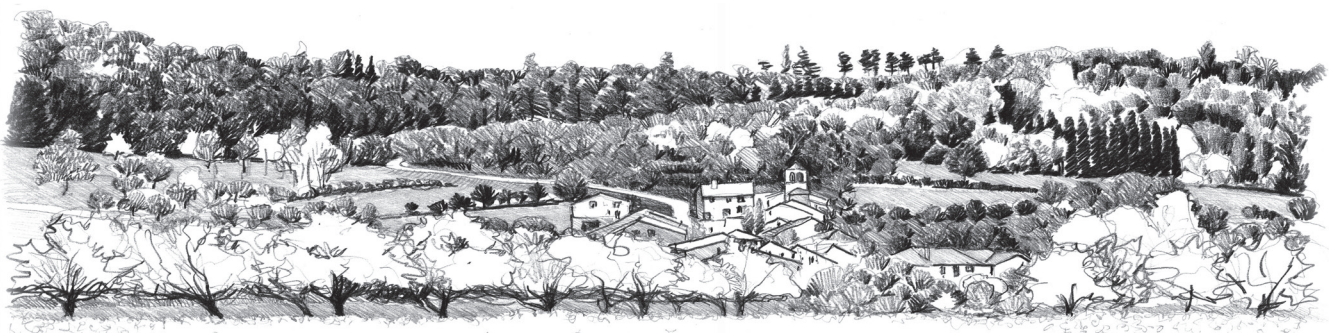


## DES PRODUCTIONS GRAPHIQUES COMPLÉMENTAIRES

Afin d'approfondir les travaux détaillés dans la partie « Les indispensables d'un Atlas » et si le budget est suffisamment dimensionné pour le permettre, il peut être intéressant en fonction des contextes et des besoins, de varier les types de productions en établissant des productions graphiques complémentaires :

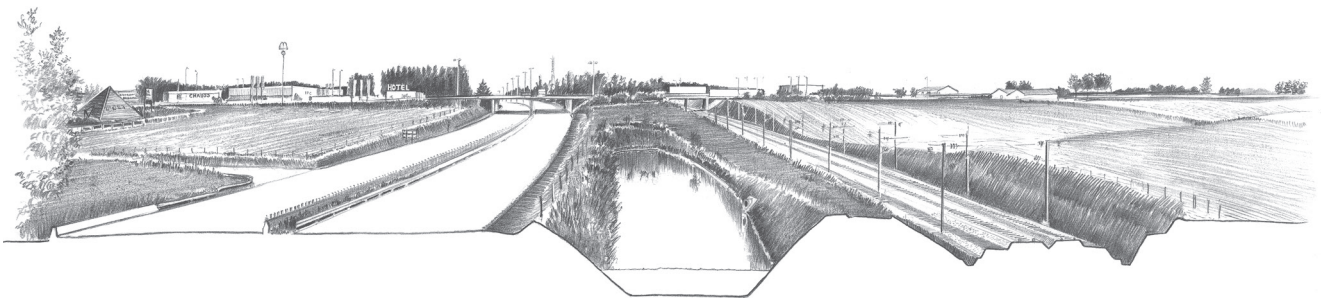
- Des **croquis et des vues perspectives détaillés** révélant les caractéristiques, éléments particuliers ou motifs paysagers représentatifs de chaque unité paysagère ;
- Des **coupes, profils et transects** représentatifs des structures et motifs paysagers ;
- De **décliner les sous-unités au sein des cartes des unités paysagères** du territoire concerné, de les définir et de les caractériser à l'aide d'une cartographie beaucoup plus précise à une échelle rapprochée qui pourra atteindre le 1/10 000<sup>e</sup> voire le 1/5 000<sup>e</sup> ;
- De **les caractériser** à l'aide de photographies (en pied, par drone ou aériennes), de blocs diagrammes beaucoup plus précis et ciblés, ou de croquis et transects à une échelle rapprochée ;
- De **présenter et mettre en valeur l'inscription des unités paysagères dans les ensembles paysagers** : une carte à l'échelle régionale montrant le lien entre les unités de l'Atlas et des ensembles paysagers si le découpage existe.

### Les croquis et vues en perspective



La représentation des paysages permet, à travers ce croquis, de mettre en valeur les structures arborées du paysage, dont les vergers, arbres d'alignements et gestion forestière du coteau. Croquis extrait de l'Atlas de paysages de Meurthe-et-Moselle par ©Agence Folléa-Gautier, 2012 - Source : ©Conseil Général 54 et ©DREAL Grand-Est - <https://www.vivrelespaysages.meurthe-et-moselle.fr>

### Les coupes, profils et transects



Les coupes et les transects permettent de représenter l'organisation du paysage et la succession des éléments et structures paysagères, dans la géographie du territoire. Transect extrait de l'Atlas de paysages de la Somme par ©Atelier Traverses, 2007 - Source : ©DREAL Hauts-de-France - <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Atlas-des-paysages>



## CO-CONSTRUIRE AVEC LE GRAND-PUBLIC

La co-construction de l'Atlas peut s'élaborer en associant plus largement les populations du territoire d'étude avec la mise en place d'une véritable stratégie de concertation grand public via plusieurs dispositifs, en particulier lors de la phase d'élaboration de l'analyse paysagère, et notamment :

- La tenue de stands de concertation lors d'événements particuliers (foires, journée du paysage, événements dans des lieux emblématiques du territoire) permettant de recueillir les perceptions locales à l'échelle de l'aire d'étude ou de chaque unité paysagère afin d'arriver à leur définition, à la détermination des dynamiques et des enjeux : cartes des paysages annotées, le recueil des verbatims via des échanges avec les animateurs, des exercices de photo-langages...
- L'organisation de balades paysagères au cours desquelles sont effectuées des lectures de paysage en marchant directement dans le territoire. Elles permettent de recueillir plus librement les perceptions des habitants sur leurs paysages et les dynamiques en cours ;
- L'organisation d'une concertation itinérante sur le territoire à différentes périodes et sur différents sites, pour récolter les perceptions des habitants et usagers ;
- La mise en place de formulaires numériques mis en ligne, pour récolter du matériel utile à l'élaboration ;
- La mise en place de cartes interactives en ligne permettant aux habitants et usagers de révéler des paysages particuliers, des motifs, des dynamiques en cours, des problématiques particulières ;
- La mise en place d'animations auprès des scolaires qui peuvent participer à l'élaboration dans le cadre d'un projet pédagogique porté par leur établissement sur la base d'un volontariat.

Si le choix de la maîtrise d'ouvrage se porte sur un partage large auprès de la population du territoire, cela nécessite un véritable dimensionnement avec un budget dédié, et une compétence avérée au sein de l'équipe de MOE.



Organisation de stands de concertation dans des lieux emblématiques du territoire, et de balades paysagères permettant de recueillir les perceptions des habitants, Atlas de paysages du Jura par ©Caudex, 2022 - Source : ©DDT39 - <https://Atlas-paysages.jura.developpement-durable.gouv.fr/>

# LANCER OU ACTUALISER UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES (OPP) EN LIEN AVEC UN ATLAS

## La plus-value d'un OPP pour un Atlas de Paysages

« Le principe d'un Observatoire photographique du paysage consiste à effectuer des prises de vue sur un territoire donné, qui seront par la suite rephotographiées dans le temps. Ainsi, seront traqués les signes qui permettent de lire les évolutions du paysage et mieux les comprendre. Apportant un regard parfois incisif sur les contradictions et les ruptures du paysage contemporain, il peut amener à prendre les mesures correctrices qui s'imposent. Outil pour l'aménagement, il peut aussi constituer un important dispositif pédagogique pour infléchir les comportements des populations. »

*Définition tirée de la méthode de l'Observatoire photographique des paysages, DGALN DHUP, p7 et 8, 2008.*

La mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages de manière concomitante avec un Atlas traduit un engagement de la part de la maîtrise d'ouvrage pour suivre l'évolution des paysages du territoire concerné. L'OPP donne des clés de lecture pour analyser et alimenter les dynamiques paysagères, qui sont appropriables par un public large, par l'usage de l'outil photographique. Les OPP sont donc pour les Atlas des indicateurs des transformations paysagères et de leur suivi.

L'Atlas peut permettre d'orienter le choix des points de vue pour l'OPP dans la phase d'étude des dynamiques. La connaissance du territoire par l'équipe de MOE et de maîtrise d'ouvrage permet d'identifier et de pré-sélectionner des sites portant des enjeux paysagers et ayant un intérêt à être photographiés dans le cadre d'un OPP. L'Atlas est donc capable de définir les thématiques à photographier en fonction des évolutions en cours ou pressenties pour les paysages du territoire.

## Les étapes pour lancer un OPP dans le cadre d'une démarche Atlas

**Avant la réalisation ou l'actualisation de l'Atlas :** la création d'un OPP peut être totalement déconnectée de la mission initiale de l'Atlas (tranche optionnelle ou marché spécifique). Elle doit se préparer dès le choix de la gouvernance de l'Atlas de paysages et la sélection des membres du COPIL et du COTECH. Lors de la rédaction du CTTP et des attentes pour la mission OPP :

- Il est vivement conseillé d'intégrer un photographe dans les compétences de l'équipe retenue pour réaliser l'Atlas ;
- Il est nécessaire de rajouter un budget supplémentaire dédié à cette mission<sup>18</sup>.

**Pendant la réalisation ou l'actualisation de l'Atlas :** le comité de pilotage de la mission Atlas aide l'équipe de MOE à identifier sur le territoire concerné les questions qui se posent et les lieux qui posent question.

« Le photographe choisi pour la mission propose des points de vue qui saisissent la réalité de ce territoire. [...] Ces points de vue jalonnent un parcours virtuel, l'itinéraire photographique, qui rend compte des dynamiques paysagères observées, suite au travail d'analyse paysagère »<sup>19</sup>

Le choix d'un ou plusieurs clichés par unité paysagère doit poursuivre l'objectif de couvrir l'ensemble de la diversité des paysages et les dynamiques qui sont associées, du territoire.

**Après la réalisation de l'Atlas :** une fois que l'observatoire est réalisé, les points de vue initiaux sont re-photographiés afin de constituer des séries photographiques. Cette technique permet de comparer les évolutions des paysages à travers les photographies et d'analyser les changements intervenus.

L'OPP devient un outil d'animation de l'Atlas. Il peut être valorisé sous forme de livre, site internet, dans le cadre d'expositions photos, de sensibilisation au public sur l'évolution des paysages, ou d'aider à la décision dans le cadre de politiques du paysage et des autres politiques d'aménagement du territoire.

<sup>18</sup> Cf. « En pratique, Budgets et coûts associés » p.38

<sup>19</sup> Source: DGALN\* DHUP\*, Méthode de l'Observatoire photographique des paysages, DGALN DHUP, p7, 2008





Extraits d'un OPP permettant de documenter les dynamiques paysagères prenant place sur un territoire : St Tropez (83), Baie des Canebiers, Les Canoubiers. Mattes et canniers volatilisés : illustration flagrante du non-respect de la biodiversité, face au changement climatique. par ©Jean Belvisi / ARPE / FEDER, Observatoire photographique du paysage littoral vu depuis la mer, depuis 2014 - Source : ©Région PACA



La Garde du Var (83), La Terre Promise, Falaise de Massacan. Erosion sous le lotissement « Terre promise », emplâtre sur jambe de bois pour des demeures aux pieds d'argile.. par ©Jean Belvisi / ARPE / FEDER, Observatoire photographique du paysage littoral vu depuis la mer, depuis 2014 - Source : ©Région PACA



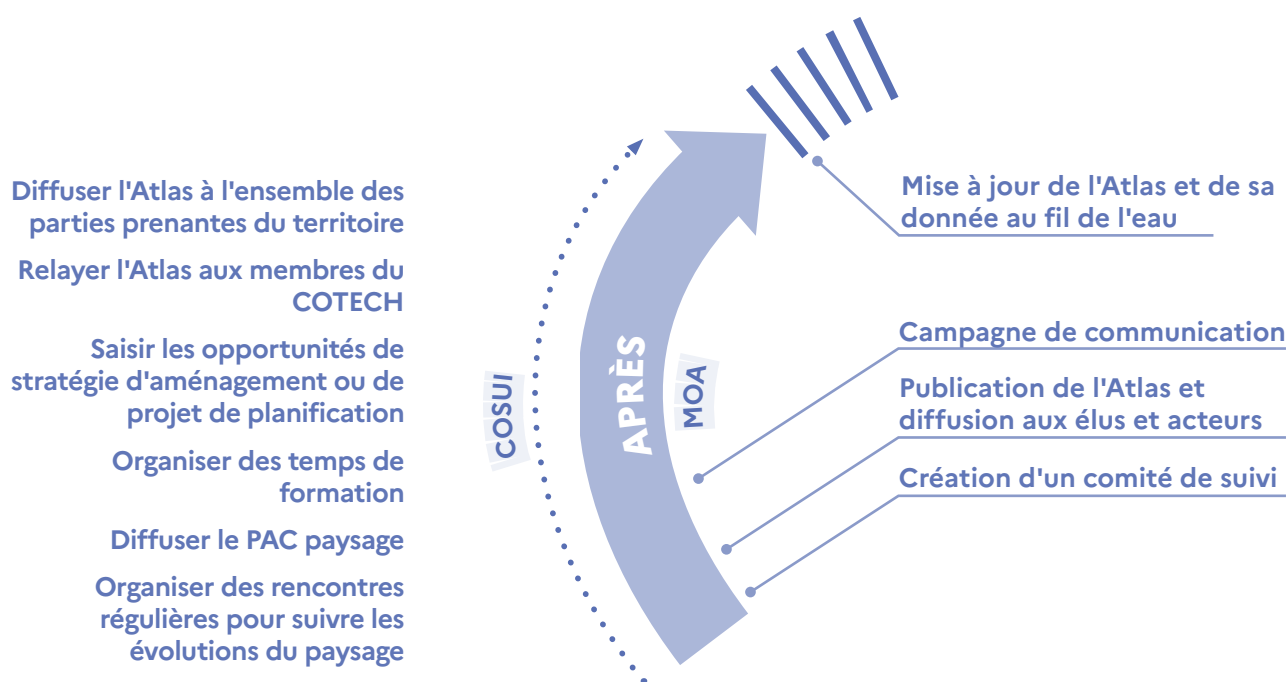
Marseille (13), Anse du Pharo. Une requalification urbaine qualitative annoncée il y a dix ans ? : « table rase » pour le naval patrimonial marseillais. par ©Jean Belvisi / ARPE / FEDER, Observatoire photographique du paysage littoral vu depuis la mer, depuis 2014 - Source : ©Région PACA



## 2.4 PARTIE 3 : APRÈS LA RÉALISATION/ACTUALISATION - LA VISÉE OPÉRATIONNELLE

Dans le cycle de vie de l'Atlas, la phase qui suit celle de la conception/actualisation est celle de l'utilisation du document. L'Atlas a une visée pré-opérationnelle dans l'emploi de la connaissance pour guider l'action et par l'activation des enjeux qu'il identifie, pour tous les acteurs du territoire. Cette troisième phase comprend donc tous les moyens pour faciliter son accessibilité, son relais dans le territoire et le suivi de ses apports auprès des acteurs utilisateurs de l'Atlas.

- Assurer une promotion territoriale
- Entraîner l'engagement pour aller à l'action
- Fournir des informations pour aider à la décision
- Sensibiliser pour aider à la réflexion
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs du paysage pour faire le lien
- Mobiliser une communauté d'acteurs déjà engagée sur une dynamique de réseau sur le paysage



- **Comment ?** L'investissement de la maîtrise d'ouvrage et du COSUI nécessite qu'ils s'organisent et se structurent à la fin de la mission de réalisation ou d'actualisation de l'Atlas, avec l'aide de celui-ci si besoin.
- La structuration du COSUI doit être validée lors du dernier COPIL et présentée à l'occasion du séminaire de restitution de la mission.
  - Le COSUI doit être considéré au même niveau qu'un COPIL, une instance amenée à suivre le partage de l'Atlas. Cette instance doit être pilotée, animée, par un ou plusieurs techniciens de la MOA désignés qui assurent le suivi de l'Atlas au quotidien. Le COSUI doit être constitué d'élus référents, de représentants de l'État et d'acteurs représentatifs du territoire qui se sont investis tout au long de la démarche qui vient de se terminer.

### La maîtrise d'ouvrage se charge de :

- Identifier un pilote chargé de l'animation technique de l'Atlas à travers le pilotage du COSUI (agents du Département ou délégation partielle au CAUE par exemple) ;
- Publier l'Atlas de manière physique et numérique en ligne, permettant une diffusion et un accès facilité au document et à ses données ;
- Mettre en place, en lien avec le COSUI, une communication permettant de faire connaître l'Atlas auprès de tous les acteurs et du grand public, notamment produire des outils de diffusion à destination des écoles, les offices du tourisme etc ;
- Intervenir dans les écoles pour présenter l'Atlas (Ecoles de paysage et toutes autres formations en lien avec l'aménagement du territoire, etc) ;
- S'assurer du recueil, de la compilation et de l'harmonisation des données Atlas à l'échelle régionale a minima ;
- Associer des relais territoriaux de diffusion ou de médiation autour des paysages (Pays d'Art et d'histoire si existant, PNR, Association de médiation culturelle et paysagère, CPIE, etc.) ;
- Organiser la journée départementale des paysages, un temps d'information, de sensibilisation et de partage de l'Atlas et de ses enjeux, mais aussi des actions menées sur le territoire en faveur du paysage. Elle doit être à destination des élus, des acteurs comme du grand public.

### Le COSUI se charge de :

- Diffuser l'Atlas à l'ensemble des parties prenantes du territoire et de communiquer l'état initial de la connaissance (rencontres, discussions, appels, ...) ;
- Relayer avec les membres du COTECH les enjeux de l'Atlas dans leurs documents et avis en tant que Personnes Publiques Associées (PPA)<sup>20</sup> ;
- Saisir les opportunités de stratégie d'aménagement ou de projet de planification pour lier la connaissance des paysages à d'autres enjeux territoriaux: Les membres du COSUI engagés dans la démarche depuis la réalisation de l'Atlas ou sa mise à jour, sont particulièrement moteurs. Dans la phase d'identification des enjeux, afin d'y répondre, ils se sont positionnés comme futurs porteurs de démarches complémentaires ou d'actions directes locales) mais aussi comme référents de la connaissance des paysages pour la mettre à porter des acteurs d'autres politiques et rendre circulaire le partage de l'information vers d'autres démarches<sup>21</sup> ;
- Organiser des temps de formation à l'utilisation de l'Atlas et de sensibilisation aux enjeux de l'Atlas à destination des élus et des techniciens ; Ils bénéficient d'un certain support d'ingénierie de la part des membres du COSUI<sup>21</sup> ;
- Diffuser les Portés À Connaissance (PAC) paysage<sup>21</sup> ;
- Organiser des rencontres régulières pour suivre les évolutions du paysage.

### Mise à jour de l'Atlas :

Les dynamiques paysagères évoluant sans cesse, l'actualisation par la MOA des dynamiques paysagères et des données qui s'y rapportent peuvent être mises à jour « au fil de l'eau », pour alimenter, objectiver la connaissance et enrichir l'opérationnalité du document pour le contexte local. Cette mise à jour pourra alimenter la donnée paysage par les MOA pour être ensuite versée sur un GéoPortail national.

<sup>20</sup> Les personnes publiques Associées (définies aux articles L. 132-7, L. 132-9 et L. 132-10 du code de l'urbanisme) sont associées (PPA) à l'élaboration du document. Leur rôle est de s'assurer de la bonne prise en compte des lois, règlements et intérêts supra-communaux notamment celui du paysage.

<sup>21</sup> Cf. « PARTIE 1 - Pourquoi se doter d'un Atlas ? » p.16

## LA COMMUNICATION ET LA DIFFUSION DE L'ATLAS

La communication autour de l'Atlas est menée a minima par la maîtrise d'ouvrage suivant deux formats:

- **Une communication qui accompagne la démarche et facilite la diffusion au plus grand nombre** : à travers les réseaux sociaux de la maîtrise d'ouvrage, la mise à jour des éléments mis en ligne... Elle permettra d'avoir accès à un minimum d'information concernant la démarche, son avancée et ses livrables.
- **Une communication qui se poursuit après la livraison de l'Atlas** : la venue de la presse lors de la restitution, l'envoi du document a minima sous sa forme numérique à tous les acteurs du COPIL, la formalisation de plusieurs petits livrables communicants à destination des écoles, des acteurs, des techniciens... élaborés à partir du document de l'Atlas etc.

### Animer, former, sensibiliser

L'animation, formation et sensibilisation est à la charge de la maîtrise d'ouvrage. Les formats employés sont à moduler en fonction de ses ambitions et capacités. Il est souhaité que soient organisés a minima :

- **L'organisation de plusieurs grands temps publics, a minima, à l'occasion de la journée du paysage et de la restitution de l'Atlas** ;
- **Une demi-journée de formation à l'Atlas** par an à destination des techniciens et des élus ;
- Intégrer la question des Atlas dans **les formations dispensées par les CAUE** auprès des élus ;
- **Des interventions régulières en lien avec le ministère de tutelle** autour de l'Atlas dans les Ecoles de paysages et toutes les formations en lien avec l'aménagement des villes et des territoires (architectes, urbaniste, géographes, techniciens et ingénieurs...).

### Transmettre aux échelles supérieures

**La maîtrise d'ouvrage avec le COTECH et le COPIL, assure un lien constant et dès la rédaction du cahier des charges, entre l'échelle de son aire d'étude et les territoires ou structures agissant à l'échelle supérieure.**

Au moment de l'identification des unités paysagères un travail de vérification de la cohérence de tracé avec les territoires environnants doit être effectué. La DREAL, DRIEAT, DEAL et la DDT doivent être pleinement engagé dans cette vérification.

A la fin de la mission de réalisation/mise à jour de l'Atlas, outre le versement de la donnée au Standard, la maîtrise d'ouvrage transmet l'Atlas à la DREAL, DRIEAT, DEAL et à la DDT qui s'assure de l'homogénéité du document avec les autres Atlas du territoire régional.

### Le relais, la diffusion et le suivi de l'Atlas

Le comité de suivi se charge de la valorisation des acquis de l'Atlas. Il en fait sa promotion et en encourage l'usage.

Le COSUI assure une certaine veille, ses membres, acteurs du territoire, sont alertes dans les situations où l'Atlas devrait être employé.

A travers des rencontres entre acteurs dans un autre cadre ou organisées pour promouvoir l'Atlas, les membres du COSUI sont les relais de l'Atlas qu'ils transmettent et diffusent.



**ATLAS de PAYSAGES des PAYS de la LOIRE**  
[www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

Comprendre les paysages pour dessiner ensemble le cadre de vie de demain  
 Un site internet avec une information libre et gratuite

**10 familles géographiques et 49 unités paysagères**

**C'est quoi ?**  
 - Une description des paysages à l'échelle régionale et des paysages locaux appelés unités paysagères, qui concerne aussi bien les paysages remarquables que les paysages quotidiens.  
 - Une analyse des perceptions et des représentations.  
 - Une mise en évidence des évolutions et des enjeux pour demain.

**Pour qui ?**  
 Elus, techniciens, associations, amateurs de paysages... pour mieux comprendre les fondements de votre cadre de vie.

**Pour quoi faire ?**  
 - Situer son territoire dans un contexte plus large.  
 - Prendre conscience des atouts de son paysage.  
 - Connaître les enjeux paysagers régionaux et s'en inspirer pour penser son territoire.

Aménager avec soin les entrées de villes  
 Soigner chaque composition urbaine  
 Préservé des espaces de respiration non bâtis  
 Composé un paysage pour les zones d'activités et les infrastructures  
 Prendre en compte le patrimoine  
 Soigner les paysages perçus depuis les routes  
 Maintenir la diversité des paysages de grandes cultures  
 Mettre en valeur les paysages ruraux des vallées  
 Accompagner les mutations des activités horticoles et viticoles  
 Dessiner le bocage de demain  
 Gérer les paysages naturels  
 Soigner les perspectives et les visibilité dans les vallées (Erdre, Loire et ses affluents)  
 Accompagner les mutations des activités horticoles et viticoles  
 Soigner chaque composition urbaine  
 Accompagner les aménagements liés aux équipements touristiques  
 Mettre en valeur les paysages ruraux et forestiers  
 Prendre en compte le patrimoine  
 Soigner les paysages perçus depuis les routes  
 Composer un paysage pour les zones d'activités et les infrastructures  
 Mettre en valeur les paysages ruraux et forestiers  
 Maintenir la diversité des paysages de grandes cultures  
 Valoriser l'agriculture périurbaine  
 Aménager avec soin les entrées de villes et les nouveaux quartiers  
 Dessiner le bocage de demain  
 Accompagner les mutations des activités horticoles et viticoles  
 Soigner chaque composition urbaine  
 Accompagner les aménagements liés aux équipements touristiques

**ATLAS de PAYSAGES des PAYS de la LOIRE**  
[www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

Un site internet avec une description des paysages de Maine-et-Loire pour dessiner ensemble le cadre de vie de demain

**14 unités paysagères en Maine-et-Loire**

La vallée du Loir  
 Les vallées du Haut-Anjou  
 Les marches entre Anjou et Bretagne  
 Les contreforts ligériens vers l'Erdre et le Segrean  
 L'agglomération angevine  
 Le bocage du Haut Anjou

Les plateaux du Beaugeois  
 Le val d'Anjou  
 La Loire des promontoires  
 Les plaines et coteaux du Saumurois  
 Les coteaux du Layon et de l'Aubance  
 Le haut bocage vendéen

Le plateau viticole de Sèvre et Maine  
 Les bocages vendéens et maugeois

**Les principaux enjeux pour les paysages de Maine-et-Loire**

Mettre en valeur les paysages ruraux et forestiers  
 Prendre en compte le patrimoine  
 Soigner les paysages perçus depuis les routes  
 Soigner les perspectives et les visibilité dans les vallées (Erdre, Loire et ses affluents)  
 Composer un paysage pour les zones d'activités et les infrastructures  
 Mettre en valeur les paysages ruraux et forestiers  
 Maintenir la diversité des paysages de grandes cultures  
 Valoriser l'agriculture périurbaine  
 Aménager avec soin les entrées de villes et les nouveaux quartiers  
 Dessiner le bocage de demain  
 Accompagner les mutations des activités horticoles et viticoles  
 Soigner chaque composition urbaine  
 Accompagner les aménagements liés aux équipements touristiques

Kit de communication mis en place pour faciliter la diffusion de l'information et l'utilisation de l'Atlas de paysages des Pays de la Loire par la ©DREAL - Source : ©DREAL Pays-de-la-Loire - <https://www.paysages.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/kit-de-communication-de-l-atlas-de-paysages-r400.html>



Organisation d'une exposition photographique du territoire à l'occasion de la journée du paysage pour diffuser l'outil Atlas auprès des acteurs du territoire, Atlas de paysages du Jura par ©Caudex, 2022 - Source : ©Caudex

## D'AUTRES FORMES DE PUBLICATION ET DE COMMUNICATION POSSIBLES

Afin de faire vivre l'Atlas et d'accompagner la maîtrise d'ouvrage et le COSUI dans la visée opérationnelle de l'Atlas, il peut être intéressant de prévoir d'autres formes de valorisation successives dans le temps en fonction des capacités de la maîtrise d'ouvrage, des ambitions, du budget ou d'opportunités pendant et après que la démarche de réalisation ou d'actualisation soit achevée.

La publication de l'Atlas doit idéalement prendre la forme **d'un beau livre accompagné de la carte des paysages dépliant**. Cette publication n'a de sens que si elle est accessible à tous. A l'image des « carnets de territoire » du CAUE du Rhône par exemple, cet ouvrage doit pouvoir être acquis en librairie spécialisée et sur internet.

Dans le cas d'une publication sous cette forme, les membres du COPIL a minima doivent en posséder un exemplaire.



Page de couverture du livre de l'Atlas de paysages de Seine-et-Marne par ©Claude Chazelle et ©Alain Freytet, 2007 - Source : ©CAUE77 et ©Conseil Général de Seine-et-Marne - <https://www.caue77.fr/paysage/Atlas-des-paysages-de-seine-et-marne>

Il est devenu essentiel aujourd'hui de pouvoir rendre accessible au plus grand nombre les productions liées aux Atlas sur **un support numérique adapté aussi bien aux ordinateurs qu'aux smartphones**. Dans la partie « Les indispensables de l'Atlas », le volet numérique est décrit sur une base simple en termes de coût et de réalisation mais il est possible avec un budget adapté de produire d'autres outils mettant en valeur la connaissance des paysages produite, autrement.

**La mise en place d'un véritable site internet dédié**, pensé comme un outil numérique interactif, offrant la possibilité de télécharger des ressources ou de mettre en lien avec d'autres démarches. Attention cependant à ne pas produire un Atlas numérique découpé en onglets qui n'apporte pas beaucoup plus qu'un document mis en ligne et peut même être moins lisible. Pour que celui-ci fonctionne, il doit être le reflet de la démarche Atlas et non du document formalisé.



Extrait du site internet de l'Atlas de paysages des Côtes d'Armor par ©Agence Folléa-Gautier et CD22, Source : ©CD22 - <https://paysages.cotesdarmor.fr/>

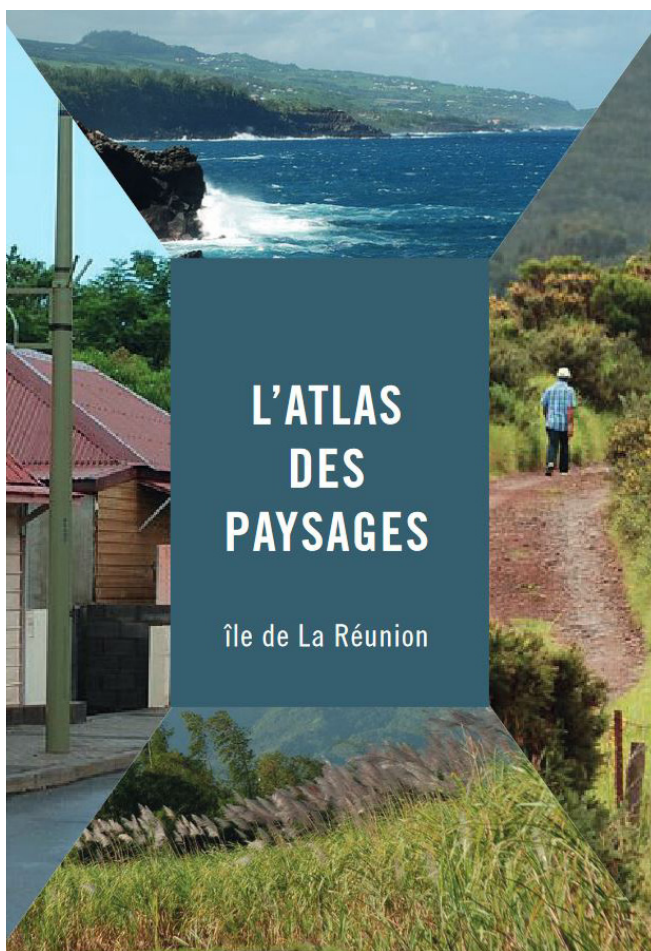


Régulièrement mis à jour et bien référencé, il peut représenter un outil de premier plan pour offrir un vrai partage au plus grand nombre. Cela représente cependant un véritable investissement en temps et en technicité, y compris dans sa gestion sur le temps long, donc un dimensionnement financier qui doit être parfaitement réfléchi. L'emploi d'une charte Web définie doit être indiqué par la maîtrise d'ouvrage dans le cahier des charges. Selon la maîtrise d'ouvrage de l'Atlas, la charte Web à utiliser est celle de l'État, ce qui nécessite certaines précautions et adaptations à bien prendre en compte en amont par la MOA.

La mise en œuvre d'un véritable **plan de communication** dès le démarrage de la démarche peut également faire partie des outils qui aideront la maîtrise d'ouvrage à valoriser les travaux tout au long de leur élaboration, en animant régulièrement les réseaux sociaux, en diffusant des articles dans la presse localement, en réalisant des communiqués ou en s'appuyant sur des capsules ou formats vidéo.

**L'outil vidéo** est une autre forme de valorisation possible et une capitalisation sous différentes formes : entretiens d'acteurs ressources, mise en avant de la diversité des paysages du territoire et de leurs caractéristiques, mise en avant de la démarche et de sa construction... Si ce type de support peut permettre une véritable diffusion dans le temps, il représente également un vrai savoir-faire et un temps de conception à budgéter parfaitement.

La réalisation d'une **exposition sous la forme de panneaux synthétiques** présentant les productions, qui peut physiquement se déplacer sur le territoire et donc participer à la diffusion, représente encore une autre forme de support, tout comme la réalisation d'un **kit à destination des scolaires** pour une diffusion massive dans les établissements du territoire.

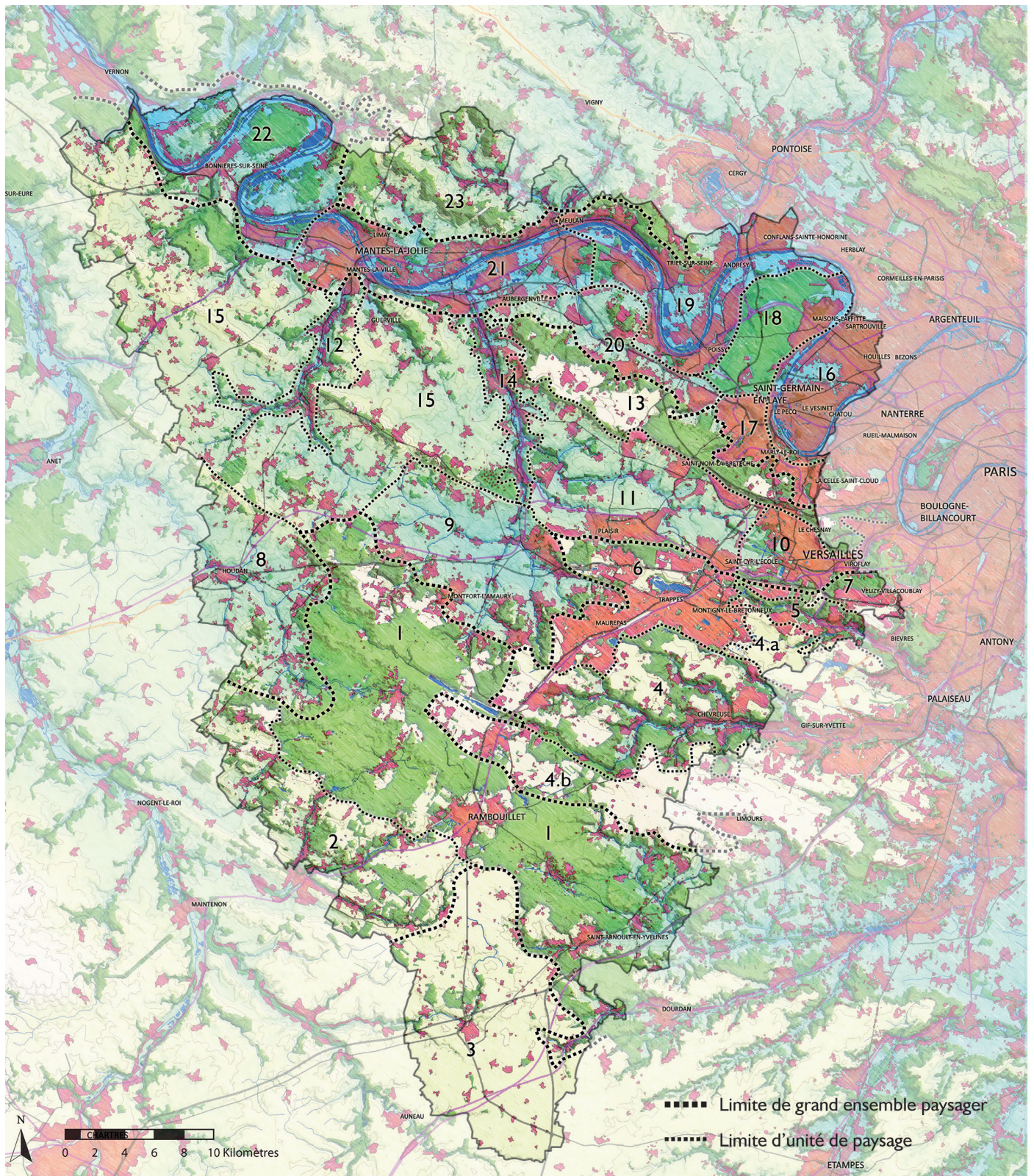


Document de présentation de la démarche pour la révision de l'Atlas des Paysages de l'île de La Réunion, 2022 par ©Agence Folléa-Gautier et ©DEAL Réunion - Source : ©DEAL Réunion



Capsules vidéo d'interventions lors de l'atelier 1 de l'Atlas de paysages de Paris - Source : ©CAUE75 - paysages-paris.fr





- |   |  |   |
|---|--|---|
| 1. La forêt de Rambouillet                            | 9. La plaine de Neauphle                                       | 18. La forêt de Saint-Germain-en-Laye et ses lisières                       |
| 2. Les vallonnements de la Drouette et de la Maltorne | 10. Versailles et son château                                  | 19. La boucle de Poissy, de Conflans à Meulan                               |
| 3. Le plateau d'Ablis                                 | 11. La plaine de Versailles                                    | 20. Le val et les coteaux d'Orgeval   |
| 4. Les vallées et plateaux de Chevreuse               | 12. La vallée de la Mauldre                                    | 21. Le grand couloir de Seine entre Meulan – Les Mureaux et Mantes-la-Jolie |
| 4a. Le plateau de Limours                             | 13. Le plateau des Alluets                                     | 22. Les boucles de Guernes, Moisson et Bernecourt                           |
| 4b. Le plateau de Saclay                              | 14. La vallée de la Vaucoeurs                                  | 23. Le Vexin des Yvelines   |
| 5. La vallée de la Bièvre                             | 15. Les plateaux du Mantois                                    |   |
| 6. Le plateau de St-Quentin-en-Yvelines               | 16. La boucle de Croissy-sur-Seine                             |   |
| 7. Le plateau de Vélizy-Villacoublay                  | 17. Les vallons et coteaux de Bougival à Saint-Germain-en-Laye |   |
| 8. La plaine de Houdan                                |  |   |



# **ANNEXES**

## UN ATLAS URBAIN - EXEMPLE DE L'ATLAS DES PAYSAGES DE PARIS

**Période de réalisation :** 2022-2024

**Maître d'ouvrage :** Ville de Paris et l'État (DRIEAT – DSP et UDEAT75) via la Convention Ville / État adopté au Conseil de Paris du 22 mars 2022. Le CAUE de Paris a assisté la MOA dans le cadre d'une convention entre la Ville de Paris et le CAUE75

**Maître d'œuvre :** une équipe de recherche de l'EPFL pilotée par Paola Vigano (Directrice de centre de recherche Habitat et Grand Prix de l'urbanisme, constituée d'experts en urbanisme, architecture, paysage, écologie, sociologie, cartographie, philosophie, etc.)

**Lien permettant d'accéder aux documents :** [www.paysages-paris.fr](http://www.paysages-paris.fr)

### Présentation de l'Atlas ou de la démarche :

Réaliser l'Atlas de Paysages de Paris est à la fois une évidence et un grand défi : ce territoire urbain présente des enjeux exceptionnels à toutes les échelles. Pour enrichir la connaissance abondante déjà disponible, il faut également s'appuyer sur le vécu des habitants et des visiteurs de Paris, et rendre compte des dynamiques en cours sur le territoire, confronté aux enjeux climatiques. Pour relever ce défi, l'État et la Ville de Paris ont engagé une démarche qui a notamment pour ambition de révéler et faire connaître la diversité des paysages parisiens et des formes urbaines et de retranscrire le regard des populations.

Tout le travail mené, ainsi que l'exposition consacrée au travail de l'équipe EPFL dirigée par Paola Viagano rend notamment compte de la réflexion menée en ce sens. Paola Vigano et l'EPFL ont mobilisé leurs compétences et leurs expériences propres, et apportent ainsi une contribution à la fois documentée, sensible, décalée, innovante de la lecture des paysages de Paris et des enjeux à relever.

Ce travail foisonnant sur le paysage ouvre des perspectives élargies au-delà du territoire parisien en achevant la couverture du territoire régional des Atlas de paysages, et permet ainsi d'envisager une synthèse métropolitaine et régionale.



Vue aérienne de la ville de Paris - Source ©GoogleMaps



## Caractéristiques du document pouvant être inspirantes :

**Un Atlas de paysages urbain :** l'Atlas de paysages de Paris sera le premier à couvrir une zone entièrement urbaine, une seule grande ville. C'est une opportunité unique de lecture d'une métropole contemporaine à partir de ses « paysages », nous invitant à réfléchir à leurs constitutions matérielles, aux perceptions et imaginaires qui les nourrissent, aux enjeux et orientations qui les accompagnent dans leurs transformations ordinaires ou exceptionnelles. Il est le dernier Atlas lancé au niveau régional et s'appuie en cela sur les unités des Atlas des territoires limitrophes pour proposer des unités paysagères qui dépassent les limites administratives et physiques convenues.

**Une réalisation chorale :** Paola Viganò et EPFL ont établi un portrait du territoire parisien, nourri des perceptions d'habitants qui le pratiquent, dans l'esprit de la définition européenne du paysage. Pour ce faire, des actions de mobilisation d'habitants et acteurs ont été menées par le CAUE de Paris en collaboration avec l'EPFL notamment par un concours photographique, des ateliers participatifs, des promenades exploratoires, etc.

Le paysage parisien y est questionné au regard du changement climatique, de la biodiversité et les évolutions des usages et pratiques de la ville pour construire une vision globale partagée. Il a vocation à être complété, à évoluer et à être enrichi à l'avenir. L'EPFL apporte ainsi cette première lecture du paysage parisien, via la réalisation de :

- Un observatoire photographique participatif pour lancer la démarche ;
- Un travail foisonnant en termes de références utilisées autres que de l'imagerie ou l'imaginaire attendu pour Paris ;
- De séminaires dans les écoles d'architecture et de paysage, rencontres, conférences et tables rondes, balades urbaines, ateliers avec les habitants, concertation des associations de quartiers, intervention des urban sketchers pour leur perception du périphérique, ... pour échanger sur les paysages de Paris aux différentes étapes ;
- Des contributions d'experts avec un regard décalé ;
- Un travail sur les unités paysagères et une proposition originale sur les entités urbaines et paysagères.



[AIDE](#) | [LANGUE](#) | [CONNEXION](#)

L'ACTUALITÉ | L'ATLAS | RESSOURCES | À PROPOS | ✉ | 🔍



**Identifier, caractériser et qualifier les paysages parisiens**

La Ville de Paris et l'État ont engagé la création de l'Atlas de paysages de Paris, premier atlas portant sur un territoire entièrement bâti.

Outil en cours de construction, il s'attachera à qualifier les paysages de Paris, en s'appuyant sur des analyses scientifiques et sur les perceptions des publics.

Il permettra une meilleure prise en compte du paysage dans le contexte urbain parisien et traduira son évolution permanente. Il s'inscrira en complémentarité du futur PLU bioclimatique de Paris et apportera un éclairage sur les enjeux des paysages plantés parisiens et sur la stratégie végétale de la ville.

L'Atlas de paysages de Paris sera facilement accessible à tous et au service de l'ensemble des usagers.

Ce portail internet vous est proposé par le CAUE pour vous permettre de suivre et de participer à sa production.

Site internet de l'Atlas des Paysages de Paris - Source : ©CAUE 75 - <https://www.paysages-paris.fr/fr/portail/560/index.html>







# UN ATLAS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE - EXEMPLE DE LA CARTE RÉGIONALE DES PAYSAGES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Période de réalisation : 2020 - 2025

Maître d'ouvrage : DREAL AUvergne-Rhône-Alpes

Maître d'œuvre : Agences 1 pas de côté et Territoires et paysages

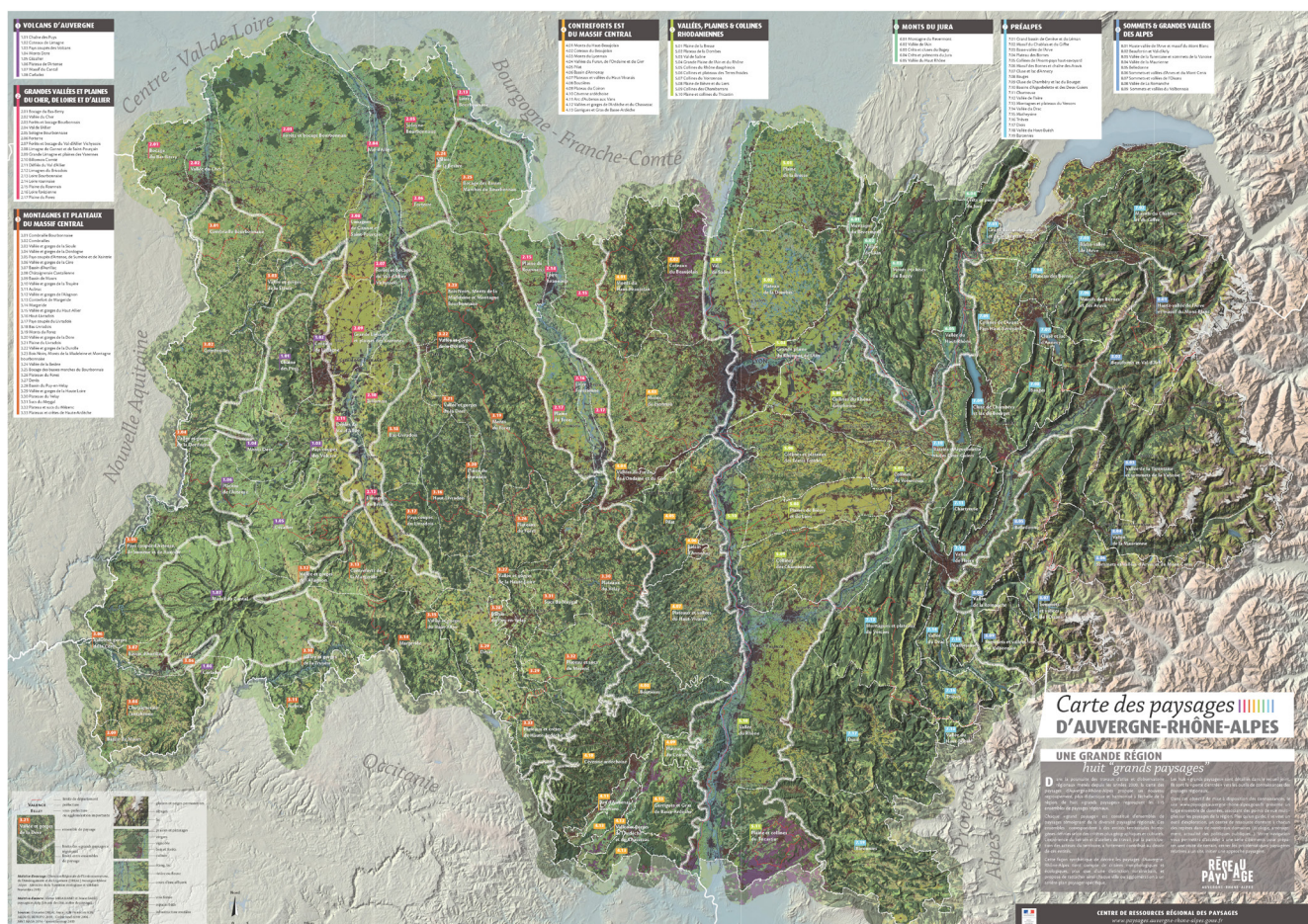
Lien permettant d'accéder aux documents : [www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr](http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr)

## Présentation de l'Atlas ou de la démarche :

La région AURA disposait, jusqu'en 2019, de deux outils de connaissance très différents :

- L'Atlas régional des paysages d'Auvergne (2011) issu d'une démarche participative et mettant en lumière 69 ensembles de paysage ;
- L'Observatoire régional des paysages de Rhône-Alpes (2005) issu d'une démarche technique d'analyse des dynamiques paysagères autour de 301 unités de paysages.

Lors de la fusion des régions, la DREAL a souhaité harmoniser ses outils de connaissance régionale en construisant une carte régionale des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes. Élaborée en concertation avec les acteurs locaux, la carte régionale des paysages d'AURA, comporte 8 grands paysages et 115 ensembles de paysage.



Carte des paysages de la région Auvergne-Rhône-Alpes par ©Victor Miramand et ©Marie BARET-MIRAMAND, 2019 - Source : ©DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/l-atlas-des-paysages-d-auvergne-a1425.html>



## Caractéristiques du document pouvant être inspirantes :

Ce vaste chantier sur la connaissance régionale est coordonné avec celui des Atlas départementaux, ouvrant un large champ de production de données et d'outils de valorisation qui sont en cours.

La carte régionale des paysages a été produite en 2019 en format papier et numérique téléchargeable sur le centre de ressource régional des paysages d'AURA. Cette carte fait l'objet d'un travail d'harmonisation sur des contenus synthétiques par ensemble de paysage permettant une approche synthétique des paysages, un aperçu des démarches engagées sur le territoire ainsi que le lien vers les personnes ressources et les réseaux d'acteurs locaux. C'est également une vision prospective avec une approche sur les ressources paysagères du territoire en lien avec la transition écologique qui est proposé.

L'échelle régionale est mise en avant dans ce travail afin de donner une cohérence d'approche des paysages soucieuse des différentes échelles de travail tant au niveau départemental que régional. Le parti de ce travail consiste à mettre en avant la manière dont le paysage est une ressource à considérer dans le cadre des projets d'aménagement et de transition écologique. L'approche participative est privilégiée par la mise en place de temps d'atelier avec les acteurs locaux par département pour construire les fiches.

Un centre de ressource est disponible pour mettre à disposition l'ensemble de la ressource existante ainsi que les temps de sensibilisations et de formation à l'échelle régionale : <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/>

**PRÉFÈTE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**LE PAYSAGE UN LEVIER DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Préalpes

### Montagnes et plateaux du Vercors

Communauté de communes du Massif du Vercors  
Communauté de communes Royans Vercors  
Ent de la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Bére Communauté  
Ouest de la communauté de communes du Tiliève

Les grands paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes  
VOLCAN D'AUVERNIS GRANDES VALLÉES ET PLAINES DU CHER, DE LOIRE ET D'ALLIER  
MONTAGNES ET PLATEAUX DU MASSIF CENTRAL CONTREFORTS EST DU MASSIF CENTRAL  
VALLÉES, PLAINES ET COLLINES BENOÎTINES MONTS DU JURA PRÉALPES SOMMETS  
ET GRANDES VALLÉES DES ALPES

Le paysage\* est un levier essentiel et fédérateur pour penser des projets de territoire intégrant les enjeux de la transition écologique. Bien commun, il permet de développer une approche transversale, prenant en compte les composantes paysagères, le vivant dans sa globalité et les populations. Ce document met en avant les composantes paysagères fondatrices de votre territoire. Il présente aussi les outils mobilisables et les acteurs impliqués à votre échelle pour faire du paysage une ressource de la transition écologique!

\* Selon la Convention européenne du paysage, « le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont la caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations (définition de Lander) »

**L'ensemble paysager des montagnes et plateaux du Vercors appartient au grand paysage des Préalpes.** Forteresse calcaire étendue sur 1 277 km<sup>2</sup>, le massif du Vercors se caractérise par une agriculture de montagne alternant avec des couverts forestiers diversifiés et productifs. Le Parc naturel régional du Vercors en est un acteur clé. Il agit en faveur de la préservation, valorisation et gestion des paysages.

**DES PAYSAGES DE NATURE, HAUT LIEU DE LA RÉSISTANCE MIS EN VALEUR PAR LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS**

**Site dans La Grotte de la Luire**

La résistance lors de la Seconde Guerre mondiale et les lieux de mémoire (transport du bois) ont conduit à participer aux paysages et aux émotions rassemblés dans le Vercors: la grotte de la Luire, le mur des fusillés à la motte, participant à l'attractivité mémorielle et le musée de la Résistance...

**Site dans La Grotte de la Luire**

La résistance lors de la Seconde Guerre mondiale et les lieux de mémoire (transport du bois) ont conduit à participer aux paysages et aux émotions rassemblés dans le Vercors: la grotte de la Luire, le mur des fusillés à la motte, participant à l'attractivité mémorielle et le musée de la Résistance...

**Site dans La Grotte de la Luire**

La résistance lors de la Seconde Guerre mondiale et les lieux de mémoire (transport du bois) ont conduit à participer aux paysages et aux émotions rassemblés dans le Vercors: la grotte de la Luire, le mur des fusillés à la motte, participant à l'attractivité mémorielle et le musée de la Résistance...

**UN MASSIF CALCAIRE D'ALPAGES ET DE FORÊTS**

- Variété architecturale répondant aux usages et aux spécificités locales
- climatiques : bâti concentré en fond de vallées, villages-stations de sports d'hiver et hébergements touristiques, hameaux à mi-pente et granges isolées
- Alpagnes et landes sur les hauts-plateaux, prairies de fauchées ou pâturées dans les vallées et quelques vergers et cultures à l'ouest
- Réseau hydrographique peu visible, essentiellement souterrain ou encaissé dans des gorges
- Les forêts de feuillus et conifères dominent les pentes

la Bourne  
le Signal à 553 m  
Saint-Jean-en-Royans  
Font d'Urie  
Vassieux-en-Vercors  
la Verroison  
Villard-de-Lans  
la Grande Moucherotte à 2 086 m  
le Grand Vermont à 2 344 m

Les Hauts-Plateaux du Vercors, plus grande réserve naturelle de France, 57 000 hectares compris entre 1 050 m et 2 344 m d'altitude, façonnés par les conditions climatiques et les activités pastorales comprennent des paysages de flore d'exception qui se découvrent par la randonnée.

Les contreforts orientaux du Vercors sont le symbole du massif. Ils s'identifient par des versants abrupts ponctués de falaises rocheuses calcaires apparues et d'un couvert forestier dense. L'important réseau hydrographique dessine de fortes combes et ravines.

Les activités forestières et agricoles participent au dynamisme du territoire. Les fermes sont éparpillées sur les bas de pentes et certaines productions sont mises en valeur comme par exemple par l'AOP Bleu de Sassenage.

Exemple d'un document de travail d'une fiche EP "Montagnes et plateaux du Vercors" qui illustrera, à terme, les 115 ensembles de la carte régionale des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes par ©Territoires et Paysages, 2024 - Source : ©DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

# LA DIMENSION GRAPHIQUE D'UN ATLAS - EXEMPLE DE L'ATLAS DES PAYSAGES DE L'ÎLE DE LA RÉUNION

Période de réalisation : 2023

Maître d'ouvrage : DEAL Réunion

Maître d'œuvre : Agence Folléa-Gautier - Zone UP - Biotope - IKUKI

Lien permettant d'accéder aux documents : [www.portaildupaysage-lareunion.re](http://www.portaildupaysage-lareunion.re)

## Présentation de l'Atlas ou de la démarche :

A la faveur de l'actualisation de l'Atlas des paysages de La Réunion en 2023, une ambition forte a été portée sur les illustrations de l'ouvrage. Un Atlas peut convoquer une pluralité de rendus différents pour illustrer son propos. De la photographie au bloc diagramme, en passant par le dessin, la cartographie, la matériauthèque, les solutions sont presque infinies !

## Caractéristiques du document pouvant être inspirantes :

**Le Portail du paysage :** l'Atlas est rendu public au travers d'un site internet ergonomique, intégrant l'Observatoire photographique des paysages (OPP) et un onglet documentation qui a vocation à accueillir tout document, toute information en lien avec le paysage à La Réunion.

**Des cartographies sous SIG :** plusieurs cartographies ont été réalisées en format SIG, afin de pouvoir être facilement utilisées par les professionnels et organismes publics. Ces rendus permettent une appropriation optimale et une intégration facilitée, dans le cadre de la réalisation d'un document d'urbanisme par exemple. Un projet QGIS packagé est téléchargeable sur le Portail du paysage.

**La plaquette-résumé :** une plaquette-résumé a été réalisée en format de poche, afin d'explicitier le contenu de l'Atlas, d'une manière synthétique et simplifiée. Le Plan de l'Atlas est décliné et richement illustré. Elle est téléchargeable sur la page d'accueil du Portail du paysage.



A gauche : plaquette résumée de l'Atlas / A droite : extrait d'un poster de l'exposition par ©Agence Folléa-Gautier, 2023 - Source : ©DEAL Réunion



**L'exposition sous la forme de posters A1 :** afin de communiquer et d'animer l'Atlas, nous avons réalisé une exposition sous la forme de 10 posters A1. Mis les uns à la suite des autres, ces posters rythmés par des transitions, forment une explication illustrée des contenus de l'Atlas. Ils peuvent également être affichés indépendamment les uns des autres dans les bureaux.

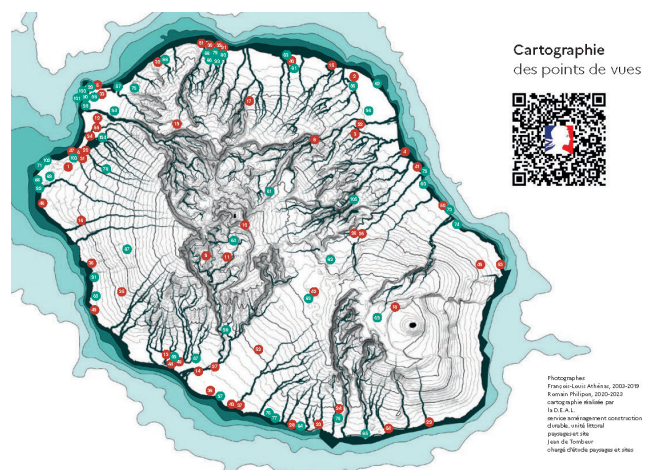
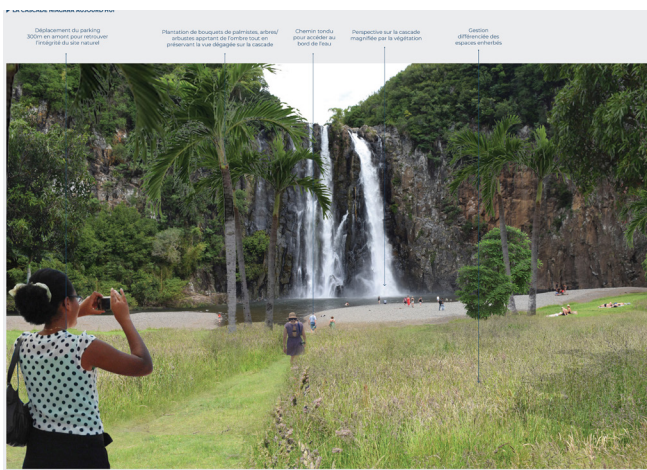
**L'île-jardin de demain en images :** les photomontages de la partie « synthèse des orientations et recommandations » de l'Atlas donnent à voir une transition écologique désirable. Ils illustrent les recommandations de l'Atlas, d'une manière très concrète et directement perceptible. Ils proposent des clés d'aménagement de sites touristiques, de milieux urbains plus ou moins denses, de voies de circulation, de zones agricoles... Ces scénarios se veulent positifs, pour donner envie de s'engager dans la transition, pour montrer qu'un développement soutenable est possible.

**Le livre sur l'OPP :** Atlas et OPP se complètent dans leur volonté de dévoiler les évolutions des paysages de l'île de La Réunion. Nous les pensons comme des outils complémentaires. Ainsi, il est intéressant stratégiquement de communiquer dans un même temps sur les deux documents. Les photographies présentées au sein du présent ouvrage ont été classées en fonction des mêmes thématiques proposées par l'Atlas :

- Les paysages de l'eau douce ;
- Les paysages littoraux ;
- Les paysages de nature ;
- Les paysages de l'agriculture ;
- Les paysages de l'habitat ;
- Les paysages des énergies ;
- Des activités et des équipements ;
- Les paysages des mobilités.

Plusieurs renvois dans le livre permettent d'accéder au Portail du paysage, pour y découvrir l'Atlas et l'OPP, à travers une carte interactive.

**L'exposition sur l'OPP :** afin de dévoiler l'OPP et l'Atlas au plus grand nombre de personnes, nous avons organisé une exposition dans les locaux du CAUE. Cette exposition sur bâches dévoile les 7 thématiques de l'Atlas, au travers d'une succession de clichés de l'OPP. Deux bâches sont exclusivement destinées à vulgariser le propos de l'Atlas. A l'issue de trois semaines en salle, l'exposition deviendra itinérante. Le CAUE la déplacera, au gré des demandes d'établissements scolaires, d'organismes privés et publics, de collectivités...



A gauche : l'île-jardin de demain en images / A droite : extrait du livre sur l'OPP par ©Agence Folléa-Gautier et Ter'la Editions, 2023 - Source : ©DEAL Réunion

# LA PRISE EN COMPTE DU VOLET SOCIOLOGIQUE - EXEMPLE DE L'ATLAS DES PAYSAGES DU CALVADOS

Période de réalisation : 2022-2024

Maître d'ouvrage : DREAL Normandie

Maître d'œuvre : Passeurs / Environnement & Société

Lien permettant d'accéder aux documents : [www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)

## Présentation de l'Atlas ou de la démarche :

L'actualisation de l'Atlas des paysages du Calvados a été conçue pour :

1. L'appropriation et l'interrogation des Atlas originaux de la Basse et de la Haute-Normandie ;
2. La définition et/ou la révision de nouvelles unités paysagères dans la continuité des unités paysagères existantes, pour une appréhension à l'échelle du 1/100 000 ;
3. L'analyse des évolutions des paysages et des dynamiques qui les sous-tendent, identification des enjeux ;
4. Intégrer la dimension sociologique, l'objectif étant d'appréhender la perception des paysages par les habitants et acteurs du territoire pour enrichir l'analyse du paysagiste.

La démarche repose sur un mode participatif, dans une logique de co-construction grâce à des ateliers organisés à chaque étape de l'Atlas : délimitation et dénomination des nouvelles unités paysagères, dynamiques d'évolution et leur évaluation, définition des enjeux. Pour chaque unité paysagère, une synthèse des données issues des analyses paysagères, sociologiques et culturelles est produite.

Une méthodologie sociologique précise pour organiser des ateliers réunissant des élus, des techniciens, des habitants, des usagers, des représentants d'associations... et se tenant sur plusieurs sites du département en prenant en compte le poids des EPCI afin d'avoir une répartition la plus homogène possible.

Ce procédé permettant aussi de retranscrire les paroles des personnes interrogées et les typologies d'acteurs rencontrés pour avoir une analyse fine des résultats obtenus. Enfin, la démarche comprend l'intégration des éléments recueillis pour enrichir les connaissances de l'Atlas et notamment par unité paysagère, tout en favorisant la sensibilisation et l'appropriation de l'Atlas, et plus largement de l'intérêt de la politique du paysage.

«J'interviens après tous vos échanges pour parler d'un sujet qui me semble très important mais que personne n'aborde. Il s'agit de l'évolution très marquante que vos paysages de littoral vont connaître, avec l'apparition du parc éolien en mer en cours de construction, relié à Courseulles-sur-Mer. Je suis très étonnée que cette évolution ne soit pas mise en avant, car il s'agit d'un sujet important qui va profondément transformer votre paysage. L'horizon ne sera plus jamais le même, et le patrimoine qu'il représente sera radicalement transformé par cet élément très visible. Qu'en pensez-vous ?»

«Effectivement, la question qui se pose est celle de l'évolution de notre production d'énergie vis-à-vis de notre patrimoine côtier et du paysage du grand large, qui est aussi très important chez vous. Mais avons-vous le choix ? Aujourd'hui le projet est en cours et nous devons nous attendre à cette évolution paysagère. Mais peut-être pouvons-nous poser la question pour les futurs projets ?»



Extrait de l'Atlas des paysages de Normandie, département du Calvados dans le carnet de l'unité paysagère 3 - Le littoral balnéaire, ses bourgades, ses plages et ses marais, du Bessin à la Dives ©Passeurs, 2022 - Source : ©DREAL Normandie

## Caractéristiques du document pouvant être inspirantes :

L'actualisation de l'Atlas des Paysages du département du Calvados reposait en partie sur une analyse des représentations locales des paysages conduite dans le cadre d'un protocole dénommé « Les ateliers des Paysages ». Cette méthode a déjà été élaborée, mise en œuvre et amendée au fur et à mesure par le cabinet de sociologie appliquée Environnement & Société, dans le cadre de l'actualisation des Atlas des Paysages de Normandie sur les départements de l'Orne (2017-2019), de la Manche (2019-2020), avec l'agence paysagiste Passeurs pour le Calvados (2022-2024).

L'intérêt de la démarche sociologique réside également dans son caractère évolutif et empirique, s'appuyant sur les expériences précédentes pour être enrichie. L'actualisation de l'Atlas du Calvados a profité d'une interaction affirmée entre les approches sociologique et paysagiste, de façon à produire une connaissance ciblée et spécifique aux besoins d'un atlas de paysage, transversale, reliant les dimensions matérielle et immatérielle des paysages, imprégnée des représentations sociales paysagères. Cette interaction s'est particulièrement traduite dans les séries 2 et 3 des ateliers.

3 séries d'ateliers de 27 ateliers des Paysages auxquels ont participé près de 254 participants ont été organisés (élus et agents des collectivités locales, associations, habitants, représentants de la Chambre d'agriculture, du Conservatoire du Littoral, du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin...).

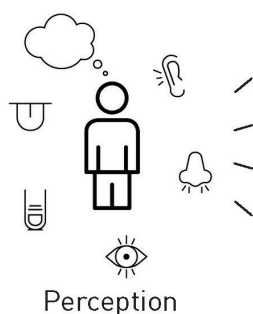
En moyenne, chaque unité paysagère a été discutée dans 8 ateliers différents auprès d'un total de 100 participants. Sont restitués sous la forme d'un tableau récapitulatif, disposé à la fin de la note méthodologique, par unité paysagère et par série d'ateliers : le nombre d'ateliers organisés, le nombre de participants par atelier, les lieux et les intercommunalités associées. La permanence constatée de ces indicateurs d'un atlas à l'autre témoigne de la robustesse de la méthode et de la représentativité des participants à l'échelle départementale.

La présentation de chaque unité paysagère associe une analyse sociologique qui a été développée aux côtés des paysagistes. L'approche sociologique a participé à la caractérisation et la qualification de chaque unité paysagère. Les échanges ont également été menés sur le sujet de l'évolution des paysages et des dynamiques paysagères constatées depuis une vingtaine d'années pour appréhender les enjeux, les attentes et les besoins locaux pour la gestion de la « qualité paysagère des territoires » pour les dix à vingt prochaines années.

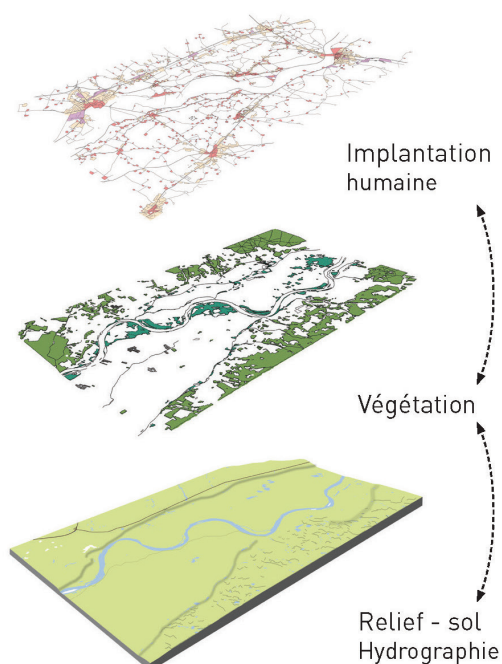
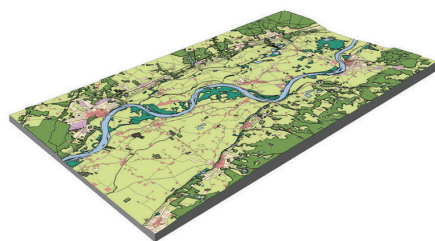
### Interactions Homme / Nature

#### > composantes du territoire et sensibilités

Un Paysage :



Une partie de territoire perçue



Extrait de présentation de la méthode employée pour réaliser l'Atlas des Paysages du département du Calvados pour l'Atlas de Paysages de Normandie par ©Passeurs, 2022 - Source : ©DREAL Normandie



# LA VALORISATION DE L'IDENTITÉ RURALE ET AGRICOLE - EXEMPLE DE L'ATLAS DES PAYSAGES DU LOT-ET-GARONNE

Période de réalisation : 2014-2016

Maître d'ouvrage : Département du Lot-et-Garonne

MAÎTRE D'ŒUVRE : Mandataire François Bonneaud

Lien permettant d'accéder aux documents : [Atlaspaysages.lotetgaronne.fr](http://Atlaspaysages.lotetgaronne.fr)

## Présentation de l'Atlas ou de la démarche :

La démarche de lier paysages et « paysans » était évidente pour le Département. Non seulement parce que c'est la Direction de l'Agriculture de la Forêt et de l'Environnement du Département de Lot-et-Garonne qui pilotait la commande, que le Vice-président en charge du projet était agriculteur, mais aussi parce que l'ensemble des élus du COPIL « Atlas » avaient explicitement exprimé leur souhait de valoriser l'identité rurale et agricole du territoire départemental dans le cadre de la réalisation de l'Atlas.

## Caractéristiques du document pouvant être inspirantes :

L'idée forte est simple : diffuser dans les manifestations agricoles et les manifestations organisées par le Département des visuels simples qui mettent toujours au entre la carte des 9 unités paysagères du Département retenus par les élus dans le cadre de la démarche Atlas et de leurs dénominations.

Le but est d'ancrer par l'image le « puzzle paysager » de Lot-et-Garonne la porte d'entrée de lecture du territoire par le paysage, au-delà des découpages administratifs (communes, intercommunalités, « Pays touristiques »).

A chaque production de communication la mise en scène reste la même : la carte départementale simplifiée, les 9 unités paysagères mises en couleurs pour être facilement reconnaissables, associés à la dénomination arrêtée pour chacune d'entre-elles. La répétition de ces visuels dans différents documents festifs et promotionnels du Département a permis de familiariser l'ensemble du public (spécialement le public agri-touristique et les promoteurs du tourisme en L&G à cette dénomination.



Chaque producteur présent sur le Marché de Producteur est replacé sur la carte de Lot-et-Garonne où apparaisse les unités de paysages. Le petit laius qui présente le producteur et ses productions fait aussi la part belle aux paysages que l'agriculture du paysan contribue à créer.

« Un paysage ça se mange et ça ce boit : la vigne que je vois, c'est une bouteille qui se boit, le blé que je moissonne, c'est de la farine qui fait du pain », dit le géographe ruraliste Louis-Marie COYAUD. C'était l'axe d'approche des discours inauguraux des élus locaux, des marchés de pays cet été là.

Modèle d'Affiche-Carte imprimée en format A0 sur les Marchés de Producteurs à l'Été 2016 (date de la mise en ligne de l'Atlas) - Source : ©Département du Lot-et-Garonne

Tant est si bien, qu'incidemment cette communication sur une entrée agri-touristique ou/et paysagère a eu pour résultat une adoption de cette entrée par « grands paysages » par le Comité Départemental du Tourisme qui propose depuis lors une entrée « unité paysagère » en calque sur son site de promotion des circuits de randonnées pédestres : <https://rando.tourisme-lotetgaronne.com/>

**Pays de Serres - Un plateau en relief, transition entre Lot & Garonne**

Le Pays de Serres forme un triangle entre les vallées de la Garonne et du Lot. Vers l'est, s'amorce une transition vers les causses calcaires du Quercy. Le plateau, étendu dans sa partie centrale, se poursuit en larges étagères formant des crêtes ondulées successives entre les vallées étroites et profondes creusées par de petits cours d'eau qui rejoignent le Lot ou la Garonne. Vers du ciel, ces vallées semblent tracées par les serres d'un raptac. Les vallées du Boudougnou et des Séoumes ont plus d'ampleur et des fonds plats propices aux cultures. Sur les sols versés alternent grandes cultures, prairies, vergers et bois. Les villages, hameaux ou fermes disséminés, sont majoritairement implantés sur les crêtes ou en rebord de plateaux. Certains occupent de véritables promontoires ou des buttes et gardent le vestige de leurs anciennes fortifications.

**Les incontournables**

- Les Bastides de Tournon d'Agenais et de Puymirou.
- Le village en « circulade » de Prayssas
- Le lac du Salabert et son parcours nature
- Les grottes de Lastournelles et de Pontirou
- Les nombreux panoramas sur la vallée des deux Séoumes

**D'hier à aujourd'hui ...**

**Paysage agricole de la vallée de la Séoume**

Hiver - Depuis le village de Beauville, l'absence de feuilles donne une uniformité au fond de vallée favorisant la perception des parcelles de culture de terre nue. Les hauts de coteaux sont occupés par des bosquets qui contrastent avec les cultures et forment l'horizon.

Été - Le paysage s'est « habillé » et offre plus de contrastes. Les parcelles s'illuminent. La ripisylve trace sa ligne arborée au centre de la vallée. Les haies, bosquets et arbres isolés apparaissent.

**Decouvrez le Pays de Serres à pied, circuit « Beauville, village promontoire sur la vallée de la Séoume »**

Adresse internet : <http://cddct.tourisme-lotetgaronne.com/Atlas/BeauvilleSéoume2014.pdf>

**Le site web Atlas des paysages...**

Lot-et-Garonne **PAYS des paysages de Lot-et-Garonne**

Comment lire les paysages ?

Comment découvrir les paysages de Lot-et-Garonne ?

Comment utiliser l'Atlas des paysages ?

Comment participer ?

**(re)découvrons autrement notre territoire !**

**...est en ligne !**

[www.atlaspaysages.lotetgaronne.fr](http://www.atlaspaysages.lotetgaronne.fr)

LOT-ET-GARONNE  
Le Département *Comité du Sud-Ouest*

Extrait d'un document diffusé sur le stand officiel du Département lors des manifestations culturelles estivales du Département de l'été 2016 à l'été 2017. Il a été aussi adressé aux collègues du Département pour promotion et diffusion auprès des CDI et professeurs d'Histoire-Géographie. Un acteur du territoire, paysan donne sa définition du paysage et son « paysage préféré » sur l'unité paysagère qu'il habite.

Encart « Son paysage » inséré dans une publication grand public - Source : ©Département du Lot-et-Garonne

L'impression et la diffusion d'un Flyer A5 ou format carte postale et diffusé largement sur lieux d'animations dont le Département était organisateur ou co-organisateur a permis de diffuser largement et avec profit l'information de mise en ligne de l'Atlas. Ce support a été diffusé de l'été 2016 à l'été 2018.

Flyer A5 de communication autour de l'Atlas - Source : ©Département du Lot-et-Garonne

## LA SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC AU PAYSAGE - EXEMPLE DE L'ATLAS DES PAYSAGES DU LOT-ET-GARONNE

**Période de réalisation :** 2014-2016

**Maître d'ouvrage :** Département du Lot-et-Garonne

**Maître d'œuvre :** Mandataire François Bonneaud

**Lien permettant d'accéder aux documents :** [Atlaspaysages.lotetgaronne.fr](http://Atlaspaysages.lotetgaronne.fr)

### Présentation de l'Atlas ou de la démarche :

En parallèle de la réalisation du premier l'Atlas départemental des paysages de Lot-et-Garonne (2014-2016) par le Département et son paysagiste mandataire, il a été proposé à un groupe de 15 collégiens de la Commission Environnement et Développement Durable du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ) que leur projet de mandature CDJ (2014-2016) soit en lien avec la démarche d'Atlas de Paysages alors en cours.

Les jeunes se sont emparés du projet avec enthousiasme, et après l'évocation de multiples idées sur le rendu final qu'ils souhaitaient pour le projet (mini-film sur les paysages, journée des paysages au collège, etc.) ils ont opté finalement pour la réalisation d'un mini-guide des paysages à destination des collégiens et du jeune public pour faire découvrir les grandes caractéristiques des 9 unités de paysages.

### Caractéristiques du document pouvant être inspirantes :

Le groupe projet CDJ composé de 15 personnes été volontaire pour travailler sur ce projet. Il était accompagné par l'agent départemental « Chef de projet » pour la réalisation de l'Atlas des paysages.

La conception de la maquette, la rédaction des textes, le choix des personnes, « ceux qui font nos paysages » et les mini-interviews ont été pensés et réalisés par les collégiens eux-mêmes. La réutilisation des productions des visuels (bloc-diagrammes, photos, etc.) a été faite en lien avec les paysagistes mandataires. Cette réalisation a pu se faire sur 16 journées de travail (16 mercredis de Séances des CDJ). La formalisation du document final a été réalisée avec l'aide d'un graphiste.

La publication a été présentée à l'hémicycle du département devant l'ensemble des Conseillers Départementaux jeunes lors de la dernière séance de la mandature. Le document a été adressé ensuite à 10 exemplaires à tous les collèges de Lot-et-Garonne avec un courrier d'accompagnement et un réassort possible du document (gratuit et imprimé par l'imprimerie du Département) a été rendu possible.

Plus de 2 000 livrets en réassorts ont été demandés et envoyés par le Département aux collèges (demandes émanant parfois du CDI du collège, parfois des professeurs d'histoire-géographie, parfois de « Club-Nature ») sur la période 2016-2019.

Le téléchargement du fichier en .pdf a également bien fonctionné (bien que n'ayant pas mis en place de compteur analytique, aucun chiffre n'est disponible) car nous avons eu des retours mails sur le sujet.

On constate cependant que la « durée de vie » du document semble avoir été atteinte, ou alors que le public ciblé ait atteint saturation début 2020. En effet, à partir de cette date plus aucune demande de réassort en version papier n'a été formulée auprès du Département. Y a-t-il une incidence post-COVID ? De volonté de changer de sujet ?



# Au cœur des paysages de Lot-et-Garonne

(re)découvrez les paysages de votre département

« Où que j'aille, je suis un morceau du paysage de mon pays »  
Fatos ARAPI, poète Albanais né en 1930

UN GUIDE RÉALISÉ PAR le Conseil Départemental des Jeunes Lot-et-Garonne

CEDPA71 Lot-et-Garonne

LOT-ET-GARONNE Le Département du Sud-Ouest

## Sommaire

- Page 2 Editorial
- Page 3 Vallée du Dropt
- Pages 4-5 Collines de Guyenne Val Lémance
- Pages 6-7 Vallée du Lot Pays de Serres
- Page 8-9 Carte des 9 grands paysages de Lot-et-Garonne
- Pages 10-11 Vallée de Garonne Entre Landes et Garonne
- Pages 12-13 Forêt Landaise Terres Gasconnes
- Pages 14-15 Jeux Lexique
- Page 16 Remerciements

## Éditorial

« Nous, conseillers départementaux jeunes, élus au sein des collèges de notre département, avons choisi de faire partie de la commission « Paysages ».

Pendant les deux ans de notre mandat, nous sommes partis à la découverte des différents visages du Lot-et-Garonne. De balades paysagères en rencontres avec des acteurs locaux, nous avons appris à lire et comprendre les paysages.

Nous avons souhaité partager notre expérience et vous faire découvrir la diversité des paysages lot-et-garonnais grâce à ce guide. Vous y trouverez une présentation sous forme de fiches. Chacune des neuf fiches comprend une description de ce qui caractérise l'entité paysagère, un bloc diagramme, les sites remarquables d'où l'on peut apprécier chaque entité, l'évolution du paysage dans le temps et l'interview d'un habitant du département qui livre sa vision du paysage. Pour découvrir autrement le Lot-et-Garonne, nous vous proposons enfin neuf randonnées pour arpenter au plus près notre territoire.

Notre plus belle satisfaction sera qu'après la lecture de ce livret, vous soyez persuadés que notre département est riche, varié et que la meilleure façon de le découvrir et de l'aimer reste de le parcourir et de l'admirer !

La commission Paysages

### Le Lot-et-Garonne en chiffres

- 319 communes
- 333 180 habitants (en 2013)
- 9 grands unités paysagères
- 5 361 km<sup>2</sup>

## Vallée du Dropt - Le Dropt, ce cours d'eau paresseux

Entre le Bergeracois et les collines de Guyenne, le Dropt a lentement mais sûrement créé d'Est en Ouest une ample vallée qui constitue une entité paysagère à part entière. Il s'écoule paisiblement dans ce paysage qui rassemble les bocages, avec ses parcelles de polyculture en amont bordées d'arbres. Vers Duras, le relief est plus affirmé et sur les pentes des collines les rangs de vignes offrent un paysage plus composite, plus boisé aussi.

L'habitat est varié dans ce territoire : Duras et sa silhouette emblématique, visible de loin, quelques villages au bord de l'eau, les bastides de Miramont-de-Guyenne ou Villersal, des fermes et des moulins isolés dispersés.

### Les incontournables

- Le Château de Duras et son panorama
- Le pont romain reliant Agnac à la Sauvetat-du-Dropt
- Les boîtes accueillantes du Dropt
- Les Bastides de Miramont, Castillonnès et Villersal
- Le belvédère sur la vallée depuis Hébratton et sa table de lecture de paysages

### D'hier à aujourd'hui ...

Le paysage urbain d'une bastide

Hier - La place de la halle de Villersal date du XIV<sup>e</sup> siècle. Elle est au cœur de la vie de la bastide. On y vend, achète, discute, et décide. Sur cette photo du début du XX<sup>e</sup>, elle garde sa fonction centrale et commerciale.

Aujourd'hui - La forme urbaine est bâtie à peu près dans le centre de la bastide. La valeur de centralité de la place et de la halle demeure. Sa permanence doit beaucoup à sa reconnaissance comme patrimoine historique.

### Son Paysage

Comment définissez-vous le « paysage » ?

Comme la répartition spatiale de divers éléments naturels ou façonnés par l'homme. Il reflète un ou plusieurs terroirs.

Parlez-nous des paysages de la Vallée du Dropt

Cette vallée est constituée de divers paysages. Très boisée en tête de bassin avec l'influence du Périgord Noir, au fur et à mesure que la vallée s'élargit, les bosquets laissent place à la polyculture. Elle bénéficie ainsi d'une diversité de paysages liée à sa topographie et son réseau hydrographique, et à une variété de cultures : vignes, cultures céréalières, prairies/pâturages.

Quel est votre paysage préféré ?

Le paysage bosselé du fait de mes origines montagnardes.

## Collines de Guyenne - Le pays du pruneau et de la noisette

Située entre les vallées de Garonne, du Lot, et du Dropt, cette entité offre un relief tout en douces collines « mollassiques ». De cette trame émergeant des pacis, ces buttes calcaires et boisées sur lesquelles se sont installés des villages et bastides tels Montignou et à plus de 10 km à la ronde, d'autres villages s'enroulent autour du pèch, souvent d'un temps où le château sur le haut dominait les lieux. Les cultures sont très variées mais c'est bien la prune d'Ente, la prune à pruneau, qui a fait la réputation de ce territoire. La noisette lui dispute toutefois la vedette depuis quelques années. Les autres (herbes, bosquets, boisements et ripisylve) intercalés avec les cultures, forment par endroit des petits bords de bocage.

### Les incontournables

- Le belvédère du site de la Vierge à Monbahus
- Pèch de Pastur à Pinel-Hauterive
- Le panorama depuis le moulin de Tourtrés
- Les paysages des pruniers en fleurs au printemps
- Les bastides de Monclar d'Agenais et Moirfanquin

### D'hier à aujourd'hui ...

Quand la ville sort du cadre

Hier - Carte postale du début du XX<sup>e</sup>, vue depuis le tour de ville Sud de Montignou. Le pacis parallèle en laniers, ou les rangées de fruitiers et de vignes alignés avec les cultures et les pruniers, forment une mosaïque agricole avec ce motif typique de parcelles en « bouillies ».

Aujourd'hui - L'urbanisation s'est étendue, la limite ville / campagne n'est plus franche. Lotissements et zones d'activités ont gagné sur les espaces agricoles. Le pacis s'est adapté à la mécanisation, formant aujourd'hui de vastes parcelles.

### Son Paysage

Comment définissez-vous le « paysage » ?

Comme un espace à vivre, en partage, un patrimoine commun qui nous relie, par le fil de l'émotion, l'apaisement de l'histoire et les valeurs d'usage. Comme la terre dont parlait Antoine de Saint-Exupéry : « l'émotion est que « nous l'empruntons à nos enfants ».

Parlez-nous des paysages des Collines de Guyenne

Les routes y sont nombreuses qui donnent à découvrir, de pèch en pèch, d'amples panoramas façonnés par l'activité agricole. Mais il faut passer la voiture pour les découvrir de « l'intérieur » et apprécier le charme et la diversité du paysage bâti qui constitue les villages.

Quel est votre paysage préféré ?

Je n'en ai pas. Je zone ses milliers les paysages qui m'enthousiasment. Chaque nouvelle lumière (lumière du soleil de réverbère et s'il) devant en exister un, j'aime à imaginer qu'il est encore au bord du chemin.

Pages extraites du mini guide des paysages du Lot-et-Garonne réalisé par le Conseil Départemental des Jeunes, 2016 - Source : ©Département du Lot-et-Garonne

## LA DÉFINITION DE SOUS-UNITÉS EN CONTEXTE URBAIN ET PÉRI-URBAIN - EXEMPLE DE L'ATLAS DES PAYSAGES DE HAUTE-GARONNE

**Période de réalisation :** 2019

**Maître d'ouvrage :** Conseil départemental de Haute-Garonne

**Maître d'œuvre :** Groupement Signes Paysages (paysagistes) / GENOPE (concertation) / VOZIDEO (internet) / Bardinal Consultant (Biodiversité)

**Lien permettant d'accéder aux documents :** [paysages.haute-garonne.fr](https://paysages.haute-garonne.fr)

### Présentation de l'Atlas ou de la démarche :

La réalisation de l'Atlas départemental des paysages sur la Haute-Garonne était en discussion entre les services de l'État et le Conseil départemental depuis de longues années. Le vote de la loi pour la Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 a constitué un élément déclencheur pour engager cette démarche dans le département. L'article L350-1 B du code de l'environnement permettait en effet de donner un statut à ce document.

En 2018, l'intervention du préfet de département auprès du président du Conseil départemental a permis de créer les conditions du déclenchement du processus visant à lancer les études de l'Atlas. L'engagement technique fort de la DREAL, assorti d'une subvention à hauteur de 50 % du coût des études a aussi largement contribué à engager ce travail.

Si le Conseil départemental est resté le maître d'ouvrage, la DREAL et le CAUE de Haute-Garonne ont largement contribué à la définition du cahier des charges au cours de l'année 2018. Le premier semestre 2019 a servi à la consultation d'un prestataire, sous la forme d'un groupement ayant des compétences en paysage, en concertation, en numérique et en environnement. Le nécessaire compromis entre plusieurs aspects techniques et politiques ont conduit à retenir un groupement qui a pu démarrer sa prestation mi-2019.

Le travail de terrain du groupement et les échanges avec un comité technique resserré ont permis assez rapidement de définir un découpage du département en 23 unités paysagères.

Avec la crise sanitaire, le délai politique de réalisation des études, fixé originellement à 18 mois, a été bien évidemment allongé. La mise en ligne du site internet de l'Atlas n'a été effectif qu'en juin 2021, ce qui reste malgré tout un exploit.

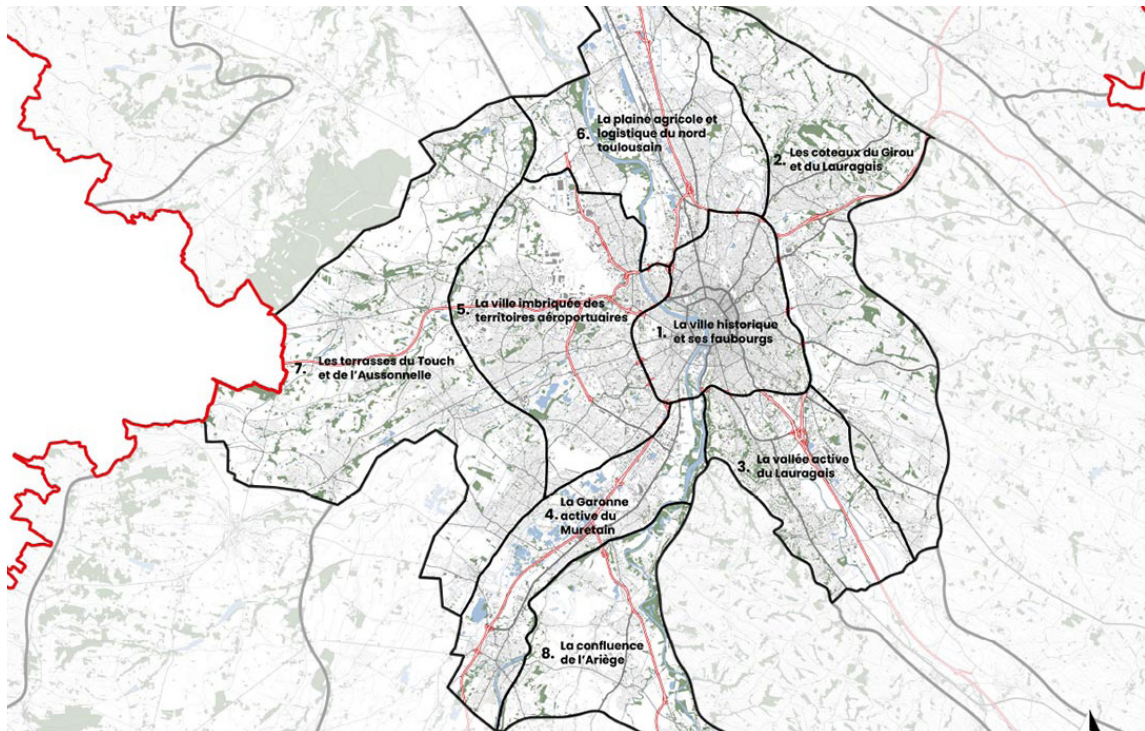
### Caractéristiques du document pouvant être inspirantes :

Une des unités était plus difficile à caractériser concernait l'agglomération toulousaine, réceptacle de différents faciès de paysages urbains mais aussi territoire sous pression. Les discussions sur sa délimitation et sur son organisation interne ont été au centre de plusieurs comités techniques, avec des propositions alternatives du groupement, du maître d'ouvrage et des organismes associés pour définir des sous-unités paysagères qui répondent à des typologies urbaines homogènes à cette échelle-là.

Ce sont ainsi huit sous-unités qui ont pu être délimitées au sein de cette unité, avec une dénomination spécifique rappelant, à l'enseigne des autres unités paysagères, des éléments de géographie physique et des informations topologiques locales.

La première sous-unité est constituée par « la ville historique et ses faubourgs », délimitée grossièrement par la rocade routière. Les sept autres sous-unités étaient organisées autour au regard d'éléments de topographie marquée mais aussi au travers de tissus urbains et de nature bien spécifiques, aboutissant ainsi à des sous-unités avec des dominantes bien spécifiques (habitat péri-urbain, activités économiques, entre ville et campagne ...).





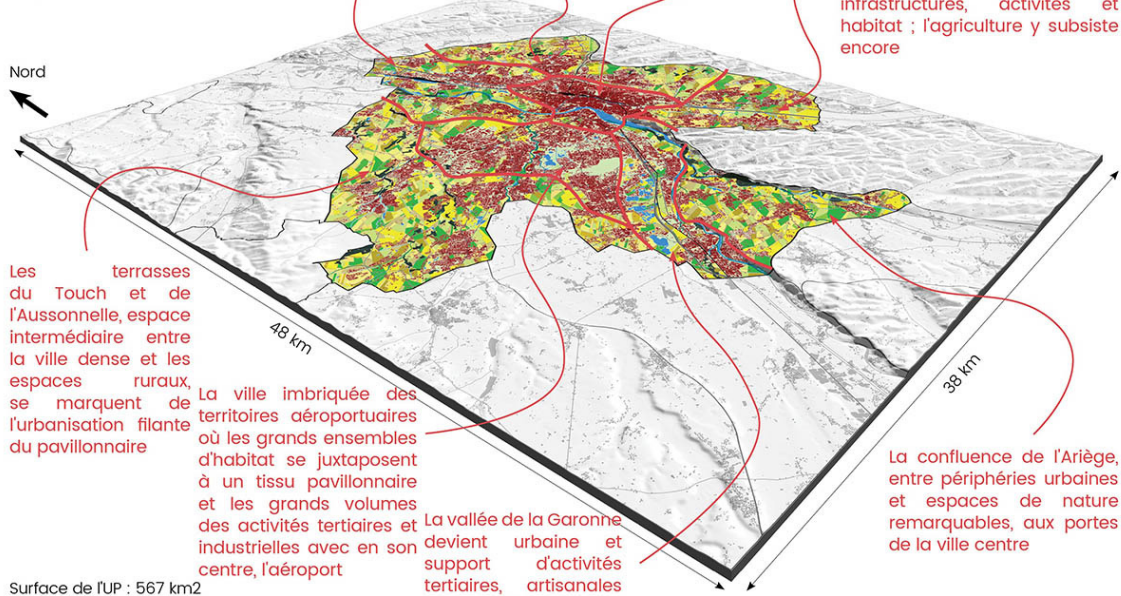
La plaine agricole et logistique du Nord Toulousain s'organise le long de l'A62 et de la RD 820. L'habitat pavillonnaire se partage l'espace avec les activités

Les coteaux du Girou et du Lauragais, séparés de la ville historique par la vallée de l'Hers-Mort, extension de la ville centre caractérisé par un habitat pavillonnaire

Au centre, la ville historique

La vallée active du Lauragais, continuité du Sillon Lauragais se partage entre grandes infrastructures, activités et habitat ; l'agriculture y subsiste encore

Nord



Les terrasses du Touch et de l'Aussonnelle, espace intermédiaire entre la ville dense et les espaces ruraux, se marquent de l'urbanisation filante du pavillonnaire

La ville imbriquée des territoires aéroportuaires où les grands ensembles d'habitat se juxtaposent à un tissu pavillonnaire et les grands volumes des activités tertiaires et industrielles avec en son centre, l'aéroport

La vallée de la Garonne devient urbaine et support d'activités tertiaires, artisanales mais aussi d'extraction

La confluence de l'Ariège, entre périphéries urbaines et espaces de nature remarquables, aux portes de la ville centre

Surface de l'UP : 567 km<sup>2</sup>

Définition des sous-unités paysagères urbaines et péri-urbaines de l'unité paysagère « L'agglomération toulousaine et sa ville centre » par ©Signes Paysages - Source : ©CD31



## L'ORGANISATION D'ATELIERS DES PAYSAGES - EXEMPLE DE L'ATLAS DES PAYSAGES DU VAL-DE-MARNE

**Période de réalisation :** 2019

**Maître d'ouvrage :** CD94, EPT GOSB, EPT PEMB, EPT GPSEA

**Maître d'œuvre :** Vert Latitude, Repérage Urbain, Atelier Résonance, Biodiversita

**Lien permettant d'accéder aux documents :** [www.paysages.val-de-marne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paysages.val-de-marne.developpement-durable.gouv.fr)

### Présentation de l'Atlas ou de la démarche :

Le département du Val-de-Marne était le seul département de petite couronne à ne pas avoir un Atlas de paysages. Afin de doter le département de ce document, le préfet du Val-de-Marne a invité en octobre 2018 les trois Établissements Publics Territoriaux et le Conseil Départemental à participer à la maîtrise d'ouvrage et à le financer conjointement.

### Caractéristiques du document pouvant être inspirantes :

L'Atlas des paysages du Val-de-Marne a conduit à la mise en place d'un questionnaire mis en ligne à l'attention des résidents et usagers du territoire. 388 habitants ont répondu. Cette démarche s'est concrétisée par la conception de quatre itinéraires de randonnées participatives qui ont été menées à l'automne 2020.

En mai 2021, un atelier a été organisé en présence d'élus et de techniciens des collectivités Val-de-Marnaises. Cet atelier a débouché sur le découpage du territoire en entités et unités paysagères. 4 autres ateliers ont été menés par entités paysagères. Y étaient conviés les services techniques des collectivités, les élus, les services de l'État, les associations et les aménageurs du territoire.

Ces ateliers avaient pour objectifs de recueillir les avis des différents acteurs et de déterminer les enjeux en cours. Ils ont permis d'échanger sur la transformation des paysages.

Chaque atelier débutait par un temps de présentation de l'étude en plénière, puis les participants se regroupaient autour d'ateliers participatifs selon leur connaissance du territoire. Il y avait un atelier par unité paysagère. Des cartes de chaque unité ainsi que les livrables correspondant au territoire étaient distribués aux participants. Les participants échangeaient sur les objectifs et les enjeux soulevés par l'étude pour les compléter ou corriger. Un rapporteur était désigné pour prendre des notes. Les échanges ont donné lieu à un temps de restitution.

A la fin de l'étude, un séminaire de clôture a permis de présenter les démarches engagées depuis 2020.

Deux autres ateliers ont été organisés dans ce cadre : un concernant la mobilisation de l'Atlas des paysages du Val-de-Marne dans les documents d'urbanisme, et un autre destiné à créer un itinéraire de randonnées mettant en valeur les paysages du Val-de-Marne.

Animation des ateliers Atlas des paysages du Val-de-Marne  
Déroulé type

13h45 : Accueil des participants

14h00 : Introduction par la maîtrise d'ouvrage (5 min)

14h05 : Présentation par le bureau d'étude de la méthode et de l'état d'avancement (20min)

14h30 : Explication de l'objectif de l'atelier, des "règles du jeu" (pas de slides à projeter pour cette partie) + Répartition des participants par tables. (10min)

Puis à chaque table :

14h40 : Tour de table / Présentation de l'unité et de l'objectif de l'atelier (15min)

14h55 : les animateurs lancent le débat en prenant les enjeux de l'unité un par un :

- Lecture de l'enjeu par l'animateur
- Chacun autour de la table prend un temps pour lire les objectifs déduits de cet enjeu en se posant les deux questions suivantes :

- 1) Est-ce que la formulation de ces objectifs vous convient ou souhaiteriez-vous la préciser, la reformuler ou la clarifier ?
- 2) Dans votre pratique, êtes-vous en capacité d'assumer ces objectifs, de les porter ? Quels points de blocage identifiez-vous ?

- Prise de parole des participants : le scribe note sur un paperboard les éléments importants,
- Synthèse des échanges "à chaud" : le scribe peut noter dans son tableau A4 la version synthétique
- Passage à l'enjeu suivant. Chaque unité a un nombre très différent d'enjeu et d'objectifs, donc les tables iront à des vitesses différentes.

15h55 : les dernières tables s'arrêtent (durée totale de l'atelier : 1h)

16h55-17h00 : pause (5min)

17h : retour en plénière : les 4 scriptes rapportent à l'ensemble de la salle les éléments synthétiques notés (5min chacun maximum)

17h20 : Fin de l'atelier

**Matériel :**

**Impressions : DRIEAT**

- 5 fascicules Entité
- 1 fascicule de chaque Unité
- Les 5 tableaux de synthèse des enjeux et objectifs en A0
- Les 5 tableaux de synthèse des enjeux et objectifs en A4 avec les 2 questions (4 par table)
- Fonds de cartes en A3 : 5 exemplaires de la carte des entités et 1 exemplaire de la carte de chaque unité

**Matériel pour la salle : PEMB**

- Paperboard pour fixer les A0
- Stylos
- Rétroprojecteur
- 5 tables

**Répartition des rôles :**

- Animation : CAUE + co-maîtrise d'ouvrage (dont animateurs volants : paysagiste et architecte conseil)
- Scribes : DRIEAT
- 1 maître du temps : co-maîtrise d'ouvrage

## Unité Plateau boisé

Est-ce que la formulation de ces objectifs vous convient ou souhaiteriez-vous la préciser, la reformuler ou la clarifier ? Dans votre pratique, êtes-vous en capacité d'assumer ces objectifs, de les porter ? Quels points de blocage identifiez-vous ?

### Enjeux

### Objectifs

**Un massif boisé fédérateur des singularités du plateau**

Prendre en compte la fragilité des espaces boisés face aux dynamiques urbaines et aux enjeux du changement climatique : la forêt comme motif paysager précieux, patrimoine vivant du territoire et du cadre de vie

**Une biodiversité dans les quartiers périphériques et pavillonnaires péri-forestiers**

Construire des liens visuels et physiques, intérieurs et extérieurs, entre la forêt et la ville support de multiples usages en :  
- réintroduisant le caractère forestier dans les quartiers  
- multipliant les perméabilités entre les espaces publics et les espaces de nature  
- se réappropriant les lisières des bois pour réconcilier ville et forêt par des espaces de transition et de médiation

Conforter les parcs forestiers et leurs caractères dans la ville et développer ce dispositif dans les interstices urbains

Identifier la palette végétale en lien avec la forêt comme valeur clé de patrimoine paysager, urbain et éléments singuliers des lieux : restauration écologique, sentier d'interprétation, sols vivants etc.

**Des respirations paysagères et agricoles**

Protéger et renforcer la présence des espaces agricoles sur le plateau comme lieux du paysage par les échappées visuelles qu'ils proposent.

Développer le réseau des traversées et des sentes piétonnes dans les tissus urbains et dans les bois pour relier plateau, coteau et vallée en lien avec les espaces ouverts cultivés.

Page extraite de la restitution des ateliers - Source : ©DRIEAT IF/UD94/SPAT/PMVBD

Pages extraites d'une note de déroulé concernant l'animation des ateliers pour l'Atlas des Paysages du Val-de-Marne - Source : ©DRIEAT IF/UD94/SPAT/PMVBD

## L'USAGE DU STANDARD PAYSAGES - EXEMPLE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT EN BRETAGNE (OEB)

### Caractéristiques du Standard de l'OEB pouvant être inspirantes :

Concevoir un standard de données paysagères apporte une plus-value considérable en matière d'opérationnalité sur les territoires et en termes de connaissance paysagère. Cette plus-value est rendue possible car **le Standard comporte les trois propriétés suivantes :**

- La délimitation géographique des unités de paysage et/ou de ses variantes (ensembles, etc.) ;
- La description concise de chaque unité de paysage avec d'une part les dominances d'occupation du sol et, d'autre part les spécificités paysagères locales ;
- Le suivi des dynamiques paysagères par unité de paysage à partir d'un dictionnaire homogène.

En matière d'opérationnalité sur les territoires, le Standard permet tout d'abord de rendre lisible et visible l'ensemble des Atlas de paysages à l'échelle nationale à partir d'un seul outil. Accéder facilement à une donnée, et donc une donnée validée et structurée par un Standard, favorise son appropriation et participe à légitimer l'approche paysagère dans les politiques publiques.

Via cet accès grand public et les trois propriétés précitées, les données paysagères pourront être :

- Un préalable incontournable pour concevoir les diagnostics paysagers des plans de paysage ;
- Un appui pour réaliser l'état initial de l'environnement des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme intercommunaux et, pour évaluer ces documents de planification ;
- Un point de départ pour définir collectivement les zones d'accélération aux énergies renouvelables sur les communes ;
- Un support de réflexion contextuelle pour les politiques sectorielles (croisement des données paysagères avec d'autres données thématiques) ;
- Une porte d'entrée pour intégrer les politiques relatives aux paysages dans les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires et pour leur évaluation.

La remontée des connaissances paysagères de l'échelon local à l'échelle nationale, via une nomenclature commune, permettra une meilleure compréhension des paysages et de leurs évolutions. Cette standardisation stimulera la révision des Atlas (meilleure visibilité, méthode commune, dictionnaire homogène, etc.) et, ainsi participera à un meilleur suivi des paysages dans le temps. Dans ce sens, les données paysagères récoltées pourront servir la création d'indicateurs de paysage, pour exemple :

- Un indicateur sur la diversité des paysages via le nombre d'unités de paysage à moyen terme ;
- Un indicateur sur le degré de représentativité des dominances paysagères observées en France (avec une comparaison possible entre les régions) ;
- Un indicateur mettant en évidence les spécificités paysagères locales...

Ce Standard de données paysagères pourra être un exemple pionnier pour établir une nomenclature à l'échelle internationale pour un porter à connaissance au-delà des frontières.



## LES DYNAMIQUES DES PAYSAGES BRETONS

### Degré de représentation des dynamiques dans les atlas de paysages bretons (graphique témoin)



Mode d'emploi : sélectionnez, sur la carte, l'unité de paysage de votre choix pour visualiser les dynamiques associées dans le graphique. Vous pouvez aussi cliquer sur une dynamique dans le graphique pour afficher les unités de paysage concernées sur la carte.

Les barres de couleurs dans les deux graphiques mettent en perspective le degré de représentation de chaque dynamique dans les unités de paysage en Bretagne.

### Graphique des dynamiques paysagères



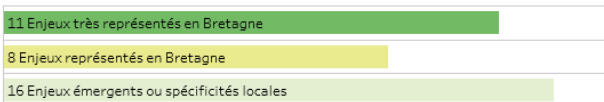
### Enjeu de paysage par unité de paysage



Réalisation et traitement des données : Observatoire de l'environnement en Bretagne, 2021. Sources : Atlas des paysages du Morbihan, 2011 ; Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine, 2014 ; Atlas des enjeux paysagers du Finistère, 2018 ; Atlas des paysages des Côtes d'Armor, 2022.

## LES ENJEUX DES PAYSAGES BRETONS

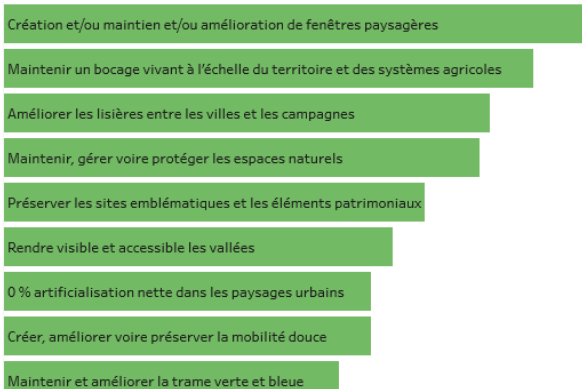
### Degré de représentation des enjeux dans les atlas de paysages bretons (graphique témoin)



Mode d'emploi : sélectionnez, sur la carte, l'unité de paysage de votre choix pour visualiser les enjeux associés dans le graphique. Vous pouvez aussi cliquer sur un enjeu dans le graphique pour afficher les unités de paysage concernées sur la carte.

Les barres de couleurs dans les deux graphiques mettent en perspective le degré de représentation de chaque enjeu dans les unités de paysage en Bretagne.

### Graphique des enjeux de paysage



### Enjeu de paysage par unité de paysage



Réalisation et traitement des données : Observatoire de l'environnement en Bretagne, 2023. Sources : Atlas des paysages du Morbihan, 2011 ; Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine, 2014 ; Atlas des enjeux paysagers du Finistère, 2018 ; Atlas des paysages des Côtes d'Armor, 2022.

Extraits du site internet de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne par ©OEB - Source : ©OEB - [bretagne-environnement.fr](http://bretagne-environnement.fr)

# L'UTILISATION DES ATLAS DE PAYSAGES POUR LA GESTION FORESTIÈRE - EXEMPLE DE L'ONF

## Exemples de projets, actions et démarches de gestion forestière alimentées par un Atlas de Paysages :

### L'aménagement forestier

Il constitue l'instrument de programmation pour la gestion durable et multifonctionnelle d'une forêt publique. Défini par le Code forestier, il donne un cap et les grandes orientations sylvicoles d'une forêt, appartenant à l'État ou aux collectivités territoriales, pour une durée de 20 années environ. Son objectif : gérer de manière durable ces forêts, relevant du régime forestier, pour permettre à la société de bénéficier pleinement de tous les services offerts (production de bois, bien-être, promenade, biodiversité, paysage, prévention des risques naturels...).

Concrètement, ce plan de gestion précise par exemple les essences à privilégier, les plantations à envisager et la régénération à obtenir. Il quantifie et planifie les récoltes de bois ainsi que les travaux à réaliser, au regard des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de la forêt (accueil du public, préservation de la biodiversité, réduction des risques naturels...).

Dans ce cadre, une analyse concernant le paysage y est restituée dans un paragraphe dédié aux « fonctions sociales ». L'Atlas des Paysages est une source bibliographique citée à consulter. Les données utiles à la forêt et à sa gestion multifonctionnelle y sont extraites ; précisons qu'à partir des unités paysagères de l'Atlas, un découpage en sous-unités paysagères sur le périmètre de la forêt est réalisé (adapté au contexte bio-géographique local, ambiance forestière, type et structure du peuplement, etc). Les données cartographiques de l'Atlas sont utilisées également pour élaborer la carte de la sensibilité paysagère dès lors que l'enjeu paysager est classé en enjeu « reconnu » ou « fort ».

A côté de ce travail restitué en première partie de l'aménagement forestier, le programme d'actions relatif aux fonctions sociales de la forêt, lui situé dans la seconde partie du document de gestion, doit être « force de propositions » en ce qui concerne des actions ou initiatives à mener en forêt dans le domaine du paysage, afin de mieux répondre aux besoins de la société locale et aux politiques des collectivités territoriales. En conséquence, les actions paysagères proposées sont en cohérence avec les données de l'Atlas de nouveau consultées dans un objectif d'inscrire la gestion forestière dans le territoire concerné.

#### A titre d'exemples :

- Aménagement forestier de la Forêt domaniale des Calanques
- Aménagement forestier de la forêt départementale de Roque Vautarde

### Le Schéma d'accueil du public en forêt<sup>®</sup> (ONF)

La forêt sert à de multiples usages : production de bois, préservation de l'environnement, lieu de promenade, pratiques sportives. Pour garantir un équilibre harmonieux entre ces différentes activités, l'ONF réalise des Schémas d'accueil du public en forêt<sup>®</sup> permettant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale d'accueil en forêt, en concertation avec les collectivités et les acteurs socio-économiques.

Les données de l'Atlas des Paysages sont utiles et utilisées dans les 5 étapes du Schéma d'accueil du public en forêt<sup>®</sup> : mise en place de la concertation, analyse du contexte, définition des enjeux, élaboration de scénarios d'accueil, validation de la stratégie.

#### A titre d'exemple :

- Schéma d'accueil du public du Mont Saint-Quentin (préservation du patrimoine bâti et préservation du patrimoine écologique / présence d'un site classé)
- Schéma d'accueil du public d'Épinal





*Dpt13\_P14 : Forêt mosaïque dans les Alpilles ; paysage forestier bénéficiant d'un fort attachement de la part des habitants du territoire ; belvédère naturel pour la contemplation par ©Jean Belvisi - Source : ©Observatoire photographique des paysages forestiers*



*Dpt 83\_P16 : Yeuseraie mature exceptionnelle dans les Maures ; Absence d'intervention humaine ; Représentation d'une évolution libre au sein d'une forêt de chênes verts (env. 400 – 500 ans) – protection : réserve biologique intégrale, par ©Jean Belvisi - Source : ©Observatoire photographique des paysages forestiers*



# MOTS CLÉS ET DÉFINITIONS PARTAGÉES

Les mots clés suivants font partie du vocabulaire partagé autour de la méthode de réalisation ou d'actualisation d'un Atlas de paysages. Cette liste n'a donc pas vocation à restituer l'ensemble des mots touchant au paysage mais à cibler les éléments qui ont été évoqués au fil de ce document. Le lexique est organisé selon l'ordre d'apparition des thématiques évoquées par la méthode.

## DÉFINITIONS DE RÉFÉRENCE

### Paysage

Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques. [Article 1a. de la Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage et Article L350-1 A du code de l'environnement](#)

Champ d'application : [...] s'applique à tout le territoire et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle inclut les espaces terrestres, les eaux intérieures et maritimes. Elle concerne, tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés. [Article 2. de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, 2000](#)

### Territoire

Le territoire est un espace délimité, approprié par un individu ou une communauté, sur lequel s'exerce un pouvoir. Les territoires s'étudient donc en fonction des mailles de gestion de l'espace mais ils peuvent être emboîtés. [Source: géoconfluence](#)

### Unité paysagère

L'unité paysagère (UP) est le découpage paysager central dans la construction de la connaissance du paysage, il est issu de la qualification et de la caractérisation des paysages à l'échelle globale du département. Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire homogène au regard de ses caractéristiques géomorphologiques, écologiques, d'occupation du sol et de perception que les habitants et acteurs du territoire lui portent. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

## POLITIQUE DU PAYSAGE

« Politique du paysage » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage. [\(art. 1, Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage\).](#)

### Protection (réglementaire) des paysages

« Protection des paysages » comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine [\(art. 1, Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage\).](#)

## ANALYSE PAYSAGÈRE

Elle a pour objet d'identifier, de caractériser et qualifier le paysage au sein d'un périmètre d'étude

## QUALIFICATION DES PAYSAGES

Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. [Source: Méthode des Atlas de Paysages de 2015 complétée](#)

## Perceptions et représentations du paysage

Les perceptions et représentations sociales du paysage désignent les différentes manières dont une partie de territoire est perçue et interprétée par les populations. Elles rendent compte des différents modèles et systèmes de valeurs mobilisés pour interpréter un paysage. Source: Méthode des Atlas de Paysages de 2015

## Valeurs du paysage

Le paysage est porteur de différents systèmes de valeurs, qu'ils soient évidents ou qu'ils doivent être mis en évidence. Les valeurs du paysage peuvent être économiques, sociales, patrimoniales, esthétiques, éthiques,... Certaines peuvent être monétarisables et d'autres ne le peuvent pas. Source: Méthode des Atlas de Paysages de 2015

## CARACTÉRISATION DES PAYSAGES

Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. Source: Méthode des Atlas de Paysages de 2015

## Structures paysagères

Les structures paysagères correspondent à la partie lisible en surface du **socle paysager\*** permettant de décrire un paysage et de le comparer avec un autre. Elles sont le résultat de la manière dont une société s'est attribué certains éléments du substrat biophysique et les a adaptés, modelés par ses diverses activités. Elles intègrent trois dimensions: topographique, fonctionnelle et symbolique. Elles participent au caractère et aux qualités d'un paysage. Elles ont, en ce sens, une signification paysagère. Elles sont perçues non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres culturels et sont associées à des systèmes de valeurs. Source: Méthode des Atlas de Paysages de 2015 complétée

## Géomorphologie

Étude de l'évolution de l'environnement physique (relief, topographie, hydrographie, géologie, pédologie) d'un territoire et des systèmes végétaux, écologiques et humain qui s'y sont développés en s'y adaptant ou en le modifiant.

## Socle paysager

Le socle paysager correspond aux éléments géomorphologiques (relief, de la géologie, de la pédologie, du réseau hydrographique, du climat). Il représente le contexte physique favorable ou défavorable à l'installation de milieux végétaux et animaux mais aussi de l'humain, auquel ceux-ci se sont à l'origine adaptés.

## Éléments de paysage

Les éléments de paysage sont des éléments matériels participant au caractère et aux qualités d'un paysage. Ils ont, en ce sens, une signification paysagère. Ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres culturels et sont associés à des systèmes de valeurs. Ce sont, d'une part, les objets matériels composant les structures paysagères et, d'autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas organisés en système (un arbre isolé par exemple). Source: Méthode des Atlas de Paysages de 2015

## Occupation du Sol à Grande Echelle

L'OCS GE est une base de données vectorielle qui contribue au suivi de l'occupation du sol, et de ses usages.

## IDENTIFICATION DES PAYSAGES

Par identification d'un paysage, on entend le découpage de l'aire d'étude en unités paysagères, ensembles paysagers et sous-unités paysagères. La description des limites et du nom des unités paysagères. Source: Méthode des Atlas de Paysages de 2015 complétée

## Découpage paysager

C'est l'organisation paysagère traduite en trois échelles de subdivision retenue pour la méthode d'élaboration d'un Atlas : Sous-unité paysagère < unité paysagère < ensemble paysager. Le mètre étalon est l'unité paysagère (UP), avec l'ensemble paysager (EP) à l'échelle supérieure et la sous-unité paysagère (SUP) à l'échelle plus fine.

## Limites

Les limites sont les contours des unités paysagères, des ensembles paysagers et des sous-unités paysagères. Elles peuvent être nettes (limites administratives) mais sont le plus souvent floues.

## Ensemble paysager

Un ensemble paysager (EP) est observé à l'échelle d'un territoire régional. Il est issu de l'association de plusieurs unités paysagères dont les caractéristiques géomorphologiques, écologiques, d'occupation du sol et de perception des habitants et des acteurs sont cohérentes à l'échelle dézoomée du territoire régional. Comme pour les unités paysagères, les limites entre ensembles paysagers peuvent être nettes ou « floues ».

## Sous-unité paysagère

Une sous-unité paysagère (SUP) est une subdivision d'une unité paysagère. Le découpage y est réalisé de manière plus fine, les sous-unités présentant entre elles de légères variations des composantes paysagères (liées à la topographie, à la fonctionnalité des milieux, aux tissus urbains...). Les sous-unités sont particulièrement utilisées au sein des unités paysagères très urbaines et peuvent être compatibles avec un découpage par quartier. Comme pour les unités paysagères, les limites entre sous-unités peuvent être nettes ou « floues ».

## DYNAMIQUES PAYSAGÈRES

**La dynamique des paysages représente l'ensemble des modifications naturelles ou artificielles qui ont une influence sur la structure des paysages.**

## ENJEUX

**Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. Ils peuvent se définir par ce que l'on a à perdre ou à gagner face aux changements des paysages. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire.**

*Source: Méthode des Atlas de Paysages de 2015 complétée*

## Objectifs de Qualité Paysagère

Aux termes de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage, les objectifs de qualité paysagère sont « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » ([art. 1, Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage](#)).

## REPRÉSENTATION PAYSAGÈRE

**La dimension graphique et son aspect sensible sont essentiels à la réalisation des Atlas. Plusieurs types de documents sont attendus.**

### Bloc diagramme

Le bloc diagramme est une interprétation du paysage en trois dimensions sous la forme axonométrique ou en perspective. Il fait en quelque sorte la synthèse de la coupe et du plan et peut superposer de multiples informations cartographiées. Il peut être réalisé à la main ou numériquement. Il peut être schématique ou plus réaliste.

### Carte des paysages

La carte des paysages croise des données précises et apporte un caractère sensible. Cette carte permet d'identifier les unités paysagères et leurs limites de manière fine et subtile. Elle peut être déclinée et complétée de plusieurs cartes thématiques afin de caractériser les paysages (relief et hydrographie, couverture forestière, couverture agricole et naturelle, urbanisation et réseau d'infrastructures...).

### Cartes thématiques

Les cartes thématiques sont des cartes plus techniques que sensibles issues du croisement de données concernant les paysages représentatifs de l'aire d'étude : paysage agricole, paysage forestier, paysage urbain, paysage d'eau, paysage des infrastructures...



## DANS LA MÉTHODE

### Actualisation

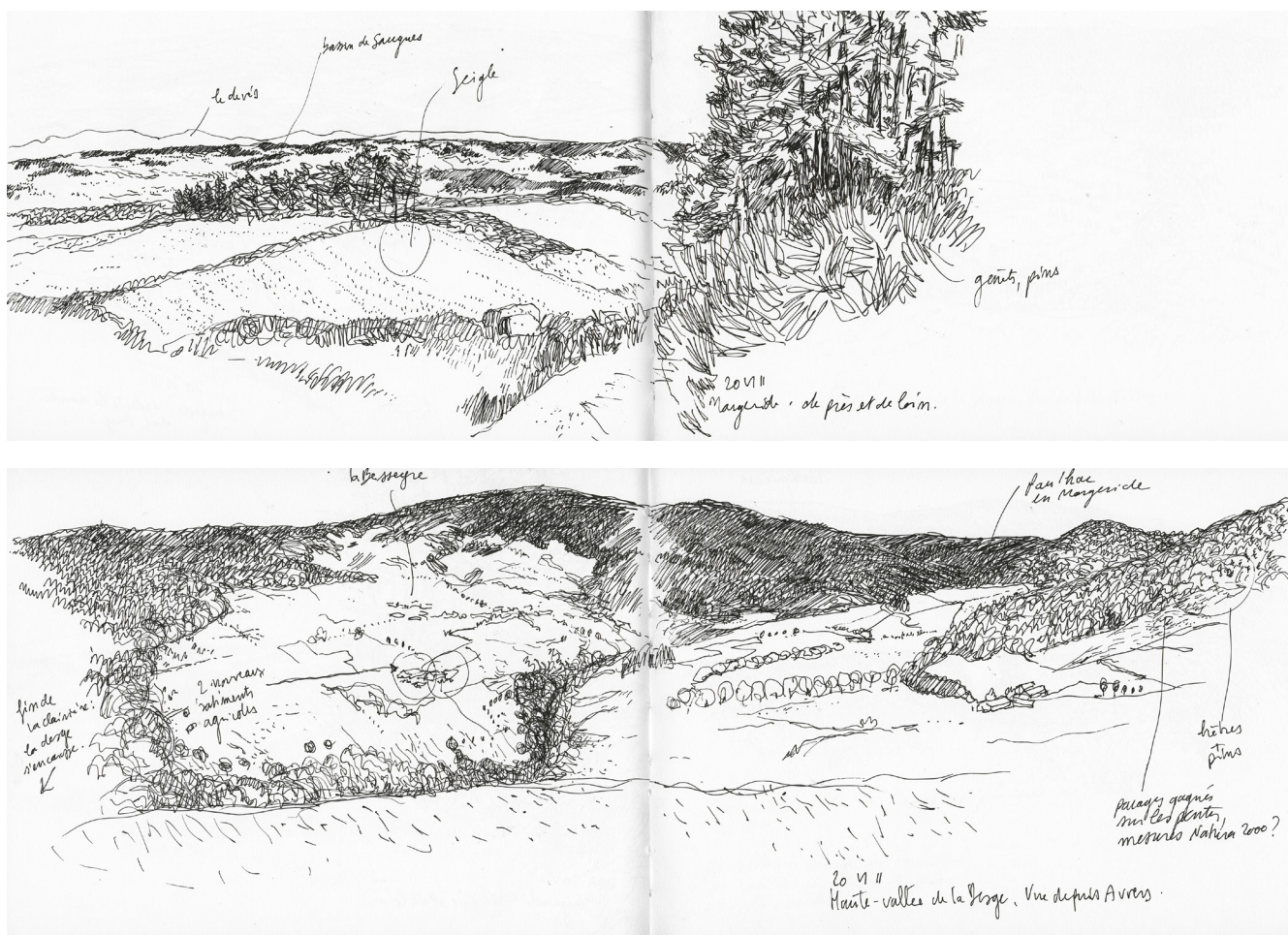
Désigne la reprise en profondeur de l'Atlas après un cycle d'une dizaine d'années.

### Mise à jour

Désigne des reprises ponctuelles rendues nécessaires par des dynamiques ou des évolutions du paysage apparaissant entre deux actualisations.

### Standard Paysages

Le Standard Paysages décrit les spécifications des données géographiques issues du document Atlas.



Carnet margeridien extrait de l'Atlas des Paysages d'Auvergne par le ©Collectif du Chomet - Source : ©DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr>

## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

<b>ABF</b> Architecte des Bâtiments de France	<b>ETP</b> Équivalent Temps Plein
<b>ACE</b> Architecte Conseil de l'État	<b>GSF</b> Grand Site de France
<b>AMO</b> Assistant à maîtrise d'ouvrage	<b>IGN</b> Institut national de l'information géographique et forestière
<b>APB</b> Arrêté de Protection de Biotope	<b>JPG</b> Format d'illustration (jpeg)
<b>CAUE</b> Conseil Architectural, d'Urbanisme et de l'Environnement	<b>MOA</b> Maîtrise d'Ouvrage
<b>CCTP</b> Cahier des Clauses Techniques Particulières	<b>MOE</b> Maîtrise d'Œuvre
<b>CDNPS</b> Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites	<b>OAP</b> Orientation d'Aménagement et de Programmation
<b>CNIG</b> Conseil National de l'Information Géolocalisée	<b>OCSGE</b> Occupation du sol à grande échelle
<b>CNPF</b> Conseil National de la Propriété Forestière	<b>OFB</b> Office Français de la Biodiversité
<b>COPIL</b> Comité de Pilotage	<b>ONF</b> Office national des Forêts
<b>COSUI</b> Comité de Suivi	<b>OPP</b> Observatoire Photographique des Paysages
<b>COTECH</b> Comité Technique	<b>OQP</b> Objectif de Qualité Paysagère
<b>CRPF</b> Centre Régional de la Propriété forestière	<b>PAC</b> Porté A Connaissance
<b>DAACL</b> Document d'Aménagement Artisanal et Commercial et Logistique	<b>PADD</b> Projet d'Aménagement et de Développement Durable
<b>DDT</b> Direction Départementale des Territoires	<b>PAEN</b> Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels
<b>DEAL</b> Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)	<b>PAEC</b> Projets Agro-Environnementaux et Climatiques
<b>DGALN</b> Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature	<b>PAS</b> Projet d'Aménagement Stratégique
<b>DHUP</b> Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages	<b>PAT</b> Projet Alimentaire Territorial
<b>DOO</b> Direction d'Orientation et d'Objectifs	<b>PCAET</b> Plan Climat Air Energie Territorial
<b>CDPENAF</b> Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers	<b>PCE</b> Paysagiste Conseil de l'État
<b>DPMVP</b> Directive de Protection de Mise en Valeur des Paysages	<b>PDA</b> Périmètre Délimité des Abords
<b>DRAC</b> Direction Régionale des Affaires Culturelles	<b>PDF</b> Format de document
<b>DRAAF</b> Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt	<b>PDM(s)</b> Plan De Mobilité (simplifié)
<b>DREAL</b> Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	<b>PEANP</b> Protection et la mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
<b>DRIEAT</b> Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'aménagement et des transports	<b>PGRI</b> Plan de Gestion des Risques d'Inondation
<b>DTA</b> Directive Territoriale d'Aménagement	<b>PLH</b> Plan Local de l'Habitat
<b>EP</b> Ensemble paysager	<b>PLU(i)</b> Plan Local de l'Urbanisme (intercommunal)
<b>EPCI</b> Etablissement Public de Coopération Intercommunale	<b>PNR</b> Parc Naturel Régional
	<b>PPA</b> Personne Publique Associée
	<b>PPRI</b> Plan de Prévention des Risques Inondation
	<b>PPRIF</b> Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêts
	<b>PPRT</b> Plan de Prévention des Risques Technologiques

**RLPI** Règlement Local de Publicité Intercommunal

**RNR** Réserve Naturelle Régionale

**SAGE** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SCOT** Schéma de Cohérence Territoriale

**SDAGE** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SIG** Système information géographique

**SRADDET** Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

**SUP** Sous-Unité Paysagère

**UDAP** Unité Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

**UNESCO** United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. En français, Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

**UP** Unité Paysagère

**ZNIEFF 1 et 2** Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique



## REMERCIEMENTS

### Aux contributeurs Français :

**Régis AMBROISE** - Collectif Paysages de l'Après-Pétrole (Collectif PAP),

**Françoise AVRIL** - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Normandie,

**François BONNEAUD** - Paysagiste concepteur,

**Emilie BONNET-DERIVIERE** - Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP),

**Françoise BOULET-DELVILLE** - Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon,

**Clément BRIANDET** - Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (FNCAUE),

**Charlotte BURON DAUBIGNEY (PORCQ)** - Université Rennes2 - ESO Rennes,

**Jean-Luc CABRIT** - Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD),

**Julien CHAPUIS** - Communauté d'Agglomération (CA) Riom Limagne & Volcans,

**Vincent CHARRUAU** - Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU),

**Marion COURDOISY** - Réseau des Grands Sites de France (GSF),

**Romain DAUTRESIRE** - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Normandie,

**Hervé DAVODEAU** - Agrocampus Ouest,

**Jean DE TOMBEUR** - Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) La Réunion,

**Julien DEFENOILLERE** - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Normandie,

**Stéphanie DOUCET** - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) AURA,

**Odile DROUILLY** - Directrice du Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Val d'Oise,

**Bastien EXBRAYAT** - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA,

**Alexia FESQUET** - Parc Naturel Régional (PNR) Corbières-Fenouillèdes,

**Bertrand FOLLEA** - Agence Folléa-Gautier, École nationale supérieure de paysage de Versailles,

**Alain FREYTET** - École nationale supérieure de paysage de Versailles,

**Arnaud GALLAIS** - Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA),

**Baptiste GAUTIER** - Fédération Nationale des Schémas de Cohérence Territoriale (FédéSCoT),

**Claire GAUTIER** - Agence Folléa-Gautier, vice-Présidente de la Fédération Française du Paysage (FFP),

**Julia GOLOVANOFF** - Paysagiste Conseil de l'État (PCE),

**Alain GUGLIEMMETTI** - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie,

**Amélie-Madeleine GUERS** - Parc Naturel Régional (PNR) du Haut-Languedoc,

**Caroline GUITTET** - Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB),

**Juliette HUNIN** - Fédération Française du Paysage (FFP),

**Anne-Lise JAILLAIS** - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne,

**Caroline JOIGNEAU-GUESNON** - Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

**Pascal LAMBERT** - Parc Naturel Régional (PNR) Oise-Pays de France,

**Aurelie LASNIER** - Parc Naturel Régional (PNR) des Boucles de la Seine Normande,

**Dominique LAURENT** - Institut national de l'information géographique et forestière (IGN),

**Dorine LAVILLE** - Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP),

**Laurence LE DÛ-BLAYO** - Université Rennes2 - ESO Rennes,

**Julien MARCEAU** - Parc Naturel Régional (PNR) du Morbihan,

**Anne MARVIE** - Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP),

**Kathleen MONOD** - Office Français de la Biodiversité (OFB),

**Céline MOQUET** - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Val d'Oise,

**Valérie MORA** - Office National des Forêts (ONF),

**Florence MOTTES** - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) Île-de-France,

**Jean-Baptiste POZZER** - Conseil Départemental (CD) de Lot-et-Garonne,

**Léa ROUMAZEILLES** - Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France,

**Nicolas SANAA** - Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France,

**Odile SCHWERER** - Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD),

**Léah THESIGER** - Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU),

**Marie-Lise VAUTIER** - Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) Île-de-France,

**Noémie VORGER-FABRE** - Communauté d'Agglomération (CA) Riom Limagne & Volcans.

## Aux contributeurs, Partis à la Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage :

**Antonio Jesus ANTEQUERA DELGADO** - Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage, Espagne,

**Maguelonne DEJEANT-PONS** - Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage,

**Isabella FERA** - Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage, Italie,

**Giovanni MANIERI ALIA** - Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage, Italie,

**Didier MORAY** - Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage, Wallonie, Belgique,

**Gilles RUDAZ** - Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage, Suisse,

**Pere SALA** - Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage, Catalogne, Espagne,

**Sarah TUNNICLIFFE** - Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage, Angleterre.

## Crédits :

**Agence Folléa-Gautier** : couverture, 21, 41, 45, 49, 80, 88, 89, 98, 99

**Alain Freytet** : 14, 21, 61, 88

**Alain Mazas** : 21

**Atelier de Cartographie - Département Géographie Université Toulouse - Jean Jaurès / GEODE** : 78

**Atelier Traverses** : 80

**Caudex** : 41, 69, 70, 79, 81, 87

**CAUE75** : 41, 89, 93

**CC de la Vallée de la Bruche** : 19

**CD22** : 88

**CD 47** : 102, 103, 105

**Claude Chazelle** : 14, 88

**Collectif du Chomet** : 41, 56, 61, 117

**DDT39** : 20, 62

**DDTM29** : 71

**DEAL Réunion** : 89

**DREAL Pays de la Loire** : 87

**DRIEAT IF/UD94/SPAT/PMVBD** : 109

**François Bonneaud** : 47, 59, 68, 75

**GoogleMaps** : 92

**IGN** : 68

**Jean Belvisi** : 113

**Jean Belvisi / ARPE / FEDER** : 83

**La Manufacture des paysages** : 95

**N. Salinas** : 53

**OEB** : 111

**Passeurs** : 45, 100, 101

**P.Dérior UMR PACTE-TERRITOIRE-CERMOSEN, UAPV** : 94

**Pierre Le Den** : 61

**PNR du Haut-Languedoc** : 94

**PNR du Luberon** : 17

**Résonance** : couverture, 26, 50, 55, 63

**Signes Paysages** : couverture, 10, 45, 62, 107

**Territoires et Paysages** : 97

**Vincent Guiné** : 41

**Victor Miramand et Marie Baret-Miramand** : 96



## Sources :

### Réemploi :

Raymond R., Luginbühl Y., Seguin J.-F. Cedelle Q., Grare H., **Les Atlas de paysages - Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages**, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2015

Chaumartin F., « **Intégrer le patrimoine paysager dans les PLUi** », séminaire de clôture de l'Atlas de paysages du Val-de-Marne, DRIEA, 25 avril 2024

### Citations :

Conseil de l'Europe, **Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage : contribution aux droits humains, à la démocratie et au développement durable**, Éditions du Conseil de l'Europe, 2018

## Bibliographie :

DRIEE, **Utiliser les Atlas de paysage à travers des situations franciliennes**, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, Octobre 2016

Giorgis S., Doucet J., **Prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme - Guide pour une meilleure prise en compte des paysages dans le cahier des charges des SCoT, PLU et cartes communales**, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et réalisé avec l'aide du Club paysage, 2ème édition de Septembre 2016

Luginbühl Y., avec la collaboration de Bontron J.-C., Cros Z., **Méthode pour des Atlas de paysages. Identification et qualification**, Direction de l'architecture et de l'urbanisme, ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement et des Transports, Strates, CNRS-Segesa, 1994

BRUNET-VINCK V., **Méthode pour les Atlas de paysages - Enseignement méthodologiques de 10 ans de travaux**, Ministère de l'écologie et du développement durable, Novembre 2004

Novembre 2024

Document édité par la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Conception-réalisation : Caudex

Rédaction : Caudex, Emilie Fleury-Jägerschmidt avec le soutien des participants au comité de relecture



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT  
ET DE LA PRÉVENTION  
DES RISQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*